

**From:** Marie-Helene.Drolet@mcc.gouv.qc.ca  
**Sent:** Mon, 1 Nov 2021 14:49:01 -0400  
**To:** Etienne.Levesque@mcc.gouv.qc.ca  
**Cc:** Dominique.Malack@mcc.gouv.qc.ca; Nathalie.Verge@mcc.gouv.qc.ca;  
Josianne.Fortin@mcc.gouv.qc.ca  
**Subject:** Démolition\_Manoir Taschereau

Bonjour Étienne,

Pour ton information et conformément à l'approbation de la RAM 42252 (avis de démolition du manoir Taschereau), l'autorisation de démolir le manoir Taschereau est en signature et sera délivrée prochainement par le MCC. La demande d'autorisation de démolition a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil du patrimoine culturel du Québec. On se rappelle que le bâtiment fut très endommagé par des inondations en 2019 et un incendie en 2021.

Des lignes préventives ont également été transmises au cabinet précédemment.

Je copie la DCAP pour information.

Nous te tiendrons informé de la date de transmission de la demande d'autorisation par le MCC

Bonne journée,

## Marie-Hélène Drolet

Adjointe exécutive

Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, 1er étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2356, poste 7120  
Courriel : [marie-helene.drolet@mcc.gouv.qc.ca](mailto:marie-helene.drolet@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

---

### ATTRIBUTION D'UN STATUT JURIDIQUE

#### **Avis de déclassement du manoir Taschereau comme immeuble patrimonial classé**

Conformément à l'article 36 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le Conseil du patrimoine culturel du Québec émet un avis à la ministre de la Culture et des Communications sur le déclassement du manoir Taschereau comme immeuble patrimonial (Sainte-Marie).

#### **Sur proposition dûment appuyée, le Conseil :**

#### **21-19 : FORMULE UN AVIS FAVORABLE AU DÉCLASSEMENT DU MANOIR TASCHEREAU COMME IMMEUBLE PATRIMONIAL (SAINTE-MARIE)**

Classé le 14 février 1978, le manoir Taschereau est une résidence monumentale construite au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'esprit palladien et modifié au milieu du XX<sup>e</sup> siècle (fig. 1). Il est situé dans la ville de Sainte-Marie et il présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale.


Le bâtiment a subi d'importants dommages à la suite de deux inondations en 2019 puis il a été lourdement endommagé par un incendie en 2021.

C'est donc à regret que le Conseil émet un avis favorable au déclassement du manoir Taschereau puisque, selon le rapport d'expertise, le bâtiment est irrécupérable en plus d'être situé dans une zone inondable.

**Le Conseil recommande** d'évaluer la possibilité de perpétuer la mémoire de la famille Taschereau, comme il s'agit de la résidence qui a accueilli plusieurs générations de cette illustre famille.

La présidente,

Le 16 décembre 2021



Line Ouellet

Figure 1



2) Manoir Taschereau après incendie vu de l'ouest. La charpente et la couverture de la toiture se sont effondrées au niveau de l'étage.

En haut : vue de la façade avant du manoir Taschereau (photographie prise en 2018)

Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec

En bas : vue de la façade après l'incendie de février 2021

Source : Ministère de la Culture et des Communications, « Rapport d'inspection après sinistre », 17 février 2021, p. 11

**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Fri, 12 Feb 2021 08:48:34 -0500  
**To:** Mathieu Tanguay  
**Subject:** Re: Tr : RE: Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau  
**Importance:** Normal



**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Mathieu,

Allons-y pour mercredi pm. Tu vas faire ta demande de déplacement?

**Pierre-André Corriveau**  
Conseiller en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

-----Mathieu Tanguay/225/QC/MCC a écrit : -----

A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
De : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC  
Date : 11/02/2021 14:39  
Objet : Re: Tr : RE: Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

Je suis dispo mercredi PM ou jeudi toute la journée....

**Mathieu Tanguay**, architecte  
Conseiller en patrimoine

Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : **en télétravail**  
Courriel : [mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca](mailto:mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

■ Pierre-Andre Corriveau---2021-02-11 14:07:40---Avis : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par err

De : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC  
A : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-02-11 14:07  
Objet : Re: Tr : RE: Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

---

**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Mathieu,

Je viserais mercredi ou jeudi prochain. Es-tu disponible pour ces 2 journées?

Merci,

**Pierre-André Corriveau**

Conseiller en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

-----Mathieu Tanguay/225/QC/MCC a écrit : -----

A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
De : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC  
Date : 10/02/2021 13:26  
Cc: Melissa Gervais/225/QC/MCC@MCC  
Objet : Tr : RE: Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

Bonjour Pierre-André,  
Stp me tenir au courant de la date de la visite.  
Merci et bonne journée.

**Mathieu Tanguay**, architecte  
Conseiller en patrimoine

Direction des opérations en patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : **en télétravail**

Courriel : [mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca](mailto:mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

----- Transféré par Mathieu Tanguay/225/QC/MCC le 2021-02-10 09:31 -----

De : Melissa Gervais/225/QC/MCC

A : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC@MCC

Date : 2021-02-10 08:51

Objet : Tr : RE: Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

---

Bonjour Mathieu,

Pourrais-tu accompagner la DCNCA pour une visite au Manoir Taschereau stp? Je te laisse prendre contact avec Pierre-André pour organiser la suite. Il faudra aussi faire monter une demande de déplacement.

Merci et bon mercredi!

**Mélissa Gervais** | urbaniste

Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : [melissa.gervais@mcc.gouv.qc.ca](mailto:melissa.gervais@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

----- Transféré par Melissa Gervais/225/QC/MCC le 2021-02-10 08:48 -----

De : Isabelle Lemieux/225/QC/MCC

A : Melissa Gervais/225/QC/MCC@MCC

Date : 2021-02-09 11:01

Objet : Tr : RE: Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

---

Allo,

Sais-tu qui avait accompagné la DCNCA pour ce dossier? Je te laisserais contacter le pro concerné... on pourra ensuite faire monter la demande de déplacement.

Merci!

## Isabelle Lemieux

### Directrice

Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : **En télétravail**

Courriel : [isabelle.lemieux@mcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.lemieux@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

----- Transféré par Isabelle Lemieux/225/QC/MCC le 2021-02-09 11:00 -----

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC

A : Annie Goudreault/MONTE/MTL/MCC@MCC

Cc : Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC, Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC

Date : 2021-02-09 10:36

Objet : RE: Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

---

J'irais avec un architecte.

Merci

## Claude Rodrigue

### Directeur

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225 Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2346, poste 7046

Courriel : [claudio.rodrique@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claudio.rodrique@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Annie Goudreault---2021-02-09 10:33:49---Allo Claude, qu'elle serait la meilleure personne, un architecte de la

DOP ou un pro de la DPEP?

De : Annie Goudreault/MONTE/MTL/MCC  
A : Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC  
Cc : Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC, Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-02-09 10:33  
Objet : RE: Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

---

Allo Claude,

qu'elle serait la meilleure personne, un architecte de la DOP ou un pro de la DPEP?

Annie

**Annie Goudreault**

Direction de la Montérégie  
Ministère de la Culture et des Communications  
125, boul. Sainte-Foy, R.-C. bureau 102  
Longueuil (Québec) J4J 1W7

Téléphone : 450 646-1542, poste 2227  
Courriel : [annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca](mailto:annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Claude Rodrigue---2021-02-09 07:22:32---Bonjour, Je souhaite prévoir un déplacement de Pierre-André sur place afin d'être en mesure de dresser

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
A : Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC, Annie Goudreault/MONTE/MTL/MCC@MCC  
Cc : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-02-09 07:22  
Objet : Tr : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

---

Bonjour,

Je souhaite prévoir un déplacement de Pierre-André sur place afin d'être en mesure de dresser un état de situation pour les autorités. Est-ce que quelqu'un de votre équipe serait disponible pour l'accompagner lorsque la situation le permettra et que le déplacement sera autorisé ?

Merci,

**Claude Rodrigue**



Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225 Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2346, poste 7046

Courriel : [claire.rodrique@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claire.rodrique@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

----- Transféré par Claude Rodrigue/225/QC/MCC le 2021-02-08 20:44 -----

De : Louis-Julien Dufresne/225/QC/MCC  
A : Isabelle Boily/225/QC/MCC@MCC  
Cc : Genevieve Gouin/1435/MTL/MCC@MCC, Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC, Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC, Nadia Caron/225/QC/MCC@MCC, Isabelle Hurtevent/225/QC/MCC@MCC, Emilie Mercier/225/QC/MCC@MCC, Dominique Malack/225/QC/MCC@MCC, Marie Gendron/225/QC/MCC@MCC, Julie Levesque/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-02-08 19:50  
Objet : Re: URGENT - Demande média - Manoir Taschereau

---

Bonjour,

Voici la version approuvée.

Merci

Louis-Julien Dufresne  
Attaché de presse  
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications  
514-560-0244

Le 8 févr. 2021 à 17:56, Isabelle Boily <[Isabelle.Boily@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Isabelle.Boily@mcc.gouv.qc.ca)> a écrit :

Bonjour Louis-Julien,

Nous avons reçu une demande média à propos du manoir Taschereau et je te fais suivre la fiche média pour approbation.  
Elle est validée par les gestionnaires concernés.

*(Voir fichier joint : FM - Manoir Taschereau 05.02.2021 V6.doc)*

Merci de me revenir le plus rapidement possible.  
Bonne journée

**Isabelle Boily**

Relationniste de presse

Direction des communications et des affaires publiques  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc B, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2363, poste 7371  
Courriel : [isabelle.boily@mcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.boily@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

&lt;0.CD0.jpeg&gt;

[<0.1F80.jpeg>](#)[<0.27D0.jpeg>](#)[<0.2F70.jpeg>](#)

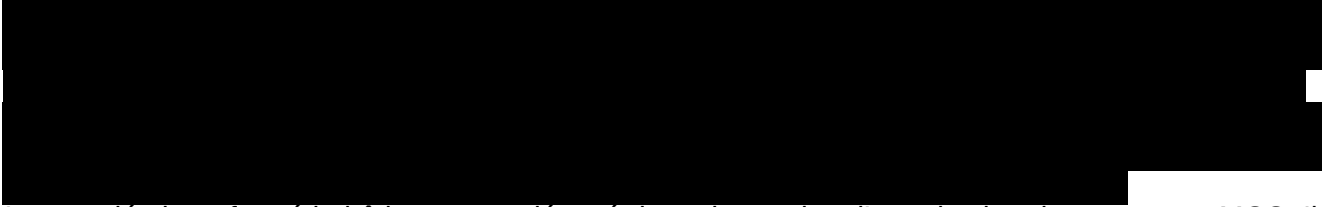

<FM - Manoir Taschereau 05.02.2021 V6.doc> [pièce jointe "FM - Manoir Taschereau 05.02.2021 V7.doc" supprimée par Annie Goudreault/MONTE/MTL/MCC]

## FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	Pour information <input type="checkbox"/>	Pour approbation/signature <input checked="" type="checkbox"/>
--------------	---	--

Références	
N° de la requête (RAM) :	37633
Nom du requérant :	Linda Tremblay
Objet :	Travaux sur un bien classé à la suite d'inondations et de la mise en place de la Zone d'intervention spéciale (ZIS) – l'exemple du manoir Taschereau

### Faits saillants/Historique du dossier

- En 2019, le manoir Taschereau a été inondé à deux reprises (20 avril et 1<sup>er</sup> novembre) par la crue de la rivière Chaudière. Les dommages occasionnés sont relativement importants. Il s'agit d'un immeuble patrimonial classé. La protection vise le bâtiment (intérieur et extérieur) et son terrain.
- Le 10 juin 2019, le gouvernement du Québec a pris un décret instituant une ZIS afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables. Des 15 biens patrimoniaux protégés par le Gouvernement du Québec en vertu de la LPC alors recensés par le MCC parce que susceptibles d'être affectés, le tiers ont été inondés, parmi lesquels figure le Manoir Taschereau<sup>1</sup>.
- 
- 
- Le propriétaire a fermé le bâtiment et a déposé deux demandes d'autorisation de travaux au MCC. Il souhaite restaurer et immuniser le manoir avec l'aide financière du MCC et une intervention gouvernementale autorisant les travaux malgré la réglementation locale.

### Analyse/Problématique/Enjeux

Cette situation amène une réflexion nécessaire quant à la gestion du patrimoine culturel (avec ou sans statut) et de l'aménagement culturel du territoire à la suite d'inondations. Cette question devra être abordée dans le cadre des travaux entourant le projet de Plan d'action gouvernemental en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations.

#### ZIS

En réponse aux inondations de 2017 et 2019, un décret instaure un moratoire sur la construction de bâtiments et sur la reconstruction de bâtiments détruits par une inondation, soit ayant subi des dommages estimés à plus de la moitié du coût de reconstruction du bâtiment. La ZIS s'applique sur l'ensemble des zones inondables de récurrence 0-20 an déterminées, au 10 juin 2019, dans les outils de planification des municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que sur le territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019 tel que délimité par le gouvernement du Québec.

Certaines municipalités sont plus sévères que le gouvernement. La Ville de Sainte-Marie a adopté une réglementation municipale fixant un seuil de dommages maximal de 33 % du coût de reconstruction pour l'émission d'un permis. Au-delà de ce seuil, les bâtiments visés doivent être démolis. L'objectif de la Ville de Sainte-Marie est de graduellement vider la zone inondable de toute construction.

De plus, selon le décret de la ZIS « l'exécution de travaux majeurs sur une construction ou un ouvrage doit entraîner l'immunisation de l'ensemble de celle-ci ou de celui-ci et, lorsque ces travaux sont exécutés sur un bâtiment résidentiel. »

#### Biens classés sinistrés lors d'un incendie : un comparable

Une réflexion similaire a été menée concernant les biens classés sinistrés lors d'un incendie afin d'aider certains propriétaires à négocier leur assurance habitation. Bien que l'article 26 de la LPC stipule que « tout propriétaire d'un bien patrimonial classé doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien », la LPC ne prévoit rien quant au sort réservé à un bien classé à la suite d'un sinistre.

Par ailleurs, le MCC n'a pas comme pratique d'exiger la reconstruction d'un bien classé dès lors qu'il constate la disparition de ses éléments caractéristiques et qu'il est impossible de retrouver le bien. La pratique des dernières années a été de procéder au déclassement d'un bien sinistré dans un pareil cas. Aucun seuil n'est défini pour déterminer qu'un bien est irrécupérable et chaque cas doit être étudié à son mérite, puisque la démolition d'un bien classé est assujettie à une autorisation de travaux en vertu de l'article 48 de la LPC.

<sup>1</sup> Évaluation interne réalisée à la suite des inondations, 2019.

## Relocalisation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial : positionnement international

Les chartes internationales du patrimoine abordent la relocalisation de bâtiments d'intérêt patrimonial. Bien que ces interventions soient des moyens de dernier recours, elles peuvent être acceptables lorsque le bien conserve sa condition et son intégrité, un lien contextuel lié à sa valeur, un lien identitaire avec la population et des usages et des fonctions qui l'ont caractérisé<sup>2</sup>.

### Évaluation des immeubles et sites patrimoniaux classés et déclarés localisés dans une ZIS et endommagés à la suite d'une inondation

L'atteinte du seuil de dommages fixé par la ZIS (ou toute réglementation locale plus contraignante) ne signifie pas qu'un bâtiment ne peut être remis en état ou qu'il ne présente plus de valeur patrimoniale. En effet, ce seuil ne considère que le coût de reconstruction sans égard aux éléments endommagés ni à leur intérêt patrimonial. L'application de cette mesure définie dans le décret instaurant la ZIS peut mener à la destruction de biens patrimoniaux classés ou déclarés par l'État dont la valeur patrimoniale n'a pas été trop altérée malgré un sinistre. Ainsi, il est requis que des modalités particulières s'appliquent pour ces bâtiments situés dans la ZIS. La décision devant mener à l'autorisation de travaux doit découler d'une évaluation de l'impact des dommages sur les éléments patrimoniaux du bien. Cette évaluation permettra de déterminer s'il est possible d'en préserver la valeur patrimoniale ou s'il s'agit d'une perte irrémédiable, mais la décision à l'égard d'un bien sinistré doit être prise par la ministre du MCC.

[REDACTED]

Pour l'ensemble des biens patrimoniaux, différents scénarios pourraient être envisagés si le MCC évalue que le bien n'est pas endommagé de façon irrémédiable :

- 1) [REDACTED]
- 2) [REDACTED]
- 3) [REDACTED]

### Manoir Taschereau – état de situation

[REDACTED]

Par ailleurs, l'immunisation du bâtiment présente un enjeu de nature patrimonial puisqu'elle impliquerait le soulèvement et sa relocalisation sur de nouvelles fondations. Ces travaux devront d'abord être autorisés en vertu de la LPC.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Contrairement au MSP qui indemnise les sinistrés pour leur résidence principale, le MCC a pour objectif de préserver les bâtiments qu'il protège en vertu de la LPC sans égard à leur usage.

[REDACTED]

<sup>2</sup> Charte de Venise, Charte de Burra, Charte d'Appleton, Charte de San Antonio, etc.

### Gestion des bâtiments d'intérêt patrimonial localisés dans la ZIS (sans statut gouvernemental)

Ce cas particulier amène à réfléchir plus largement sur la gestion du patrimoine culturel à l'intérieur de la ZIS décrétée par le gouvernement, et ce peu importe qu'il y ait un statut de protection ou non au sens de la LPC.

#### Aspects financiers (si applicable)

- [REDACTED]
- [REDACTED]

#### Étapes à venir

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

#### Recommandation/Conclusion

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

#### Messages-clés

Peu de bâtiments bénéficient d'une protection particulière de l'État en regard de la LPC au Québec, il importe d'assurer leur restauration et leur immunisation lors d'une situation exceptionnelle. Il s'agit d'une mesure hyper exceptionnelle.

Préparée par :	François Poulin, Pierre-André Corriveau, Geneviève Dion, Mark Elsworthy et Sylvain Lizotte
Unité administrative :	Direction générale du patrimoine
Approuvée par :	Linda Tremblay
Date/mise à jour :	27 avril 2020, 13 mai 2020



**Bâtiments à risque lors la crue du printemps 2019, avec statut de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel sous la responsabilité du MCC**

Nom du bien	Municipalité	Statut LPC	Domages observés
<b>Manoir Taschereau</b>	Sainte-Marie	Immeuble patrimonial classé	Terrain et bâtiment inondés. Sous-sol et rez-de-chaussée inondés jusqu'à environ 50 cm par rapport au plancher. Dommages importants.
Maison Pierre-Lacroix	Sainte-Marie	Immeuble patrimonial classé	Terrain et bâtiment inondés. Sous-sol et rez-de-chaussée inondés jusqu'à environ 50 cm par rapport au plancher. Dommages inconnus, le bâtiment a été nettoyé, mais aucun travail d'assainissement effectué.
Château-Beauce	Sainte-Marie	Immeuble patrimonial sous avis d'intention de classement	Sous-sol inondé jusqu'à environ 1,2m par rapport au plancher. Le terrain n'a pas été inondé. Dommages importants.
Église de Sainte-Marie	Sainte-Marie	Immeuble patrimonial classé	Un peu d'eau au sous-sol. Peu de dommages.
Maison Montpellier-dit-Beaulieu	Montréal	Immeuble patrimonial classé	Un peu d'eau au sous-sol. Des mesures ont été prises pour limiter les impacts. Eau sur le terrain.
Presbytère de Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce	Situé dans un site patrimonial classé	Un peu d'eau au sous-sol. Pas de dommage significatif.
Site patrimonial du Fort-Senneville	Montréal	Site patrimonial classé	Le fort (vestiges hors-sol) aurait été inondé.
Pont Félix-Gabriel-Marchand	Mansfield-et-Pontefract (Outaouais)	Immeuble patrimonial classé	Pont menacé par la crue, pas de dommage.
Maison Joseph-Charlebois	Montréal	Immeuble patrimonial classé	Maison non inondée, mais isolée par les inondations.
Site patrimonial du Bois-de-Saraguay	Montréal	Site patrimonial déclaré	La zone boisée du Bois-de-Saraguay a été inondée. Aucun bris.
Maison Beurepaire	Beaconsfield	Immeuble patrimonial classé	Non inondée.
Maison Simon-Fraser	Sainte-Anne-de-Bellevue	Immeuble patrimonial classé	Inondations à proximité. Aucun bris.
Site patrimonial Le Ber-Le Moyne	Montréal	Site patrimonial classé	Inondations à proximité. Aucun bris.
Site archéologique Fort-Lorette	Montréal	Site patrimonial classé	Non inondé.
Moulin de Pointe-Claire	Pointe-Claire	Immeuble patrimonial classé	Non inondé.

# FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	Pour information <input type="checkbox"/>	Pour approbation/signature <input checked="" type="checkbox"/>
--------------	---	--

Références	
N° de la requête (RAM) :	38390
Nom du requérant :	Linda Tremblay
Objet :	Comité directeur du plan d'action gouvernemental en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations

## Faits saillants/Historique du dossier

- Le 10 juin 2019, le gouvernement du Québec a pris un décret instituant une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables. Des 15 biens patrimoniaux protégés par le Gouvernement du Québec en vertu de la LPC alors recensés par le MCC parce que susceptibles d'être affectés, le tiers ont été inondés lors des inondations de 2017 et 2019.
- Depuis un certain temps, les cas qui interpellent le gouvernement et les milieux municipaux s'additionnent dans l'actualité. [REDACTED]
- L'avenir des territoires et du patrimoine immobilier préoccupe le MCC, sur l'ensemble des territoires concernés par des aléas naturels.
- [REDACTED]

Cette situation amène une réflexion nécessaire quant à la gestion du patrimoine culturel (avec ou sans statut) et de l'aménagement culturel du territoire à la suite d'inondations. [REDACTED]

## Analyse/Problématique/Enjeux

### ZIS

En réponse aux inondations de 2017 et 2019, un décret instaure un moratoire sur la construction de bâtiments et sur la reconstruction de bâtiments détruits par une inondation, soit ayant subi des dommages estimés à plus de la moitié du coût de reconstruction du bâtiment. La ZIS s'applique sur l'ensemble des zones inondables de récurrence 0-20 ans déterminées, au 10 juin 2019, dans les outils de planification des municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que sur le territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019 tel que délimité par le gouvernement du Québec.

De plus, selon le décret de la ZIS « l'exécution de travaux majeurs sur une construction ou un ouvrage doit entraîner l'immunisation de l'ensemble de celle-ci ou de celui-ci et, lorsque ces travaux sont exécutés sur un bâtiment résidentiel. »

### Biens classés sinistrés par un incendie

Une réflexion similaire a été menée concernant les biens classés sinistrés lors d'un incendie afin d'aider certains propriétaires à négocier leur assurance habitation. Bien que l'article 26 de la LPC stipule que « tout propriétaire d'un bien patrimonial classé doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien », la LPC ne prévoit rien quant au sort réservé à un bien classé à la suite d'un sinistre.

Par ailleurs, le MCC n'a pas comme pratique d'exiger la reconstruction d'un bien classé dès lors qu'il constate la disparition de ses éléments caractéristiques et qu'il est impossible de retrouver le bien. Aucun seuil n'est défini pour déterminer qu'un bien est irrécupérable et chaque cas doit être étudié à son mérite,



puisque la démolition d'un bien classé est assujettie à une autorisation de travaux en vertu de l'article 48 et 64 de la LPC.

### **Relocalisation d'un bâtiment d'intérêt patrimonial : positionnement international**

Les chartes internationales du patrimoine abordent la relocalisation de bâtiments d'intérêt patrimonial. Bien que ces interventions soient des moyens de dernier recours, elles peuvent être acceptables lorsque le bien conserve sa condition et son intégrité, un lien contextuel lié à sa valeur, un lien identitaire avec la population et des usages et des fonctions qui l'ont caractérisé<sup>1</sup>.

### **Évaluation des immeubles et sites patrimoniaux classés et déclarés localisés dans une ZIS et endommagés à la suite d'une inondation**

L'atteinte du seuil de dommages fixé par la ZIS (ou toute réglementation locale plus contraignante) ne signifie pas qu'un bâtiment ne peut être remis en état ou qu'il ne présente plus de valeur patrimoniale. Ce seuil ne considère que le coût de reconstruction sans égard aux éléments endommagés ni à leur intérêt patrimonial. L'application de cette mesure définie dans le décret instaurant la ZIS peut mener à la destruction de biens patrimoniaux classés ou déclarés par l'État dont la valeur patrimoniale n'a pas été trop altérée malgré un sinistre. Ainsi, il est requis que des modalités particulières s'appliquent pour ces bâtiments situés dans la ZIS. La décision devant mener à l'autorisation de travaux doit découler d'une évaluation de l'impact des dommages sur les éléments caractéristiques du bien. Cette évaluation permettra de déterminer s'il est possible d'en préserver la valeur patrimoniale, mais la décision à l'égard d'un bien sinistré doit être prise par la ministre du MCC. Pour l'ensemble des biens patrimoniaux, différents scénarios peuvent être envisagés :

1)

2)

3)

### **Gestion des bâtiments anciens localisés dans la ZIS (sans statut gouvernemental)**

Les modalités applicables aux bâtiments à l'intérieur de la ZIS doivent souscrire à la vision urbanistique et paysagère découlant d'un diagnostic en aménagement culturel du territoire (ACT) réalisé par le milieu. En effet, il importe de comprendre l'organisation du territoire et le rôle des bâtiments anciens dans la forme urbaine, en s'éloignant de l'approche monumentaliste du «bâtiment objet». Ainsi, les valeurs urbanistique, paysagère, historique, la géomorphologique, de même que les préoccupations sociales de la population doivent être considérées dans cette caractérisation qui tiendra également compte des inventaires patrimoniaux, des secteurs d'intérêt patrimonial définis dans les outils de planification du territoire et de leur état de santé.

. La vision urbanistique et paysagère de la ZIS et le contexte des bâtiments anciens méritent que les milieux s'y intéressent.

### **Aspects financiers (si applicable)**



### **Étapes à venir**

- Co-construction avec les milieux municipaux d'un cadre d'évaluation des bâtiments anciens affecté par les aléas naturels, notamment les inondations.

<sup>1</sup> Charte de Venise, Charte de Burra, Charte d'Appleton, Charte de San Antonio, etc.

## Recommandation/Conclusion

[REDACTED]

[REDACTED]

## Messages-clés

- Peu de bâtiments anciens bénéficient d'une protection particulière de l'État en regard de la LPC au Québec, il importe d'assurer leur restauration et leur immunisation lors d'une situation exceptionnelle. Il s'agit d'une mesure hyper exceptionnelle.

<b>Préparée par :</b>	François Poulin, Sophie Tanguay, Geneviève Dion, Mark Elsworthy et Marianne Boivin
<b>Unité administrative :</b>	Direction générale du patrimoine
<b>Approuvée par :</b>	Linda Tremblay
<b>Date/mise à jour :</b>	7 juillet 2020

**From:** Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
**Sent:** Thu, 25 Apr 2019 17:08:57 +0000  
**To:** Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca  
**Subject:** RE: Crue printanière 2019 - Séances d'information et bureaux temporaires d'aide aux sinistrés

Château Beauce, Manoir Taschereau, Maison Pierre-Lacroix, fabrique de Sainte-Marie

Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223  
Courriel : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
Date : 2019-04-25 12:46  
Objet : RE: Crue printanière 2019 - Séances d'information et bureaux temporaires d'aide aux sinistrés

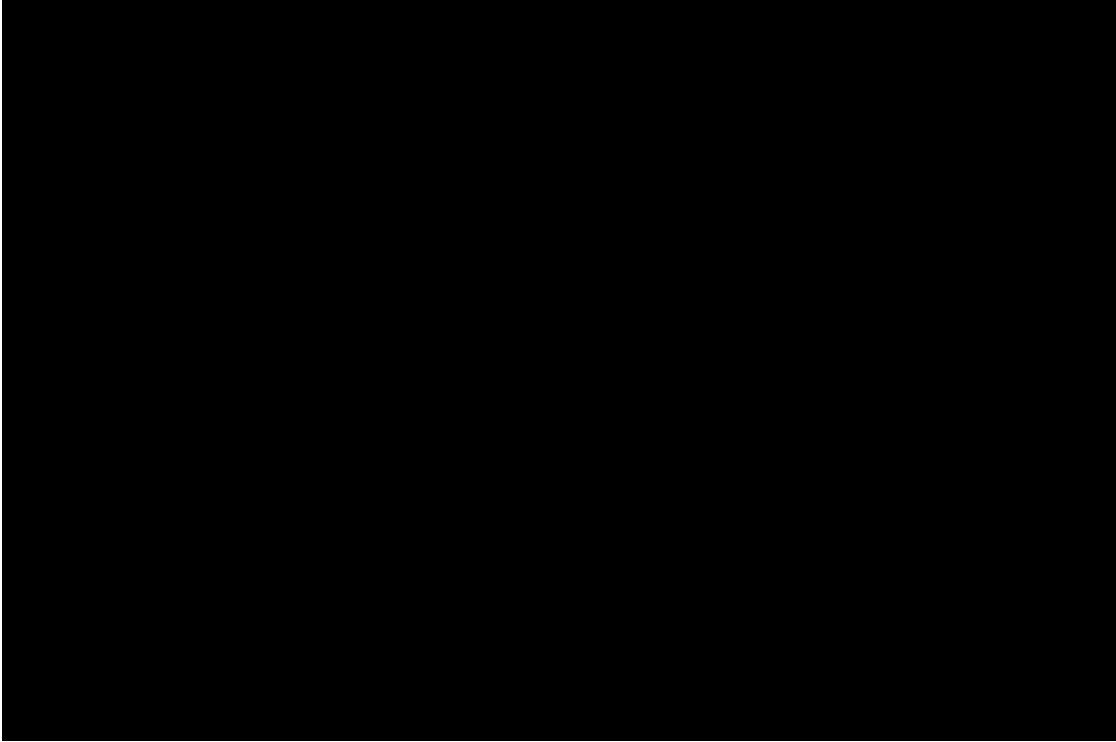
Merci !

Quelles étaient les destinataires ?

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone Québec : 418 380-2346, poste 7046  
Téléphone Lévis : 418 838-9886, poste 225  
Télécopieur : 418 380-2347  
Courriel : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)



>>> <Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca> 2019-10-29 10:40 >>>

- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Denis,

Du nouveau dans le dossier du Manoir Taschereau ? Dans celui de Château Beauce, vous avez eu l'engagement écrit de la SACA ?

Merci d'avance de ton retour,

Claude

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone Québec : 418 380-2346, poste 7046

Téléphone Lévis : 418 838-9886, poste 225

Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : [claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

"DENIS CHARLAND" ---2019-10-23 11:56:09---Salut Claude Des vérifications sont  
présentement en cours dans le dossier sur l'admissibilité.

De : "DENIS CHARLAND" <DENIS.CHARLAND@msp.gouv.qc.ca>  
A : <Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca>  
Cc : "ISABELLE HARBOUR" <ISABELLE.HARBOUR@msp.gouv.qc.ca>  
Date : 2019-10-23 11:56  
Objet : Rép. : Tr : Sortie du GIRAM jeudi

Salut Claude  
Des vérifications sont présentement en cours dans le dossier sur  
l'admissibilité.

Denis Charland, CPA, CA  
Directeur du rétablissement

Ministère de la Sécurité publique  
455, rue du Marais, bureau 100  
Québec (Québec) G1M 3A2  
Téléphone : 418 646-6777, poste 43000  
Télécopieur : 418 643-1941  
Courriel : denis.charland@msp.gouv.qc.ca  
Site internet : [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

Avis de confidentialité  
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été  
transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.  
>>> <Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca> 2019-10-23 10:44 >>>  
- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si  
vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Denis,

Désolé pour les délais de réponses. [REDACTED]

Par ailleurs, comme tu le verras plus bas, nous serons interpellés  
médiatiquement demain à ce sujet. Si tu pouvais m'envoyer rapidement des infos  
sur l'admissibilité ou non de ce propriétaire à une indemnité, ça ferait bine  
mon affaire.

Merci d'avance de ta collaboration,

Claude

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone Québec : 418 380-2346, poste 7046

Téléphone Lévis : 418 838-9886, poste 225  
Télécopieur : 418 380-2347  
Courriel : [clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

----- Transféré par Claude Rodrigue/225/QC/MCC le 2019-10-23 10:37 -----

De : Annie Legruiec/225/QC/MCC  
A : Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC  
Cc : Sophie Richard/225/QC/MCC@MCC, Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
Date : 2019-10-23 10:35  
Objet : Sortie du GIRAM jeudi

Bonjour,

[REDACTED] m'informe que le GIRAM sortira demain au sujet du patrimoine à Sainte-Marie. En lien avec le manoir Taschereau notamment, mais je n'en sais pas plus.

Nous ajusterons les lignes en conséquence, au besoin.

À suivre.

Annie LeGruiec  
Conseillère en communication, porte-parole auprès des médias

Direction des communications et des affaires publiques  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc B, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2363, poste 7213  
Courriel : [annie.legruiec@mcc.gouv.qc.ca](mailto:annie.legruiec@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

**From:** Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
**Sent:** Mon, 6 May 2019 12:49:49 +0000  
**To:** Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca  
**Cc:** Raphael.St-Gelais@mcc.gouv.qc.ca; Sophie.Richard@mcc.gouv.qc.ca; Veronique.Breterch.Ext@mcc.gouv.qc.ca  
**Subject:** RE: Fwd: Inondation

Bonjour Claude,

Voici le portrait de la situation à ce jour. Est-ce qu'on a besoin de préciser davantage?

Merci,

Manoir Taschereau :

- bâtiment inondé sous-sol + rez-de-chaussée;
- dommages importants aux finis intérieurs et extérieurs;

Maison Pierre-Lacroix :

- bâtiment inondé sous-sol + rez-de-chaussée;
- dommages extérieurs (galeries arrachées). Dommages intérieurs inconnus, mais potentiellement importants;
- en attente d'un retour de l'organisme propriétaire.

Château Beauce

- bâtiment inondé au sous-sol;
- dommages importants aux finis intérieurs, déversement d'huile à chauffage (contamination du sol), désamiantage nécessaire;

- en attente des évaluations et soumissions précisant la nature et le coût des travaux.

Bibliothèque municipale de Scott

- bâtiment inondé au rez-de-chaussée sur quelques cm;
- dommage aux planchers et au mobilier en mélamine;
- rayonnage non affecté;
- bibliothèque fermée jusqu'en juin pour procéder aux travaux;
- le MCC ne devrait pas recevoir de demande au PAI.

Église de Sainte-Marie

- bâtiment inondé au sous-sol sur quelques cm;
- aucun dommage important rapporté par la Fabrique.

Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223  
Courriel : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC, Raphael St-Gelais/225/QC/MCC@MCC  
Cc : Sophie Richard/225/QC/MCC@MCC, Veronique Breterch/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2019-05-05 19:00  
Objet : Fwd: Inondation

Bonjour

Svp topo pour notre région vers 11 h.

Merci!

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "Dominique Malack" <Dominique.Malack@mcc.gouv.qc.ca>  
Date: 5 mai 2019 à 18:51:21 UTC-4  
Destinataire: "Claude Rodrigue" <Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca>  
Cc: "Marie-Helene Drolet" <Marie-Helene.Drolet@mcc.gouv.qc.ca>  
Objet: Inondation

Allo Claude.

Stp me faire un bref topo courriel des suites des inondations sur les équipements et le patrimoine pour ton territoire. En courant de journée demain.

Merci et bon dimanche ensoleillé !

Dominique

Dominique Malack  
Sous-ministre adjointe du développement culturel et du patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
Téléphone: 418-380-2356 p. 7121  
Envoyé de mon iPhone



**From:** Pierre-Andr0xL182z\_Corriveau/CHAU/QC/MCC%MCC on behalf of Pierre-Andr0xL182z\_Corriveau/CHAU/QC/MCC%MCC  
**Sent:** Thu, 28 Oct 2021 13:26:19 -0400  
**To:** Marie-Claude Gosselin  
**Subject:** RE: TR: Réponse à votre correspondance Avis de démolition - Manoir Taschereau (Ville de Sainte-Marie)

Bonjour Mme Gosselin,

Aux termes du délai de 90 jours, vous pourrez délivrer le permis de démolition comme prévu.

L'avis d'intention de déclassement ne dispense pas le propriétaire d'obtenir une autorisation du Ministère pour démolir le bâtiment. Cette autorisation n'a pas encore été délivrée, mais la demande est en traitement et une réponse devrait être donnée prochainement. Toutefois, ça ne vous empêche pas non plus de délivrer votre permis étant donné que nous agissons en vertu de nos lois et règlements respectifs.

Au plaisir!

### **Pierre-André Corriveau**

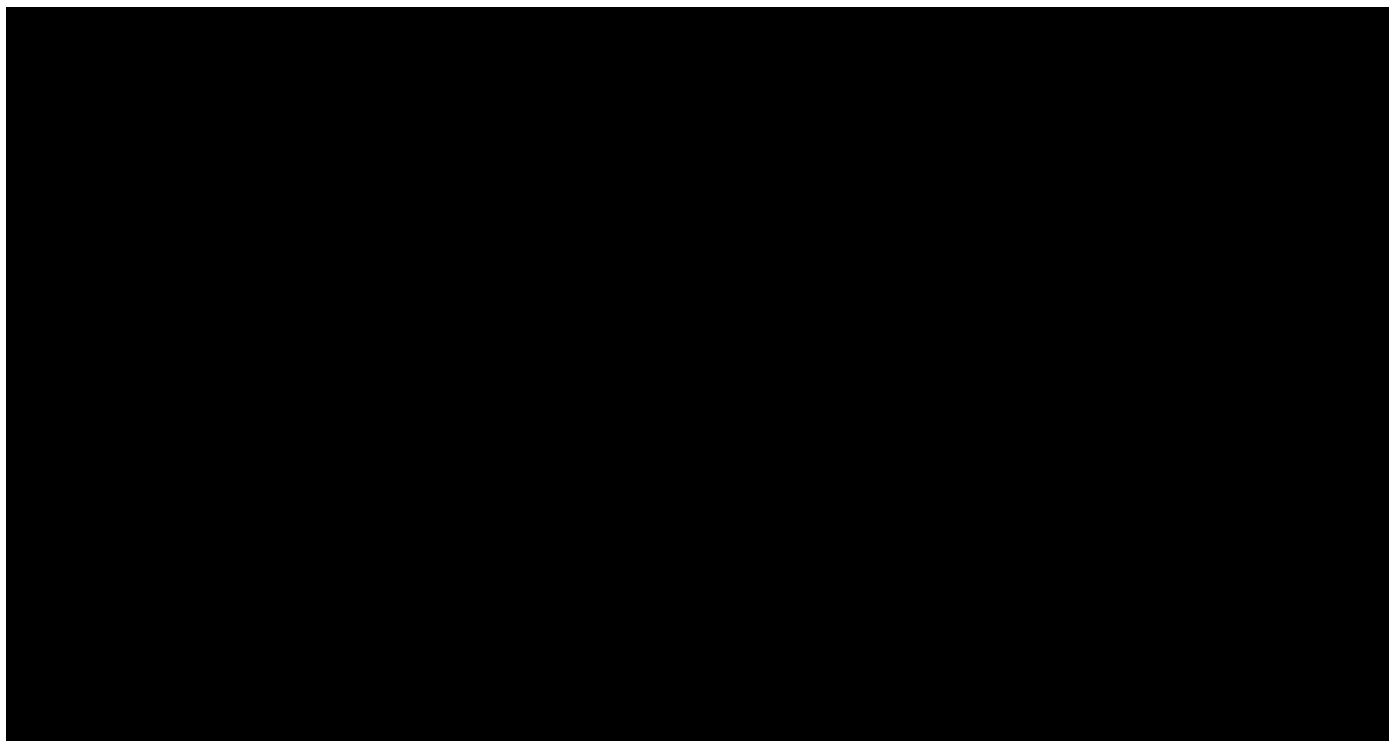
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

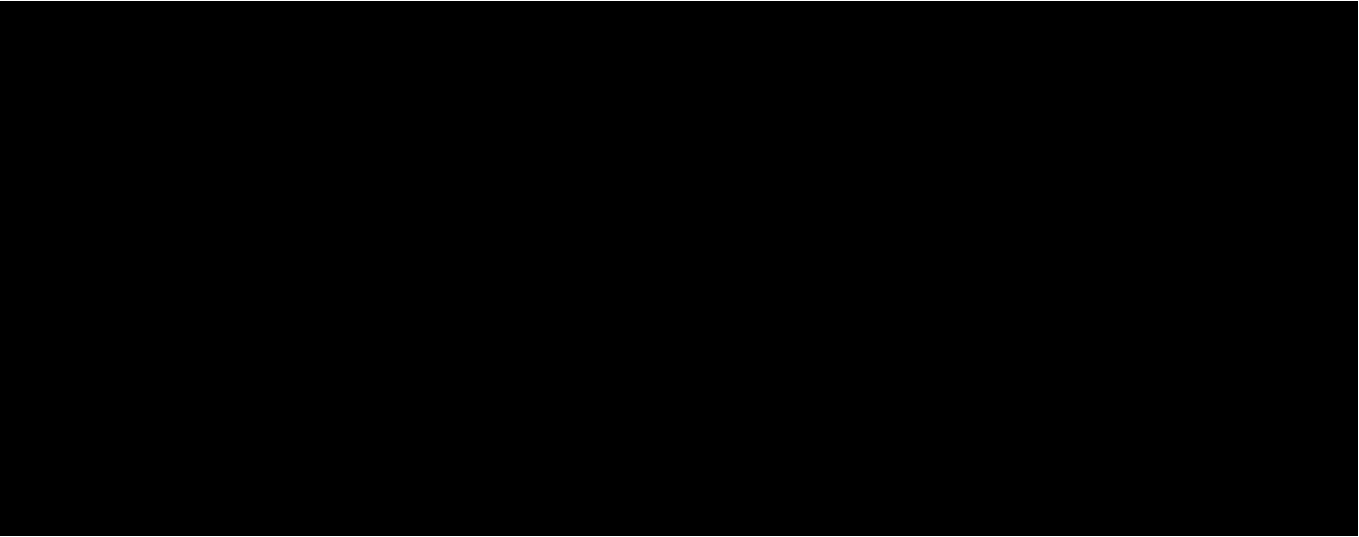
Téléphone : **En télé-travail**

Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   





**De :** Nathalie.Fournier@mcc.gouv.qc.ca <Nathalie.Fournier@mcc.gouv.qc.ca> **De la part de** Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca  
**Envoyé :** 27 octobre 2021 10:51  
**À :** Marie-Claude Gosselin <marie-claude.gosselin@sainte-marie.ca>  
**Cc :** mrc@nouvellebeauce.com; Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
**Objet :** Réponse à votre correspondance Avis de démolition - Manoir Taschereau (Ville de Sainte-Marie)

- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Gosselin,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

*(Voir fichier joint : 42252\_Lettre\_ManoirTaschereau.pdf)*

Je vous remercie de l'attention portée à la présente.

**Claude Rodrigue**

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone Québec : 418 380-2346, poste 7046

Téléphone Lévis : 418 838-9886, poste 225

Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : [claude.rodrique@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claude.rodrique@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous



[pièce jointe "42252\_Lettre\_ManoirTaschereau.pdf" supprimée par Pierre-André Corriveau/CHAU/QC/MCC]

**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Wed, 22 Sep 2021 08:42:05 -0400  
**To:** Alyson.Blaquiere@mcc.gouv.qc.ca  
**Subject:** RE: AIDCL manoir Taschereau - suivi

Bonjour Alyson,

[REDACTED] Je vais finaliser l'analyse de l'autorisation. De toute façon, je suis déjà bien avancé.

Merci et bonne journée!

## Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
 Ministère de la Culture et des Communications  
 51, rue du Mont-Marie  
 Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223

Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

[REDACTED] Alyson Blaquiere---2021-09-22 07:48:05---Bonjour à vous deux, J'ai relu l'avis du CPCQ, et il se prononce favorablement à la démolition, mais

De : Alyson Blaquiere/225/QC/MCC  
 A : Marie-Eve Kirouac/225/QC/MCC@MCC  
 Cc : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
 Date : 2021-09-22 07:48  
 Objet : RE: AIDCL manoir Taschereau - suivi

---

Bonjour à vous deux,

[REDACTED]

Pour ce qui est de l'autorisation de démolition, considérant que le déclassement ne peut se faire au plus tôt qu'à la fin décembre (90 jours après l'avis d'intention), l'autorisation est bien nécessaire s'il est prévu de procéder à la démolition avant ça.

Pierre-André, sais-tu pour quand la démolition est prévue?

## Alyson Blaquière

Registraire adjointe du patrimoine culturel

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale  
 Direction du patrimoine  
 Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : En tététravail

Courriel : [alyson.blaquiere@mcc.gouv.qc.ca](mailto:alyson.blaquiere@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

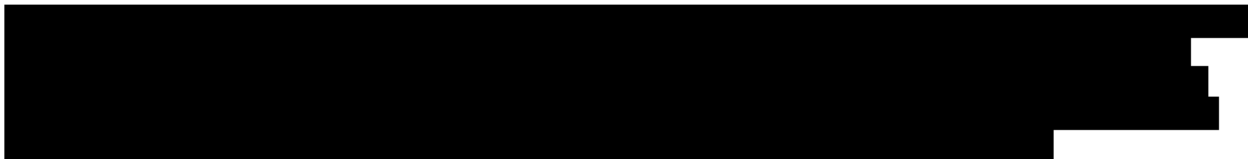
Suivez-nous   

■ Marie-Eve Kirouac---2021-09-21 19:31:12---Bonjour collègues, Je suis loin d'être une pro de déclasserment (ultimement il ne faut pas devenir p

De : Marie-Eve Kirouac/225/QC/MCC  
 A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
 Cc : Alyson Blaquiere/225/QC/MCC@MCC  
 Date : 2021-09-21 19:31  
 Objet : RE: AIDCL manoir Taschereau - suivi

---

Bonjour collègues,



Je vous laisse voir et surtout, Alyson, tu connais probablement mieux la procédure que moi :)

Au plaisir !

**Marie-Eve Kirouac**

Adjointe exécutive et conseillère stratégique  
 Direction du patrimoine  
 Ministère de la Culture et des Communications  
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste xxxx

Courriel : [marie-eve.kirouac@mcc.gouv.qc.ca](mailto:marie-eve.kirouac@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

■ Pierre-Andre Corriveau---2021-09-21 15:43:36---Génial, merci! J'avais prévu finaliser l'autorisation de démolition cette semaine. Ça ne vaudra peut

De : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC  
 A : Alyson Blaquiere/225/QC/MCC@MCC  
 Cc : Marie-Eve Kirouac/225/QC/MCC@MCC  
 Date : 2021-09-21 15:43

Objet : RE: AIDCL manoir Taschereau - suivi

---

Génial, merci!

J'avais prévu finaliser l'autorisation de démolition cette semaine. [REDACTED]

Je serais curieux de savoir ce que Marie-Ève en c.c. et toi en pensez.

Merci!

## Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223

Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

[REDACTED] Alyson Blaquiere---2021-09-21 15:38:31---Bonjour Pierre-André, Comme c'est toi qui es responsable du dossier du manoir Taschereau, je voulais

De : Alyson Blaquiere/225/QC/MCC  
A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-09-21 15:38  
Objet : AIDCL manoir Taschereau - suivi

---

Bonjour Pierre-André,

Comme c'est toi qui es responsable du dossier du manoir Taschereau, je voulais juste te tenir au courant des derniers développements. Les documents légaux et les lettres de la ministre concernant l'AIDCL me sont revenus signés, ils seront transmis aux intervenants concernés dans les prochains jours.

Bonne fin de journée!

**Alyson Blaquière**

Registraire adjointe du patrimoine culturel

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale  
Direction du patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : En tététravail

Courriel : [alyson.blaquiere@mcc.gouv.qc.ca](mailto:alyson.blaquiere@mcc.gouv.qc.ca)

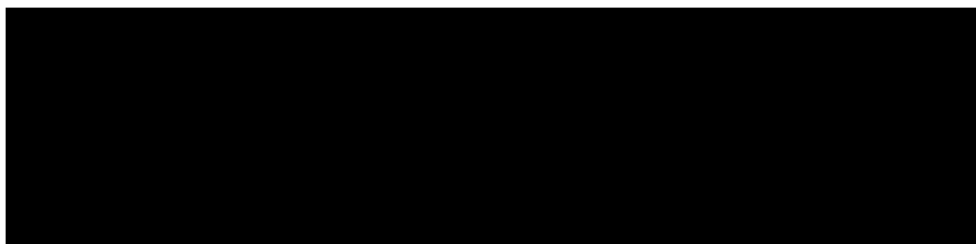
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Fri, 27 Aug 2021 14:46:23 -0400  
**To:** Jean-François Drapeau  
**Subject:** RE: Manoir Taschereau

Salut Jean-François,

Ce serait plutôt l'adresse suivante :



### Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223  
Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

■ Jean-Francois Drapeau---2021-08-27 14:19:46---Bonjour Pierre-André, Je voudrais vérifier avec toi les coordonnées du propriétaire du manoir Tasche


De : Jean-Francois Drapeau/225/QC/MCC  
A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
Cc : Alyson Blaquiere/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-08-27 14:19  
Objet : Manoir Taschereau

---

Bonjour Pierre-André,

Je voudrais vérifier avec toi les coordonnées du propriétaire du manoir Tascheau

Nom: 

Adresse: 

Avons-nous la bonne adresse pour lui transmettre l'AICL ?



Merci!

## Jean-François Drapeau

Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Direction du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : En tététravail

Courriel : [jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous



**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Thu, 5 Aug 2021 15:13:45 -0400  
**To:** Mathieu Tanguay  
**Subject:** RE: Demande d'avis au CPCQ - 139099 - démolition du manoir Taschereau

Je viens de la déposer à Marie-Eve Kirouac [REDACTED]. La prochaine séance du CPCQ est le 1er septembre.

J'ai ajusté un peu l'analyse pour retirer la position du MCC.

Je te tiens informé! Merci!

## Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223

Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

[REDACTED] Mathieu Tanguay---2021-08-05 15:02:51---Qui dépose la demande d'avis au CPCQ, c'est toi ou c'est nous ? Mathieu Tanguay, architecte

De : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC  
A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
Cc : Marie-Eve Kirouac/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-08-05 15:02  
Objet : RE: Demande d'avis au CPCQ - 139099 - démolition du manoir Taschereau

---

Qui dépose la demande d'avis au CPCQ, c'est toi ou c'est nous ?

**Mathieu Tanguay**, architecte  
Conseiller en patrimoine

Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : **en télétravail**

Courriel : [mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca](mailto:mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

■ Pierre-Andre Corriveau---2021-08-05 15:00:05---Bonjour Marie-Ève, Je viens de t'envoyer une tâche dans Constellio afin qu'on dépose une demande d'a

De : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC  
A : Marie-Eve Kirouac/225/QC/MCC@MCC  
Cc : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-08-05 15:00  
Objet : Demande d'avis au CPCQ - 139099 - démolition du manoir Taschereau

---

Bonjour Marie-Ève,

Je viens de t'envoyer une tâche dans Constellio afin qu'on dépose une demande d'avis au CPCQ pour la démolition du manoir Taschereau.

J'ai associé à la tâche les documents pertinents : la demande d'autorisation, mon analyse PIMIQ et le rapport préparé par le Ministère à la suite de l'incendie.

Laisse-moi savoir s'il manque des documents. Si c'est possible, j'aimerais qu'on présente le dossier le 1er septembre. Entre-temps, je vais contacter la Ville pour valider s'ils peuvent traiter la demande de permis municipal rapidement considérant qu'il y aura un délai de 90 jours à respecter en raison de l'avis de démolition à transmettre au MCC.

Merci et bonne journée!

### **Pierre-André Corriveau**

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223  
Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Thu, 5 Aug 2021 15:47:42 -0400  
**To:** Marie-Claude Gosselin  
**Subject:** RE: Démolition du manoir Taschereau

Bonjour,

Je comprends, nous nous sommes nous-mêmes posé la question, mais il semblerait que oui puisque la Loi ne prévoit pas d'exception pour les bâtiments classés.

Comme vous, j'ai le souci d'être le plus efficace possible [REDACTED]

Au plaisir!

### Pierre-André Corriveau

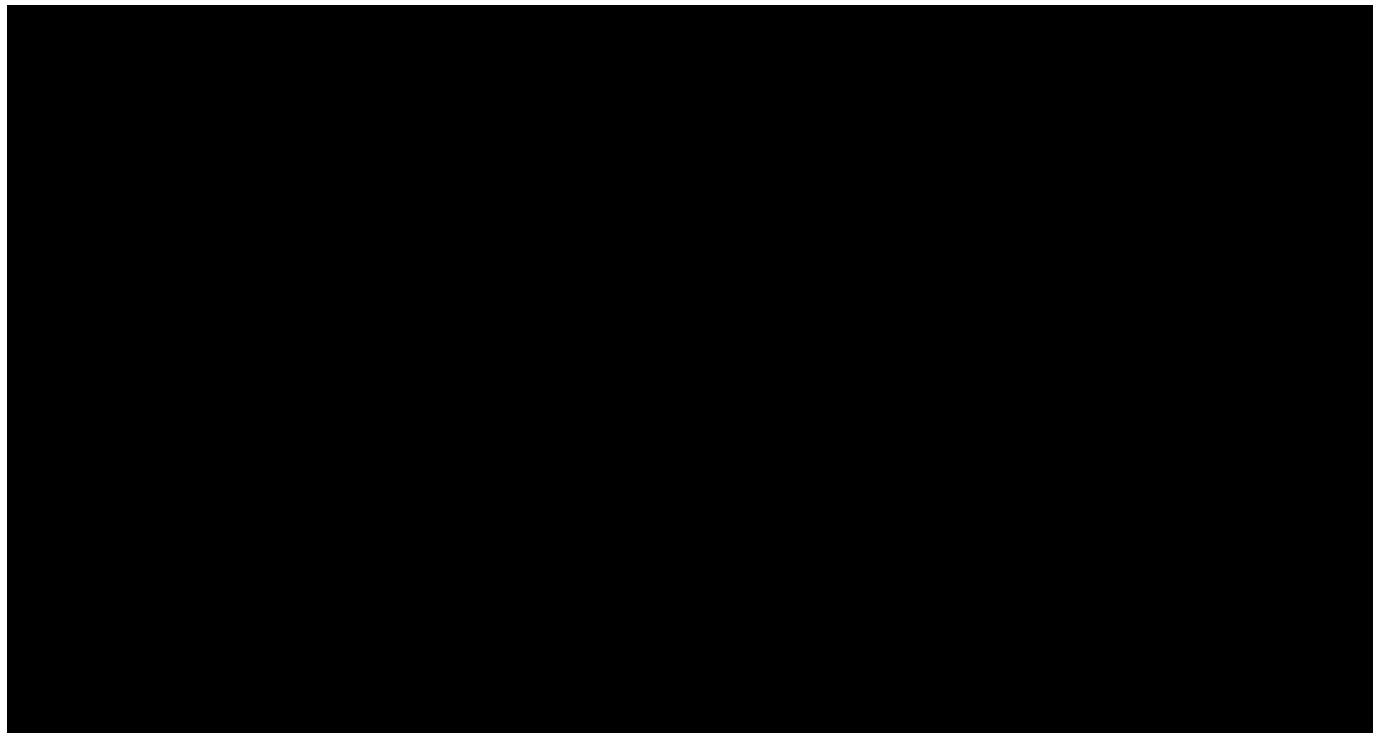
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223

Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   



**De :** Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca <Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 5 août 2021 15:12  
**À :** Marie-Claude Gosselin <marie-claude.gosselin@sainte-marie.ca>  
**Cc :** Georges Larocque <georges.larocque@sainte-marie.ca>; Catherine.Bruhmuller@mcc.gouv.qc.ca  
**Objet :** Démolition du manoir Taschereau



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Mme Gosselin,

J'ai transmis il y a quelques jours un courriel à Georges La Rocque pour l'aviser que le Ministère avait invité le propriétaire du manoir Taschereau à déposer une demande d'autorisation pour la démolition du manoir Taschereau.

[REDACTED] et j'ai amorcé le traitement de cette dernière. Pour le Ministère, il y a un délai de quelques semaines à prévoir puisque les demandes de démolition de biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel doivent faire l'objet d'un avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ), un organisme indépendant chargé de conseiller la ministre. La décision finale pourra être rendue lorsque l'avis du CPCQ et l'analyse du Ministère seront tous les deux complétés.

En parallèle, j'aimerais valider avec vous si la Ville de Sainte-Marie serait en mesure de traiter la demande de permis de démolition pour ce bâtiment, même si l'autorisation du Ministère n'est pas encore délivrée. Même si le bâtiment est fortement endommagé et que le Ministère doit autoriser la démolition, la Ville doit quand même transmettre un

avis de démolition 90 jours avant d'émettre son permis comme le prévoit la mesure transitoire en vigueur depuis le 1er avril dernier. Pour réduire les délais pour le propriétaire, il serait intéressant que cet avis de démolition soit transmis au Ministère le plus tôt possible.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à me contacter.

Merci de votre collaboration et bonne journée,

**Pierre-André Corriveau**

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223

Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Thu, 9 Apr 2020 15:04:06 -0400  
**To:** [REDACTED]  
**Subject:** Re: Constat de dommages - manoir Taschereau  
**Importance:** Normal

[REDACTED] **Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour,

Je vous remercie de vos démarches rapides.

Nous sommes à évaluer la situation pour voir quels sont les différents scénarios possibles pour le manoir Taschereau. Aucune décision n'a donc été prise pour le moment, mais je vous tiendrai informé de tout développement pertinent.

Merci et au plaisir,

Pierre-André Corriveau, M.ATDR  
Conseiller en développement culturel

51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3  
Téléphone: (418) 838-9886, poste 223  
[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

[REDACTED]

**De :** [Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca) <[Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 9 avril 2020 10:38  
**À :** [REDACTED]  
**Objet :** Constat de dommages - manoir Taschereau

**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour [REDACTED],

J'espère que vous allez bien dans ce contexte bien particulier. Pour ma part, je suis en télétravail et nous continuons à tenter de trouver une solution pour le manoir Taschereau.

Je dois dresser un portrait le plus exact de la situation pour aider à la prise de décision et je me demandais si vous étiez en mesure de me transmettre le rapport de dommages que vous avez en votre possession par courriel. Sinon, savez-vous à qui je pourrais m'adresser pour en avoir une copie?

Je profite également de cette communication pour vous demander si vous avez pu vérifier si le manoir a été affecté par la crue de la semaine dernière.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous souhaite une bonne journée.

Pierre-André Corriveau, M.ATDR  
Conseiller en développement culturel

51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3  
Téléphone: (418) 838-9886, poste 223  
[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)



**De :** [Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

**Envoyé le :** 15 juillet 2020 13:41

**À :** [REDACTED]

**Objet :** Demande d'aide financière 534692 - Manoir Taschereau

[REDACTED] **Avis :** ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour [REDACTED]

Je vous informe par la présente que [REDACTED]

Je vais rendre cette demande admissible dans quelques instants. Cependant, il faut bien comprendre que cette demande est admissible selon les normes du programme d'aide financière, mais qu'elle ne pourra pas être traitée tant que l'enjeu de la sauvegarde du bâtiment ne sera pas réglé.

À ce sujet, le Ministère est toujours en discussion dans le but de déterminer si une mesure particulière peut être prise pour rendre inapplicable la réglementation en vigueur qui empêche la reconstruction du manoir. Je ne saurais me prononcer sur l'échéancier, ni l'issue de ces discussions considérant la complexité du problème.

N'hésitez pas à m'écrire pour me communiquer toute nouvelle information. Pour ma part, je vous tiendrai informé de tout développement.

Meilleures salutations,

Pierre-André Corriveau, M.ATDR  
Conseiller en développement culturel

51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3  
Téléphone: (418) 838-9886, poste 223  
[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Tue, 21 Jul 2020 08:51:19 -0400  
**To:** Claude Rodrigue  
**Subject:** Re: Fwd: Tr : Re: La restauration du Manoir  
**Attachments:** R37633\_ManoirTaschereauInondation\_20200513.docx,  
R38390\_ZIS\_20200707.docx  
**Importance:** Normal



**Avis :** ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Claude,

Je n'ai pas accès à la RAM 38390 dans Diapason, mais la fiche est dans Constellio (voir p.j.). Je n'ai pas participé à la rédaction de cette fiche.

La RAM concernant plus spécifiquement le manoir Taschereau est la 37633. J'ai aussi joint cette fiche à mon courriel.

Pierre-André Corriveau, M.ATDR  
Conseiller en développement culturel

51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3  
Téléphone: (418) 838-9886, poste 223  
[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

-----Claude Rodrigue/225/QC/MCC a écrit : -----

A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
Date : 21/07/2020 07:13  
Objet : Fwd: Tr : Re: La restauration du Manoir

Bonjour,

Prendre connaissance svp de l'échange ci-joint et me faire suivre la RAM 38390, RAM à laquelle je n'ai malheureusement pas accès dans Diapason. Me faire suivre aussi le commentaire cabinet.

Merci

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

**Expéditeur:** "Isabelle Lemieux" <[Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca)>  
**Date:** 20 juillet 2020 à 23:37:22 UTC-4  
**Destinataire:** "Claude Rodrigue" <[Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca)>

Cc: "Linda Tremblay" <[Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca)>

Objet: Rép : Tr : Re: La restauration du Manoir

Bonjour,

Je ne pense pas pouvoir vraiment aider....

Linda devait faire des validations à ce sujet.

Bref, je n'ai pas d'autres infos.....

### Isabelle Lemieux

Directrice  
Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342, poste 7434  
Courriel : [isabelle.lemieux@mcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.lemieux@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Claude Rodrigue---2020-07-20 19:46:14---Avis : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par err

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
A : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC  
Cc : Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2020-07-20 19:46  
Objet : Re: Tr : Re: La restauration du Manoir

**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour,

Si je ne fais pas erreur, il s'agit de la RAM 38390, RAM à laquelle je n'ai malheureusement pas

accès dans Diapason, même si nous étions en collaboration. Si tu peux me la faire suivre ainsi que le commentaire du cabinet, ce serait apprécié.

[REDACTED]

[REDACTED]

Tant mieux si Isabelle peut m'éclairer.

Merci !

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2346, poste 7046

-----Linda Tremblay/225/QC/MCC a écrit : -----

A : Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC  
De : Linda Tremblay/225/QC/MCC  
Date : 20/07/2020 18:12  
Cc: Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC  
Objet : Re: Tr : Re: La restauration du Manoir

[REDACTED]. Il faudra retourner à notre RAM.

**Linda Tremblay**  
Directrice générale

Direction générale du patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352  
Courriel : [linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca](mailto:linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Claude Rodrigue---2020-07-20 18:02:09---Avis : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par err

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
A : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC  
Cc : Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2020-07-20 18:02  
Objet : Re: Tr : Re: La restauration du Manoir

---

**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

D'accord. Merci !

Mais qu'en est-il de la position du MAMH sur les arrêtés ministériels. Est-ce qu'il y a eu une évolution au dossier ?

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2346, poste 7046

-----Linda Tremblay/225/QC/MCC a écrit : -----

A : Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC  
De : Linda Tremblay/225/QC/MCC  
Date : 20/07/2020 17:50  
Cc: Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC, Karine Garcia/225/QC/MCC@MCC  
Objet : Tr : Re: La restauration du Manoir

Bonjour Isabelle,

Merci de traiter ce dossier avec Claude.

Linda

**Linda Tremblay**  
Directrice générale

Direction générale du patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352  
Courriel : [linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca](mailto:linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

----- Transféré par Linda Tremblay/225/QC/MCC le 2020-07-20 17:48 -----

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
A : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2020-07-20 13:26  
Objet : Tr : Re: La restauration du Manoir

---

**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

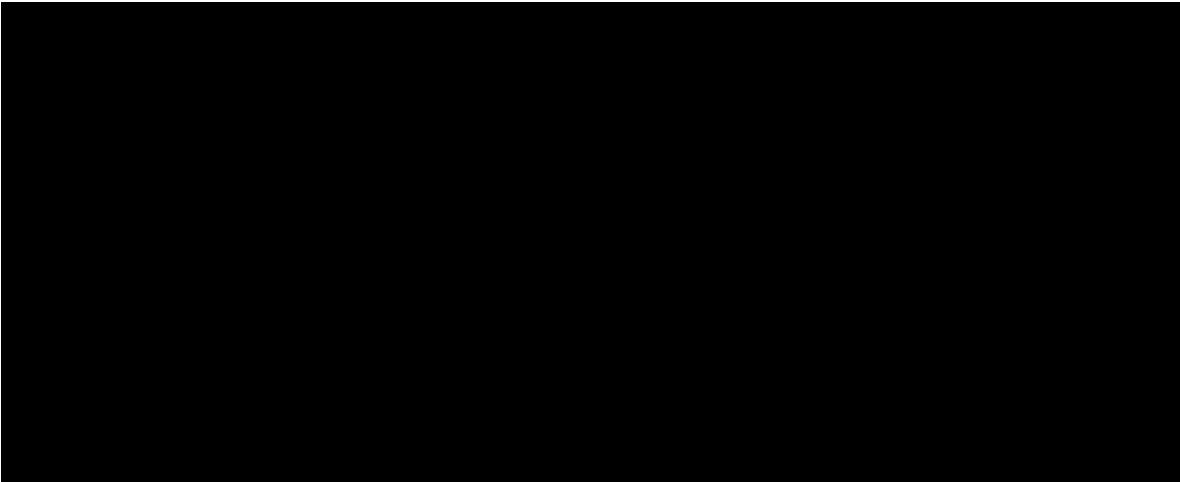
Bonjour,

Nous devons en discuter rapidement 

Merci

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2346, poste 7046



[REDACTED]

De : [Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca)

<[Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca)>

Envoyé : 20 juillet 2020 09:26

À :

Cc : [Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca) <[Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca)>

Objet : La restauration du Manoir

**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[REDACTED]

[REDACTED]. Je vais prendre connaissance des développements dans votre dossier et ensuite vous demander un rendez-vous téléphonique. Merci de me fournir vos coordonnées téléphoniques et quelques plages de disponibilité cette semaine.

[REDACTED]

Notre discussion vous permettra, je l'espère, de jeter un regard différent sur les difficultés éprouvées dans le projet de restauration du Manoir.

Bien à vous,

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2346, poste 7046

-----Transféré par Claude Rodrigue/225/QC/MCC le 20/07/2020 09:19 -----

A : Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC  
De : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC  
Date : 20/07/2020 09:01  
Objet : Tr :

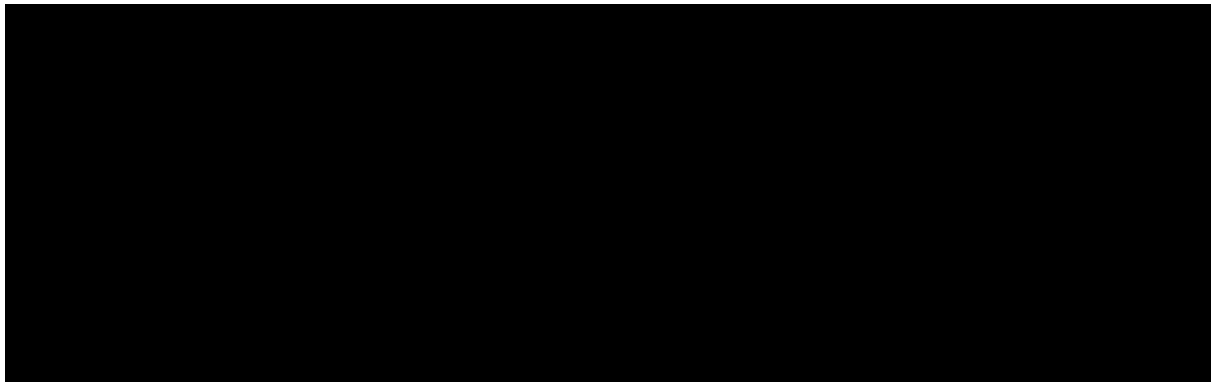


**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Claude,

Pierre-André Corriveau, M.ATDR  
Conseiller en développement culturel

51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3  
Téléphone: (418) 838-9886, poste 223  
[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)



**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Wed, 29 Jul 2020 15:35:41 -0400  
**To:** Claude Rodrigue  
**Subject:** Décret zone intervention spéciale  
**Importance:** Normal



**Avis :** ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Claude,

Voici le lien qui permet de consulter le décret de la ZIS instaurée suite aux inondations de 2019 : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/index.php?id=6937>

Le MELCC a également produit cette page qui explique la délimitation de la ZIS: <https://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/zone-intervention-speciale.htm>

Le décret prévoit qu'il n'est pas possible de reconstruire (ou rénover) un bâtiment si les dommages dépassent 50 % du coût neuf de construction (calculé selon les normes québécoises d'évaluation foncière). Dans le décret, c'est formulé comme suit :

*doit être démolit tout bâtiment qui a fait l'objet d'une évaluation de dommages conformément au paragraphe 8° et dont la valeur des dommages représente plus de la moitié du coût neuf du bâtiment, excluant ses dépendances détachées et ses améliorations d'emplacement, établi conformément à la partie 3E du Manuel d'évaluation foncière du Québec et rajusté au 1er juillet de l'année qui précède celle lors de laquelle ce bâtiment a été affecté par une inondation;*

De plus, lorsqu'un bâtiment doit être rénové de façon importante, il doit être immunisé, tel qu'indiqué dans le décret : *conformément à l'annexe 1 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans la mesure où sont disponibles les données nécessaires pour appliquer les normes prescrites; l'exécution de travaux majeurs sur une construction ou un ouvrage doit entraîner l'immunisation de l'ensemble de celle-ci ou de celui-ci et, lorsque ces travaux sont exécutés sur un bâtiment résidentiel, l'immunisation doit également respecter les normes prévues à l'annexe 3;*

**ANNEXE 3 NORMES D'IMMUNISATION ADDITIONNELLES** *Un bâtiment résidentiel doit, en plus des exigences prévues à cet effet par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (chapitre Q-2, r. 35), être immunisé comme suit : 1° aucune pièce habitable, telle une chambre ou un salon, ne doit être aménagée dans un sous-sol; 2° aucune composante importante d'un système de mécanique du bâtiment, tel un système électrique, de plomberie, de chauffage ou de ventilation, ne peut être installée dans un sous-sol, à moins qu'elle ne doive obligatoirement, de par sa nature, y être située; 3° la finition d'un sous-sol doit, le cas échéant, être réalisée avec des matériaux résistants à l'eau.*

Tous ces éléments s'appliquent dans le cas du manoir Taschereau.

Bonne journée,

Pierre-André Corriveau, M.ATDR  
 Conseiller en développement culturel

51, rue du Mont-Marie  
 Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone: (418) 838-9886, poste 223  
[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

**From:** Claude Rodrigue  
**Sent:** Tue, 21 Jul 2020 07:25:35 -0400  
**To:** [REDACTED]  
**Bcc:** Pierre-André Corriveau  
**Subject:** Re: La restauration du Manoir

[REDACTED]

Il me fera plaisir de vous parler de ce dossier important pour moi.

Avez-vous des disponibilités vendredi le 24 ou lundi le 27 juillet pour un lien téléphonique?

Merci

Claude

Envoyé de mon iPad

[REDACTED]

[REDACTED]

**De :** [Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca) <[Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 juillet 2020 13:13

**À :** [REDACTED]

**Cc :** [Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca) <[Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Re: La restauration du Manoir

[REDACTED]

**Avis :** ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[REDACTED]

J'accuse réception de votre courriel. [REDACTED]. Je demeurerai toutefois disponible ultérieurement si vous le souhaitez le faire.

[REDACTED], le Ministère a été très actif dans votre dossier. La décision du montant d'évaluation des dommages au Manoir est sous la responsabilité du MSP qui administre le programme d'indemnisation et non du MCC. La municipalité a aussi son rôle à jouer parce que c'est elle qui établit un plafond de dommages au delà duquel elle n'émet pas de permis de construction.

[REDACTED]  
[REDACTED] Nous allons en informer nos autorités.  
Merci de votre attention,  
Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2346, poste 7046

**De :** [Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca) <[Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 20 juillet 2020 09:26

**À :** [REDACTED]

**Cc :** [Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca) <[Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca)>

**Objet :** La restauration du Manoir

[REDACTED]

**Avis :** ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[REDACTED]

[REDACTED]. Je vais prendre connaissance des développements dans votre dossier et ensuite vous demander un rendez-vous téléphonique. Merci de me fournir vos coordonnées téléphoniques et quelques plages de disponibilité cette semaine.

[REDACTED]  
Notre discussion vous permettra, je l'espère, de jeter un regard différent sur les difficultés éprouvées dans le projet de restauration du Manoir.

Bien à vous,

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2346, poste 7046

-----Transféré par Claude Rodrigue/225/QC/MCC le 20/07/2020 09:19 -----

A : Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC  
De : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC  
Date : 20/07/2020 09:01  
Objet : Tr :

[REDACTED] **Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Claude,

Pierre-André Corriveau, M.ATDR  
Conseiller en développement culturel

51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3  
Téléphone: (418) 838-9886, poste 223  
[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

[REDACTED]

**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Thu, 3 Sep 2020 15:58:53 -0400  
**To:** Charles-Antoine Poulin  
**Cc:** mjdeschenes@mjdarchitecte.com; Alexandra Boisvert; Véronique Koulouris  
**Subject:** Re: 19-1019-M005: Manoir Taschereau, Sainte-Marie  
**Importance:** Normal



**Avis :** ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour M. Poulin,

Le manoir Taschereau est une propriété privée et le MCC est en lien avec le propriétaire dans la recherche d'une solution pour remettre le bâtiment en état.

Je ne suis toutefois pas en mesure de vous donner davantage d'informations.

Vous pouvez toutefois, si vous le souhaitez, déposer une demande d'accès à l'information. Pour plus de renseignements sur cette démarche: <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3663>

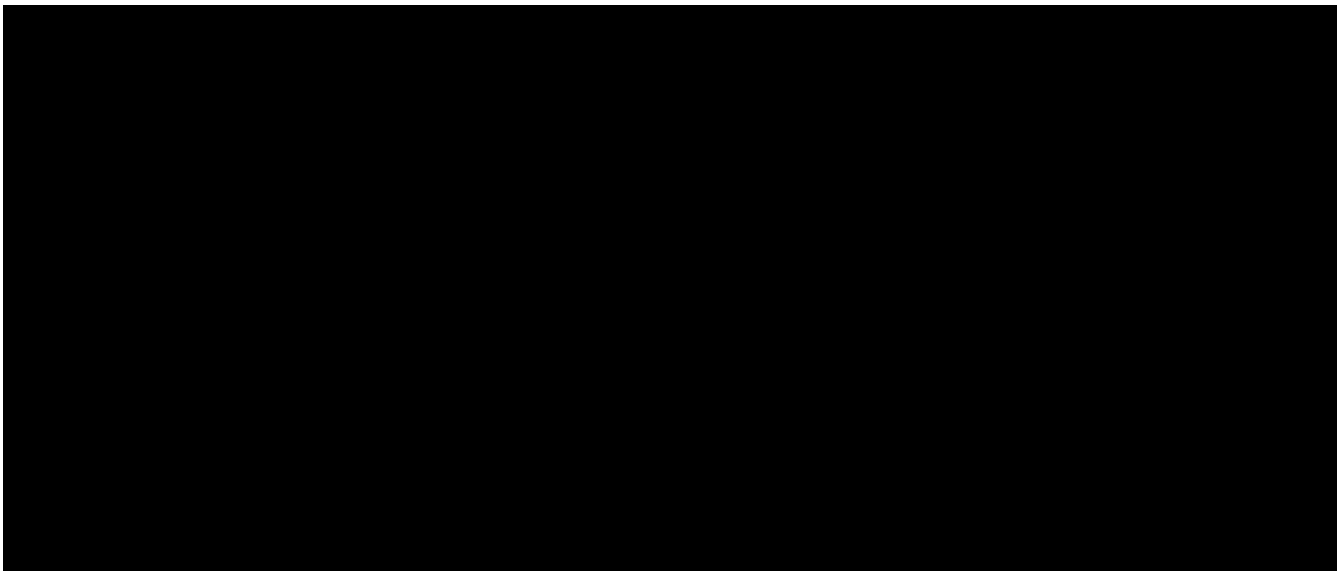
Bien cordialement,

**Pierre-André Corriveau**

Conseiller en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)



**From:** Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
**Sent:** Wed, 15 May 2019 13:13:29 +0000  
**To:** Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca  
**Subject:** RE: Deux questions

Bonjour,

Oui, ils sont tous les deux dans une zone inondable 0-20 ans.

Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223  
Courriel : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
Date : 2019-05-14 15:05  
Objet : Deux questions

Bonjour,

J'ai parlé avec Dominique cet PM et elle me posait une question par rapport aux inondations à Ste-Marie : le manoir Taschereau et la Maison Pierre-Lacroix sont-ils situés tous les deux dans la zone inondable ? J'imagine que oui mais je voulais m'en assurer.

Claude

Claude Rodrigue

Directeur  
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, RC, bloc C  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone Québec : 418 380-2346, poste 7046  
Téléphone Lévis : 418 838-9886, poste 225  
Télécopieur : 418 380-2347



Courriel : [claude.rodrique@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claude.rodrique@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

**From:** Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
**Sent:** Wed, 5 Jun 2019 15:48:48 +0000  
**To:** Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca  
**Cc:** Raphael.St-Gelais@mcc.gouv.qc.ca; Sophie.Richard@mcc.gouv.qc.ca; Alexandra.Bertrand@mcc.gouv.qc.ca  
**Subject:** RE: Fwd: Crue printanière 2019 - Demandes d'aide financière

Bonjour Claude,

Nous avons été sollicités par trois autres partenaires, mais les demandes se limitent pour l'instant à des intentions :

- Nom du bien / équipement: Manoir Taschereau
- Nom du propriétaire: [REDACTED]
- Informations sur la demande: Demande d'aide financière à venir (pour compléter la demande faire au MSP) pour la restauration du bâtiment (planchers, murs du rez-de-chaussée, reconstruction des fondations, réparations de l'enveloppe extérieure). Coût inconnu pour le moment, [REDACTED]

- Nom du bien / équipement: Bibliothèque municipale de Scott
- Nom du propriétaire: Municipalité de Scott
- Informations sur la demande: Demande d'aide financière à venir (pourrait être complétée par une aide MSP, à confirmer) pour la remise en état des planchers et du mobilier et de certains équipements spécialisés. La direction régionale rencontrera la municipalité le 18 juin et présentera le programme Aide aux immobilisations.

- Nom du bien / équipement: Maison Pierre-Lacroix
- Nom du propriétaire: Maison historique Pierre Lacroix inc.
- Informations sur la demande: La direction régionale a rencontré l'organisme le 13 mai 2019. [REDACTED]

Merci,

Pierre-André Corriveau

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
 Ministère de la Culture et des Communications  
 51, rue du Mont-Marie  
 Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 223  
 Courriel : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca  
 Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
A : Raphael St-Gelais/225/QC/MCC@MCC, Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
Cc : Sophie Richard/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2019-06-05 10:54  
Objet : Fwd: Crue printanière 2019 - Demandes d'aide financière

Pour suivi svp

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "Jennifer Bernier" <Jennifer.Bernier@mcc.gouv.qc.ca>  
Date: 5 juin 2019 à 09:17:17 UTC-4  
Destinataire: "Anne-Marie Gendron" <Anne-Marie.Gendron@mcc.gouv.qc.ca>, "Annie Goudreault" <Annie.Goudreault@mcc.gouv.qc.ca>, "Bruno Boisvert" <Bruno.Boisvert@mcc.gouv.qc.ca>, "Claude Rodrigue" <Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca>, "Danielle Dube" <Danielle.Dube@mcc.gouv.qc.ca>, "Dimitri Latulippe" <Dimitri.Latulippe@mcc.gouv.qc.ca>, "France Fournier" <France.Fournier@mcc.gouv.qc.ca>, "Gabrielle Paquette" <Gabrielle.Paquette@mcc.gouv.qc.ca>, "LaurenceA St-Denis" <LaurenceA.St-Denis@mcc.gouv.qc.ca>, "Martin Pare" <Martin.Pare@mcc.gouv.qc.ca>, "Pierre Dassylva" <Pierre.Dassylva@mcc.gouv.qc.ca>Cc: "Veronique Poulin" <Veronique.Poulin@mcc.gouv.qc.ca>Objet: Crue printanière 2019 - Demandes d'aide financière

Bonjour,

En lien avec les inondations printanières, le cabinet aimerait savoir: Outre le Château Beauce, est-ce qu'un autre client-partenaire nous a formulé une demande d'aide financière à ce jour ?

Dans la positive ou la négative, bien vouloir nous répondre par courriel avant demain 15 h (jeudi 6 juin 2019).

- Nom du bien / équipement:
- Nom du propriétaire:
- Informations sur la demande:

Merci de votre précieuse collaboration.

Jennifer Bernier  
Agente de secrétariat

Direction du Saguenay - Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord  
Ministère de la Culture et des Communications  
625, boul. Laflèche, bureau 1.806

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Téléphone : 418 295-4979, poste 2251

Courriel : [jennifer.bernier@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jennifer.bernier@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

**From:** Pierre-Andr0xL182z\_Corriveau/CHAU/QC/MCC%MCC on behalf of Pierre-Andr0xL182z\_Corriveau/CHAU/QC/MCC%MCC  
**Sent:** Thu, 28 Oct 2021 13:26:19 -0400  
**To:** Marie-Claude Gosselin  
**Subject:** RE: TR: Réponse à votre correspondance Avis de démolition - Manoir Taschereau (Ville de Sainte-Marie)

Bonjour Mme Gosselin,

Aux termes du délai de 90 jours, vous pourrez délivrer le permis de démolition comme prévu.

L'avis d'intention de déclassement ne dispense pas le propriétaire d'obtenir une autorisation du Ministère pour démolir le bâtiment. Cette autorisation n'a pas encore été délivrée, mais la demande est en traitement et une réponse devrait être donnée prochainement. Toutefois, ça ne vous empêche pas non plus de délivrer votre permis étant donné que nous agissons en vertu de nos lois et règlements respectifs.

Au plaisir!

### **Pierre-André Corriveau**

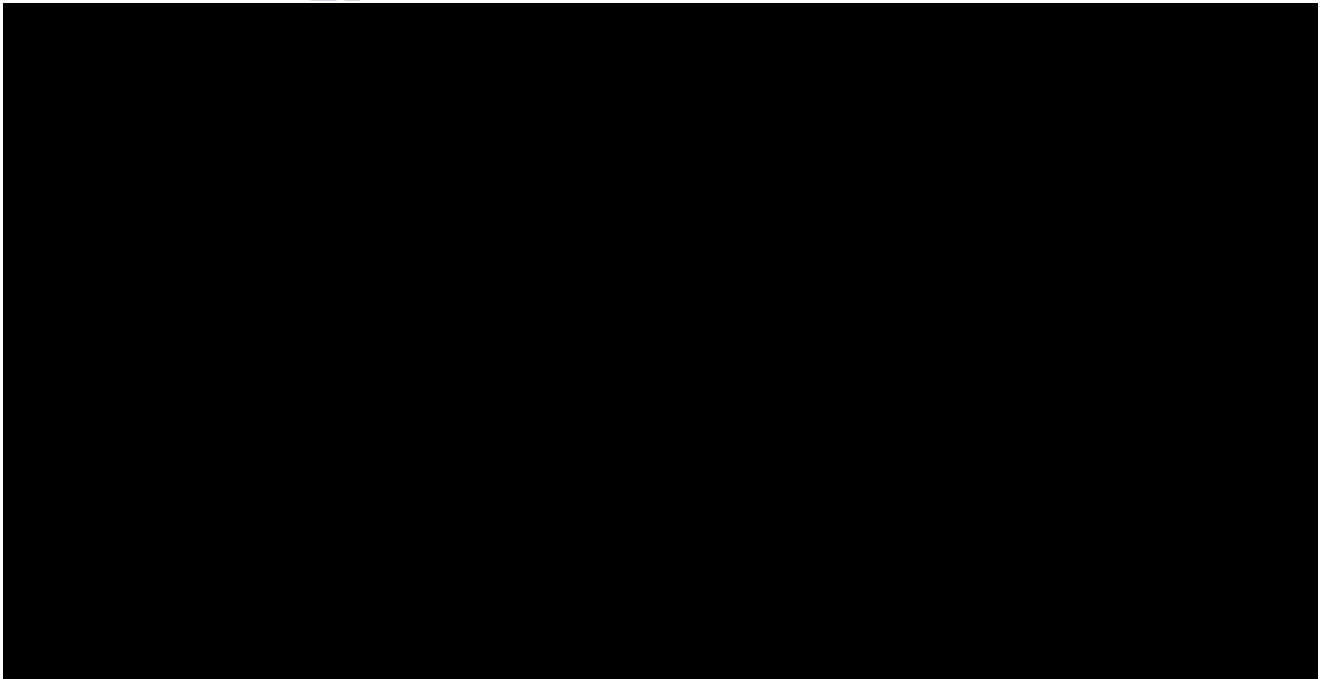
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
51, rue du Mont-Marie  
Lévis (Québec) G6V 0C3

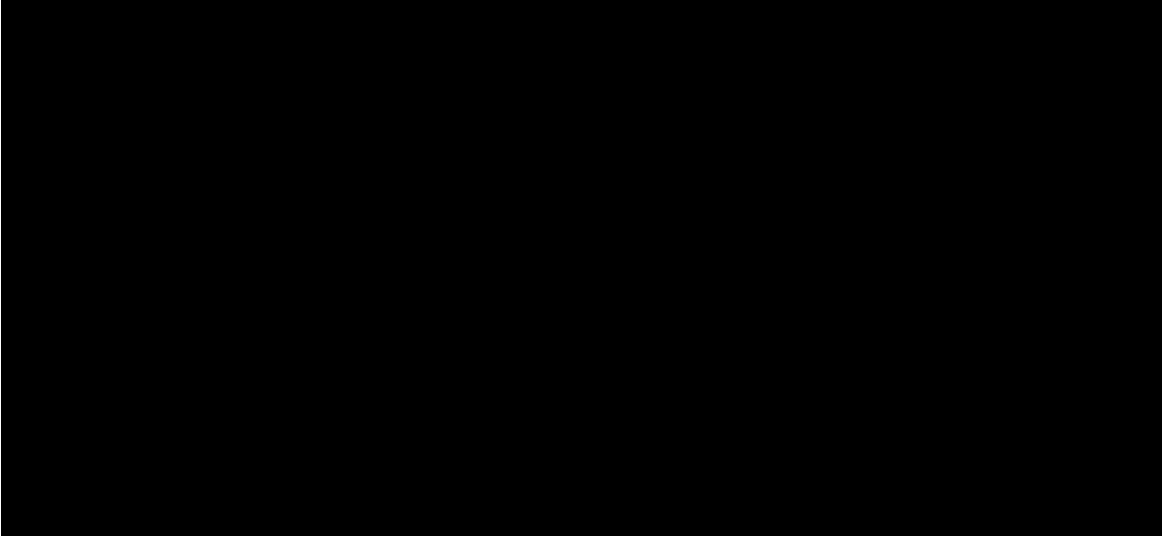
Téléphone : **En télé-travail**

Courriel : [pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   





**De :** Nathalie.Fournier@mcc.gouv.qc.ca <Nathalie.Fournier@mcc.gouv.qc.ca> **De la part de** Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca

**Envoyé :** 27 octobre 2021 10:51

**À :** Marie-Claude Gosselin <marie-claude.gosselin@sainte-marie.ca>

**Cc :** mrc@nouvellebeauce.com; Pierre-Andre.Corriveau@mcc.gouv.qc.ca

**Objet :** Réponse à votre correspondance Avis de démolition - Manoir Taschereau (Ville de Sainte-Marie)

- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Gosselin,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

*(Voir fichier joint : 42252\_Lettre\_ManoirTaschereau.pdf)*

Je vous remercie de l'attention portée à la présente.

**Claude Rodrigue**

Directeur

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, RC, bloc C

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone Québec : 418 380-2346, poste 7046

Téléphone Lévis : 418 838-9886, poste 225

Télécopieur : 418 380-2347

Courriel : [claude.rodrique@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claude.rodrique@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous



[pièce jointe "42252\_Lettre\_ManoirTaschereau.pdf" supprimée par Pierre-André Corriveau/CHAU/QC/MCC]

**From:** Pierre-André Corriveau  
**Sent:** Thu, 15 Jul 2021 15:22:58 -0400  
**To:** Jean-François Drapeau  
**Subject:** RE: RAM déclassement du manoir Taschereau  
**Importance:** Normal



**Avis :** ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Merci pour les précisions! Ma collaboration est déjà complétée. On est rapides en DCNCA ;)

**Pierre-André Corriveau**  
 Conseiller en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
 Ministère de la Culture et des Communications  
 51, rue du Mont-Marie  
 Lévis (Québec) G6V 0C3

[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca)

-----Jean-Francois Drapeau/225/QC/MCC a écrit : -----

A : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC@MCC  
 De : Jean-Francois Drapeau/225/QC/MCC  
 Date : 15/07/2021 15:17  
 Cc: Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC, Claudine Bertrand/225/QC/MCC@MCC  
 Objet : RE: RAM déclassement du manoir Taschereau

Bonjour Piierre-André,

Merci pour tes commentaires.

Pour répondre à ta question, le propriétaire devra respecter les dispositions de la LPC jusqu'à ce que le processus de déclassement soit complété, l'art. 35 de la LPC prévoyant que les effets du classement suivent le bien patrimonial classé tant qu'il n'a pas été déclassé. Il pourra toutefois transmettre une demande d'autorisation pour démolir les éléments subsistants du manoir d'ici la fin du processus. J'ai ajouté cette info dans la fiche.

C'est la RAM 41464. Tu peux cocher ta collaboration stp

Merci !  
 jfd

**Jean-François Drapeau**  
 Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale  
 Direction du patrimoine



Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : En tététravail

Courriel : [jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)



■ Pierre-Andre Corriveau---2021-07-15 13:16:40---Avis : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par err

De : Pierre-Andre Corriveau/CHAU/QC/MCC

A : Jean-Francois Drapeau/225/QC/MCC@MCC

Cc : Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC, Claudine Bertrand/225/QC/MCC@MCC

Date : 2021-07-15 13:16

Objet : RAM déclassé du manoir Taschereau

---

**Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour JF,

Voici la fiche commentée, incluant les commentaires de Claude.

Merci et bonne journée!

**Pierre-André Corriveau**

Conseiller en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère de la Culture et des Communications

51, rue du Mont-Marie

Lévis (Québec) G6V 0C3

[pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca](mailto:pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca) pièce jointe "RAM-ManoirTaschereauDCNCA.docx" supprimée par Jean-Francois Drapeau/225/QC/MCC]

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Lévis, le 6 février 2020



N/Réf. : 137149 – IP-2019-0030-12

**Objet :** **Accusé réception de votre demande d'autorisation**  
Immeuble patrimonial -  
Manoir Taschereau  
730, rue Notre-Dame Nord  
Sainte-Marie (Québec)

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 6 février 2020.

L'immeuble mentionné en objet étant un bien patrimonial classé, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 48 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Fournier  
Agente de secrétariat

---

*Carnet de santé*

---

**CARNET DE SANTÉ**

**Manoir Taschereau**  
730, rue Notre-Dame-Nord  
Saint-Marie (Québec) G6E 2K9

6 avril 2018

Relevé effectué par : Pierre-André Corriveau (MCC)



---

## *Carnet de santé*

1 - IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE .....	3
2 - IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE .....	4
3 - RENSEIGNEMENTS CONNUS .....	5
4 - ACCESSIBILITÉ ET MISE EN VALEUR.....	6
5. DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE.....	7
5.1 ÉTAT GÉNÉRAL DE L'IMMEUBLE	7
5.2 ÉTAT DÉTAILLÉ DE L'EXTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE	8
5.2 ÉTAT DÉTAILLÉ DE L'EXTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE	10
5.3 ÉTAT DÉTAILLÉ DE L'INTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE (NATURE)	16
5.4 MÉCANIQUE (NATURE)	18
6 SÉCURITÉ .....	20
7 ÉVALUATION DES COÛTS BUDGÉTAIRES .....	21
ANNEXE 1 CROQUIS ET PHOTOGRAPHES .....	22

---

## *Carnet de santé*

### 1 - IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

#### 1.1 Nom légal : Manoir Taschereau

#### 1.2 Localisation

- 1.2.1 *Numéro civique & Rue* : 730, rue Notre-Dame-Nord
- 1.2.2 *Municipalité ou Ville* : Sainte-Marie
- 1.2.3 *Code postal* : G6E 2K9
- 1.2.4 *Municipalité régionale de comté* : La Nouvelle-Beauce
- 1.2.5 *Région administrative* : Chaudière-Appalaches (12)
- 1.2.6 *Coordonnées GPS*

*Latitude :*  
*Précision :*

*Longitude :*  
*Altitude :*

#### 1.3 Cadastre

- 1.3.1 *Numéro de lot* : 3 253 255
- 1.3.2 *Nom du cadastre* : Du Québec
- 1.3.3 *Division d'enregistrement* : Beauce
- 1.3.4 *Numéro de matricule* : ND

#### 1.4 Évaluation municipale

- 1.4.1 *Bâtiment* : ND
- 1.4.2 *Terrain* : ND
- 1.4.3 *Ensemble* : 360 600 \$
- 1.4.4 *Taxes* : ND

#### 1.5 Statut légal

- 1.5.1 *Classé* [ X ] *Cité* [ ] *Date* : 14 février 1978  
*Numéro* : ND
- 1.5.2 *Catégorie* : Immeuble patrimonial
- 1.5.3 *Situé dans un site historique* [ ] *Nom* :
- 1.5.4 *Aire de protection signifiée* [ ] *Enregistrée le* :

---

## *Carnet de santé*

### 2 - IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

#### 2.1 Nom du propriétaire [REDACTED]

*Téléphone*

*Bureau :*

*Résidence :* [REDACTED]

*Adresse (idem à l'immeuble) :*

*Oui* [ ]

*Non* [X]

*Numéro civique & Rue :* [REDACTED]

*Municipalité ou Ville :* [REDACTED]

*Code postal :* [REDACTED]

#### 2.2 Occupant

*Oui* [X]

*Non* [ ]

*Nom :*

*Téléphone*

*Bureau :*

*Résidence :*

#### 2.3 Répondant

*Oui* [X]

*Non* [ ]

*Nom :*

*Téléphone*

*Bureau :*

*Résidence :*

*Adresse :*

**Remarques : utilisé comme résidence, mais également en location touristique**

---

## *Carnet de santé*

### 3 - RENSEIGNEMENTS CONNUS

3.1 Date de construction : 1809-1811, travaux en 1944

3.2 Concepteur : ND

3.3 Fonction originale : résidence

3.4 Emplacement original : Oui [ X ]  
Non [ ]

3.5 **Abrégé historique** : Le manoir Taschereau est bâti entre 1809 et 1811 pour le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832), à proximité du manoir seigneurial (démoli en 1956). Cette famille de seigneurs, juges et hommes politiques et religieux s'est illustrée dans l'histoire du Québec par sa contribution à l'établissement de la seigneurie de Sainte-Marie, son rôle dans le développement de la Nouvelle-Beauce et son engagement politique et religieux. Le fils du seigneur, Elzéar-Alexandre (1820-1898), qui deviendra le premier cardinal canadien, est né dans cette maison. Le neveu de ce dernier, Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), premier ministre du Québec de 1920 à 1936, y a également séjourné l'été durant son enfance. Le manoir Taschereau n'a jamais été un manoir seigneurial, mais il a parfois été identifié comme tel parce que son propriétaire initial était titulaire de la seigneurie de Linière, située de l'autre côté de la rivière Chaudière.

Construit dans l'esprit du palladianisme anglais, un style en vogue au début du XIXe siècle, le manoir voit son apparence extérieure modifiée de façon importante en 1944. La façade et les murs latéraux sont décorés d'éléments d'inspiration ionique, tout comme l'abri d'auto et l'annexe, ajoutés de part et d'autre du bâtiment. De plus, le fronton au centre de la façade est réutilisé pour couronner le nouveau portique.

### 3.6 Connaissances au dossier administratif

3.6.1 *Recherches historiques* : Oui [ ]  
Non [ ]

3.6.2 *Relevés architecturaux* : Oui [ ]  
Non [ ]

3.6.3 *Relevés photographiques* : Oui [ X ]  
Non [ ]

3.6.4 *Relevés archéologiques* : Oui [ ]  
Non [ ]

3.6.5 *Dessins architecturaux* : Oui [ ]  
Non [ ]

3.6.6 *Autres* :

Remarques :

## *Carnet de santé*

### 4 - ACCESSIBILITÉ ET MISE EN VALEUR

#### 4.1 Accessibilité au public

4.1.1 *Fonction actuelle* : résidence

4.1.2 *Accessible aux personnes à mobilité réduite* : *Oui* [ ]  
*Non* [X]

4.1.3 *Visites guidées* : *Oui* [ ]  
*Non* [X]

4.1.4 *Documentation* : *Oui* [ ]  
*Non* [X]

*Type* :

*Titre* :

4.1.5 *Panneau d'interprétation* : *Oui* [X]  
*Non* [ ]

4.1.6 *Plaque commémorative officielle* : *Oui* [X]  
*Non* [ ]

4.1.7 *Autres moyens d'information* :

4.1.8 *Prix d'entrée* : *Oui* [ ]  
*Non* [X]  
*Coût* :

#### 4.2 Période d'ouverture au public

4.2.1 *Aucune* : [X]

4.2.2 *Permanente* : [ ]

4.2.3 *Saisonnière* : [ ]

*Automne* [ ]      *Hiver* [ ]      *Printemps* [ ]      *Été* [ ]

4.2.4 *Semaine* [ ]      *Fin de semaine* [ ]      *Jours fériés* [ ]

4.2.5 *Heures d'ouverture* : de 9h30 à 17h30

4.2.6 *Heures d'ouverture affichées* : *Oui* [ ]  
*Non* [ ]

**Remarques :**



## *Carnet de santé*

### 5. DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE

#### 5.1 État général de l'immeuble

Général : Mauvais  Passable  Bon  Excellent

Remarques :

Le bâtiment est généralement en bon état, mais certaines composantes extérieures sont endommagées par l'eau et certaines interventions antérieures nuisent à la valeur architecturale du bâtiment. Le revêtement extérieur en panneaux de bois de contreplaqué est légèrement endommagé par l'humidité. Certaines composantes en bois devront également être repeintes à court terme. Une fenestration et certaines portes contemporaines ne correspondent pas aux ouvertures d'origine. Enfin des gouttières en aluminium et le passage de fils électriques pour des équipements de sécurité affectent quelque peu l'authenticité du bien.

5.1.2 Abords et environnement Mauvais  Passable  Bon  Excellent

Remarques :

L'environnement du bâtiment est peu altéré. Il est situé sur un vaste terrain lui procurant le dégagement nécessaire à sa mise en valeur. Les propriétés environnantes respectent également le caractère patrimonial du bâtiment de façon générale. Les percées visuelles vers le bien classé sont nombreuses et permettent d'apprécier le bâtiment. Enfin, quelques arbres anciens sont présents sur le terrain.

5.1.3 Élément(s) nuisible(s) : Aucun

5.1.4 Élément(s) favorable(s) : Vaste terrain paysager

Présence de bâtiments anciens (chapelle et résidences) à proximité

5.1.5 Végétation : Surface gazonnée

Arbres, dont quelques-uns sont anciens

5.1.6 Autre(s) (spécifier) : Cabanon de facture récente

Piscine hors sol en cour arrière

Remarques :

---



---



---



---

---

## *Carnet de santé*

---

### 5. DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE – FAÇADE AVANT

#### 5.2 État détaillé de l'extérieur de l'immeuble

5.2.1 Fondations : fondations de pierre recouvertes d'une bordure de béton d'environ 15 cm

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

La fondation de béton se fissure légèrement dans le coin gauche du bâtiment. La fondation de pierre n'est pas apparente. Elle est seulement présumée.

5.2.2 Mur extérieur : panneaux de contreplaqué peints en blanc

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Seul le bas des murs est légèrement dégradé. Les panneaux semblent mal résister à l'humidité ambiante et pourraient avoir une durée de vie réduite.

5.2.5 Toiture : tôle pincée

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

5.2.6 Cheminée : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Voir élévations latérales

5.2.7 Ouvertures

.1 Fenêtres : fenêtres de bois, à carreaux, avec verre thermos

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Fenêtres généralement en bon état. Peinture à prévoir à court-moyen terme pour préserver les composantes. Quelques thermos sont à remplacer.

.2 Portes : porte avant en bois massif

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

---

## *Carnet de santé*

Remarques :

Quelques fissures dans le bas des portes sont à surveiller. Les portes avant semblent gauchir légèrement. Peinture à prévoir à court-moyen terme.

5.2.8 Lucarnes : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5.2.9 Perron / Galerie : perron en béton

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5.2.10 Éléments décoratifs (aisseliers, corniches, chambranles, etc.)

.1 boiseries : fenêtres, corniche à modillons, colonnes en bois

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Quelques pièces sont à réparer, mais bon état général. Le bas des colonnes aurait besoin de réparations et d'être repeint.

.2 colonnes : béton couvert de crépi

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Le crépi est fissuré et se détache dans le bas des colonnes. Une intervention est requise.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

.3 fronton : balcon et garde-corps en bois, structure de la toiture en bois

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## *Carnet de santé*

### 5. DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE – FAÇADE LATÉRALE GAUCHE

#### 5.2 État détaillé de l'extérieur de l'immeuble

5.2.3 Fondations : fondations en pierre recouverte de dalles de béton ou de béton

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Certains joints sont manquants et pourraient laisser l'eau s'infiltrer. Une fenêtre de la cave est condamnée de façon plus ou moins temporaire près du coin arrière. Ce secteur pourrait être sujet à des infiltrations d'eau. La fondation de pierre est pas ou peu visible et est présumée en place.

5.2.4 Mur extérieur : panneaux de bois en contreplaqué

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Une section du parement ondule légèrement en raison de l'humidité. L'eau vient peut-être du mât électrique. Les panneaux semblent mal résister à l'humidité ambiante et pourraient avoir une durée de vie réduite.

5.2.5 Toiture : tôle pincée

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5.2.8 Cheminée : brique

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

5.2.9 Ouvertures

.3 Fenêtres : fenêtres en bois, avec carreaux, verre thermos

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

.4 Portes : porte vitrée ancienne au rez-de-chaussée et porte française contemporaine à l'étage

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

---

## *Carnet de santé*

Remarques :

---



---

5.2.11 Lucarnes :

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

5.2.12 Perron / Galerie : deux marches en bois avec garde-corps pour l'accès du rez-de-chaussée

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Le garde-corps branle légèrement et pourrait être solidifié. Quelques pièces du garde-corps et une marche pourraient être à remplacer à court-moyen terme.

---

5.2.13 Éléments décoratifs (aisseliers, corniches, chambranles, etc.)

.4 « abri d'auto » : toit plat soutenu par des colonnes en béton

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Les composantes sont généralement en bon état.

---

.5 boiseries : fenêtres, corniche à modillons, colonnes de bois

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

.6 \_\_\_\_\_ :

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

## *Carnet de santé*

### 5. DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE – FAÇADE ARRIÈRE

#### 5.2 État détaillé de l'extérieur de l'immeuble

5.2.5 Fondations : ND

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Fondations non visibles lors de la visite, notamment en raison de l'accumulation de neige au sol.

5.2.6 Mur extérieur : clin de bois ancien, panneaux de contreplaqué pour l'annexe

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Le clin de bois serait à nettoyer avec un jet d'eau léger. Le clin de bois semble en bon état et serait à conserver.

5.2.5 Toiture : tôle pincée

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

La toiture semble gauchir légèrement, probablement en raison d'une déformation de la structure.

5.2.10 Cheminée : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Voir élévations latérales.

5.2.11 Ouvertures

.5 Fenêtres : fenêtres en bois, avec carreaux, verre thermos

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Les fenêtres sont généralement en bon état, à repeindre à court-moyen terme pour assurer leur préservation. Quelques thermos sont à remplacer.

.6 Portes : porte arrière en acier blanc avec contre-porte moustiquaire

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

---

## *Carnet de santé*

Remarques :

---



---

5.2.14 Lucarnes : 3 lucarnes en chien assis au niveau des combles, recouvertes de tôle

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

5.2.15 Perron / Galerie : patio en bois surmonté d'une toiture

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Le patio est peint en brun foncé. Les colonnes sont en aluminium peint en brun foncé. La structure du toit est en bois apparent et la toiture en tôle pincée.

5.2.16 Éléments décoratifs (aisseliers, corniches, chambranles, etc.)

.7 \_\_\_\_\_ :

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

.8 \_\_\_\_\_ :

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

.9 \_\_\_\_\_ :

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

## *Carnet de santé*

### 5. DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE – FAÇADE LATÉRALE DROITE

#### 5.2 État détaillé de l'extérieur de l'immeuble

5.2.7 Fondations : fondations en pierre recouverte de dalles de béton ou de béton

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Certains joints sont manquants et pourraient laisser l'eau s'infiltrer. La fondation récente en béton est fissurée de façon importante au niveau de l'annexe. La fondation de pierre est pas ou peu visible et est présumée en place.

5.2.8 Mur extérieur : panneaux de bois en contreplaqué

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

L'état des panneaux de bois est généralement bon, sauf les sections dans le bas des murs qui sont dégradées par l'eau. Les panneaux semblent mal résister à l'humidité ambiante et pourraient avoir une durée de vie réduite.

5.2.5 Toiture : tôle pincée

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

5.2.12 Cheminée : brique

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

5.2.13 Ouvertures

.7 Fenêtres : fenêtres en bois, avec carreaux (sauf la fenêtre de l'annexe), verre thermos

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

L'état des fenêtres est généralement bon, mais certaines fenêtres ont besoin d'être repeintes à court terme pour en assurer la préservation. Les tablettes des fenêtres sont à repeindre.

.8 Portes : porte vitrée ancienne à l'étage, porte en acier blanc pour l'entrée de l'annexe

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil



---

## *Carnet de santé*

Remarques :

---



---

5.2.17 Lucarnes : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

5.2.18 Perron / Galerie : perron en béton et terrasse à l'étage

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Le bois des barrotins du garde-corps de la terrasse est fendu à plusieurs endroits. Le taux d'humidité du bois installé est peut-être en cause. Ces fissures seraient à réparer.

---

5.2.19 Éléments décoratifs (aisseliers, corniches, chambranles, etc.)

.10 boiseries : fenêtres, corniche à modillons, colonnes de bois

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Le bas des colonnes nécessiterait quelques réparations ponctuelles. La plupart des éléments sont en bon état.

---

.11 Porche ouvragé : porche en bois ouvragé de l'annexe

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Le porche encadrant l'entrée de l'annexe est en bon état, mais comporte plusieurs fissures qui devraient être colmatées pour éviter des infiltrations d'eau.

---

.12 \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---



---

---

## *Carnet de santé*

---

### 5 DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE - INTÉRIEUR

#### 5.3 État détaillé de l'intérieur de l'immeuble

5.3.1 Murs : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Pas de modifications récentes. Les murs sont généralement en bon état. Le mur et le plafond de l'entrée arrière sont légèrement endommagés par un dégât d'eau récent.

5.3.2 Plafond : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Le mur et le plafond de l'entrée arrière sont légèrement endommagés par un dégât d'eau récent.

5.3.3 Plancher : bois franc \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Les planchers sont en bon état. Certaines dénivellations sont perceptibles en raison du mouvement de la structure.

5.3.4 Ouvertures

.1 Fenêtres : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Voir extérieur

5.3.5 Ouvertures (suite)

.2 Portes : \_\_\_\_\_

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

Voir extérieur

---

### *Carnet de santé*

#### 5.3.6 Éléments décoratifs

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Remarques :

---

---

---

## *Carnet de santé*

### 5 DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE (suite)

#### 5.4 Mécanique (Nature)

##### 5.4.1 Électricité

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Entrée souterraine      oui       non

Année de la dernière inspection : ND

Remarques :

La boîte électrique a été remplacée récemment. Quelques luminaires et l'éclairage de l'enseigne sur le terrain ont été modifiés.

---

##### 5.4.2 Plomberie

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Année de la dernière inspection : ND

Remarques :

Pas de travaux de plomberie depuis l'acquisition de la maison par le propriétaire actuel vers 2007, à l'exception de deux dégâts d'eau à l'étage qui ont nécessité des réparations.

---

##### 5.4.3 Ventilation

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Année de la dernière inspection : \_\_\_\_\_

Remarques :

N/A

---

##### 5.4.4 Appareils de chauffage

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Année de la dernière inspection : \_\_\_\_\_

Remarques :

Chauffage électrique et fournaise au propane installée en 2016

---

---

*Carnet de santé*

5.4.5 Drainage

Mauvais  Passable  Bon  Excellent  Nil

Année de la dernière inspection : \_\_\_\_\_

Remarques :

Aucun système de drainage connu.

---

---

---

## Carnet de santé

---

### 6 SÉCURITÉ

- 6.1 Système d'alarme incendie :      oui       non   
     Relié à une centrale :              oui       non       distance :      ND
- 6.2 Détecteur de fumée :              oui       non       nombre :      environ 15  
     Détecteur de chaleur :              oui       non       nombre :      \_\_\_\_\_
- 6.3 Gicleur automatique :              oui       non       nombre :      \_\_\_\_\_  
     Relié au système d'alarme :          oui       non
- Emplacement : \_\_\_\_\_
- 6.4 Borne incendie :                      oui       non       distance :      50 m
- 6.5 Poste de pompiers :                  oui       non       distance :      ND
- 6.6 Paratonnerre(s) :                    oui       non       nombre :      \_\_\_\_\_
- 6.7 Détection (anti-intrusion) :          oui       non
- 6.8 Extincteurs portatifs :              oui       non       nombre :      \_\_\_\_\_  
     Catégorie(s) : \_\_\_\_\_  
     Emplacement : \_\_\_\_\_
- 6.9 Réserve d'eau (citerne) :              oui       non       distance :      \_\_\_\_\_  
     Emplacement : \_\_\_\_\_
- 6.10 Sortie(s) d'urgence :              oui       non       nombre :      \_\_\_\_\_  
     Emplacement : \_\_\_\_\_
- 6.11 Éclairage d'urgence                  oui       non       nombre :      \_\_\_\_\_  
     Emplacement : \_\_\_\_\_
- 6.12 Génératrice                            oui       non       nombre :      \_\_\_\_\_  
     Emplacement : \_\_\_\_\_

Remarques :

Système d'alarme détectant les inondations également en place.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

*Carnet de santé*

---

7 ÉVALUATION DES COÛTS BUDGÉTAIRES

DESCRIPTION SOMMAIRE	COÛTS	PRIORITÉ D'INTERVENTION (1 à 5 ans, 5 à 10 ans, 10 à 15 ans)
<b>Aménagement extérieur</b>		
➤ Terrain et aménagement paysager		
➤ Bâtiments secondaires		
<b>Enveloppe extérieure</b>		
➤ Fondations		
➤ Murs		
➤ Revêtement		
➤ Ouverture		
▪ Portes		
▪ Fenêtres		
➤ Toiture		
➤ Cheminée		
➤ Perron / Galerie		
➤ Élément(s) décoratif(s)		
<b>Aménagement intérieur</b>		
➤ Murs		
➤ Plafond		
➤ Plancher		
➤ Ouverture		
▪ Portes		
▪ Fenêtres		
➤ Élément(s) décoratif(s)		
➤ Mécanique		
➤ Plomberie		
➤ Ventilation		
➤ Chauffage		
➤ Drainage		
<b>Systèmes de sécurité</b>		
<b>Autres</b>		

---

*Carnet de santé*

**ANNEXE 1**

**CROQUIS ET PHOTOGRAPHES**





*Carnet de santé*



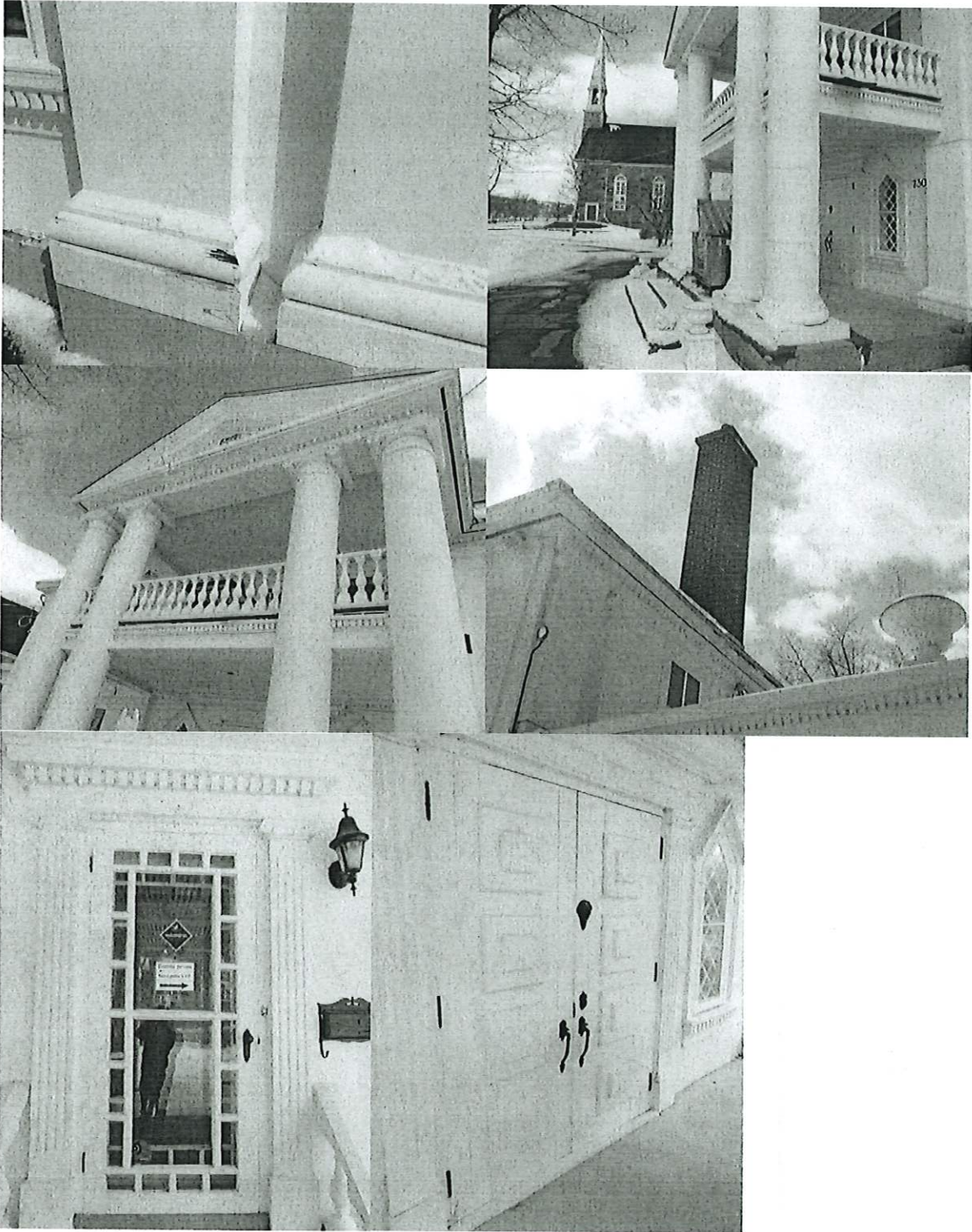
*Carnet de santé*



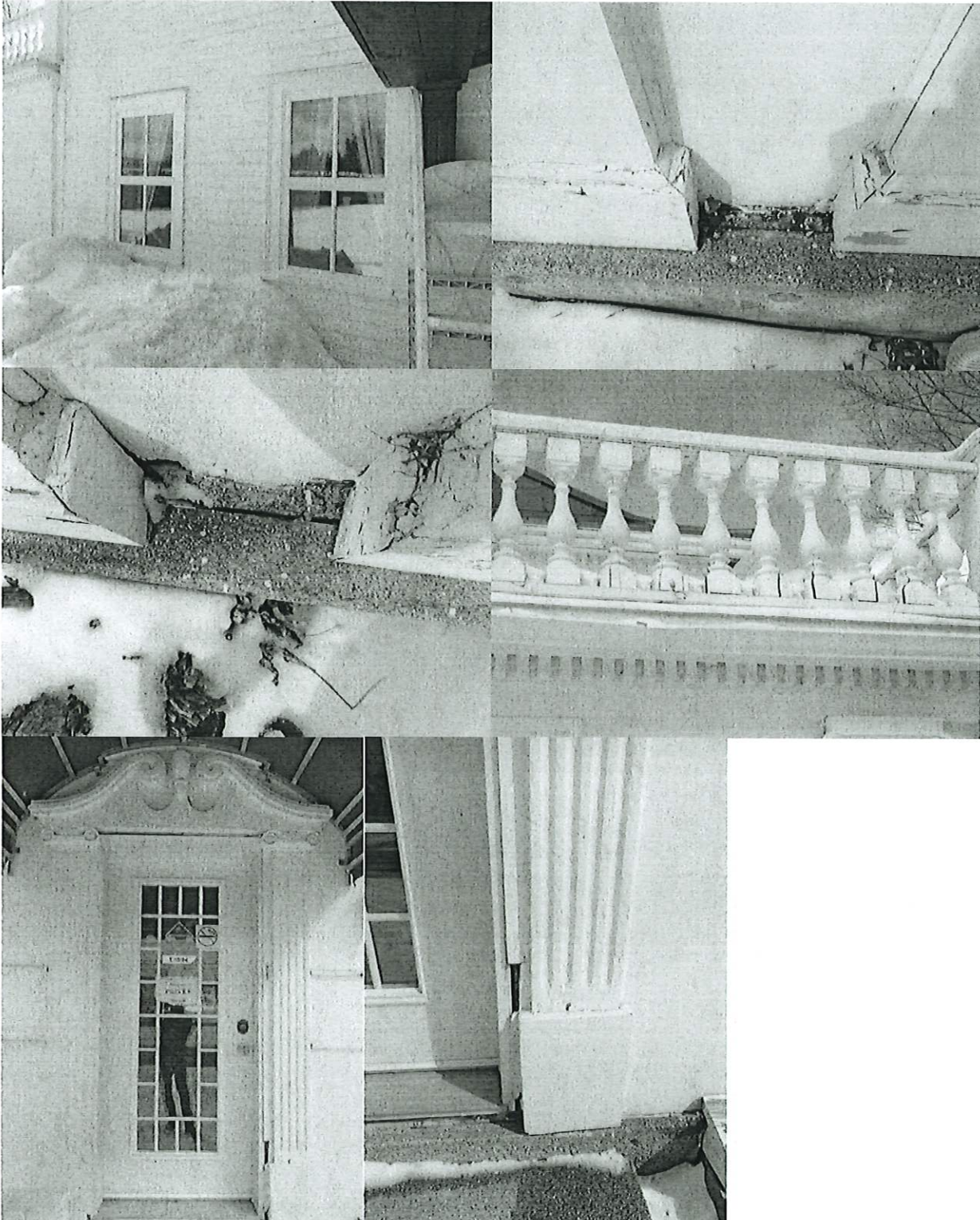
*Carnet de santé*



*Carnet de santé*



*Carnet de santé*



*Carnet de santé*



*Carnet de santé*



Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Lévis, le 11 mars 2020



N/Réf. : 137250 – IP-2019-0034-12

**Objet :** **Accusé réception de votre demande d'autorisation**  
Immeuble patrimonial  
Manoir Taschereau  
730, rue Notre-Dame Nord  
Sainte-Marie (Québec)

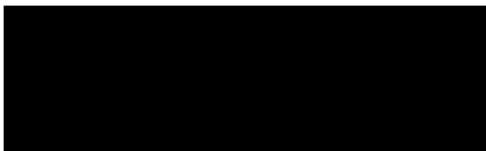
Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 11 mars 2020.

L'immeuble mentionné en objet étant un bien patrimonial classé, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 48 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Fournier  
Agente de secrétariat



**From:** Sylvain.Lizotte@mcc.gouv.qc.ca  
**Sent:** Mon, 8 Feb 2021 15:34:18 +0000  
**To:** Vigie en patrimoine  
**Subject:** Vigie en patrimoine

Voici la vigie en patrimoine :

Saint-Roch : un hôtel de 11 M\$ coiffera-t-il le bureau du coroner ? BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN, *Le Soleil* (Numérique), 7 février 2021, page A4.  
Cet article parle du 455, rue du Pont, une maison ancienne située dans le secteur Saint-Roch de Québec. Construite au milieu du XIXe siècle, la maison en brique ne possède pas de statut en vertu de la LPC. La Ville de Québec a autorisé la démolition de la maison ainsi que de l'immeuble voisin afin de construire un hôtel de 10 étages. Le projet n'a pas encore débuté en raison la pandémie.

Sept-Iles et la difficile sauvegarde du patrimoine bâti moderne. Caroline Girard et Pierre-André Levesque, *Le Devoir*, 6 février 2021, page B13.  
Cet article est un texte d'opinion de deux architectes concernant l'hôtel de ville de Sept-Îles. Le bâtiment construit en 1959 et 1960 ne possède pas de statut en vertu de la LPC. Une évaluation patrimoniale réalisée pour le compte de la Ville de Sept-Îles conclut que l'immeuble possède un intérêt patrimonial et devrait être protégé. La Ville veut plutôt démolir l'immeuble et céder le terrain au centre hospitalier voisin afin d'en faire un stationnement. Les architectes croient que l'immeuble devrait être protégé, et qu'il devrait être réhabilité. Une proposition de classement est à l'étude au MCC.

UNE DOYENNE EST À VENDRE. VALÉRIE SIMARD, *La Presse Plus*, 6 février 2021, page IN17.

Cet article parle une maison située dans le secteur Saint-Henri à Montréal. Construite vers 1875, la maison ne possède pas de statut en vertu de la LPC. Elle serait l'une des plus anciennes de Saint-Henri. La maison est présentement en vente.

Pauvre station Duchesnay. Martine Tremblay, *Le Soleil*, 6 février 2021, page 42.

Cet article est un texte d'opinion qui parle du centre touristique Duchesnay, qui est géré par la Sépaq. L'auteure déplore l'état d'entretien des immeubles du centre touristique. Ces immeubles ont été construits au milieu du XXe siècle, et ils auraient un intérêt patrimonial selon l'inventaire de la MRC. Ils ne possèdent pas de statut en vertu de la LPC.

Ne gâchons pas le paysage. PATRICK DUQUETTE, *Le Droit*, 6 février 2021, page 3.

Cet article parle du pont Alexandra qui relie Gatineau et Ottawa. Le pont aménagé en 1901 ne possède pas de statut en vertu de la LPC. Le gouvernement fédéral envisage de démolir le pont, ce que dénonce le journaliste.

Le manoir Taschereau a été détruit par un incendie criminel. JEAN-FRANÇOIS NADEAU, *Le Devoir*, 8 février 2021, page A4.

Cet article parle du manoir Taschereau, un immeuble patrimonial classé situé à Sainte-Marie. Le manoir construit de 1809 à 1811 a été inondé en 2019 lors des grandes inondations de la Beauce. Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir a été la proie des flammes. Il s'agit d'un incendie criminel. Le Groupe d'initiative et de recherche appliquée au milieu (GIRAM) affirme que le MCC a été négligeant dans la protection de l'immeuble.

Préserver au lieu de démolir. ROGER BLACKBURN, Le Quotidien (Numérique), 8 février 2021, page A6,

Cet article est un texte d'opinion qui concerne l'église Saint-Joachim qui se trouve dans le secteur Chicoutimi de la ville de Saguenay. L'église construite en 1954 et 1955 était citée par la Ville de Saguenay. La citation a été abrogée, et la Ville veut démolir l'église. L'auteur s'oppose à la démolition de l'église.

Sylvain Lizotte

Direction générale du patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7284  
Courriel : [sylvain.lizotte@mcc.gouv.qc.ca](mailto:sylvain.lizotte@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

**From:** Karine.Garcia@mcc.gouv.qc.ca  
**Sent:** Wed, 3 Feb 2021 15:23:36 +0000  
**To:** Sylvain.Lizotte@mcc.gouv.qc.ca; Marie-Eve.Bonenfant@mcc.gouv.qc.ca; Jean-Francois.Drapeau@mcc.gouv.qc.ca; Annie.Goudreault@mcc.gouv.qc.ca; Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca  
**Subject:** Tr : MCC Résumé de l'actualité de 10 h 00

Bonjour,

Incendie du manoir Taschereau... au cas où vous ne le sauriez pas...

Karine Garcia

Adjointe exécutive  
Direction générale du patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : En télétravail  
Courriel : karine.garcia@mcc.gouv.qc.ca  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Patrimoine

QMI, Dominique Lelièvre : Beauce: une résidence patrimoniale détruite par un incendie à Sainte-Marie  
Le manoir Taschereau, un immeuble patrimonial datant du 19e siècle situé à Sainte-Marie, a été détruit par les flammes, la nuit dernière, en Beauce. [...] <https://www.journaldequebec.com/2021/02/03/beauce-une-residence-patrimoniale-detruite-a-sainte-marie>

Le Devoir, Jean-François Nadeau : Le manoir Taschereau détruit par un incendie  
Laissé à l'abandon depuis plusieurs mois, le manoir Taschereau, situé dans la ville de Sainte-Marie en Beauce, a été emporté par les flammes au cours de la nuit de mardi à mercredi. [...] <https://www.ledevoir.com/societe/594523/patrimoine-le-manoir-taschereau-detruit-par-un-incendie>

SRC Québec, Camille Carpentier : Incendie majeur au manoir Taschereau en Beauce  
Le manoir Taschereau, un immeuble patrimonial de Sainte-Marie, en Beauce, a été la proie des flammes dans la nuit de mardi à mercredi. [...] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1768027/incendie-manoir-taschereau-sainte-marie-feu-pompier>

**From:** Rene.Laliberte@mcc.gouv.qc.ca  
**Sent:** Thu, 8 Apr 2021 21:09:36 +0000  
**To:** Marie-Eve.Bonenfant@mcc.gouv.qc.ca  
**Subject:** RE: Manoir Taschereau

Merci beaucoup!

René Laliberté

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : xxx xxx-xxxx, poste xxxx  
Courriel : rene.laliberte@mcc.gouv.qc.ca  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

De : Marie-Eve Bonenfant/225/QC/MCC  
A : René Laliberté/225/QC/MCC@MCC  
Date : 2021-04-08 17:02  
Objet : Manoir Taschereau

Bonjour René,

Voici les lignes demandées:

- Le Ministère a procédé à l'évaluation de la valeur patrimoniale du manoir Taschereau à la suite des sinistres qu'il a subis: inondation et incendie. Il est d'avis l'immeuble est altéré de façon importante et que son état ne justifie plus son classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
- Le Ministère recommandera aux autorités ministérielles le déclassement du manoir Taschereau.
- Le déclassement se fait de la même façon que le classement. La ministre doit procéder à la signature d'un avis d'intention de déclassement. La ministre peut, après avoir pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel, procéder au déclassement du bien patrimonial visé à l'expiration d'un délai de 90 jours. L'avis de déclassement peut être signé dans un délai d'un an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention de déclassement ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

J'espère que tout est là : )

Bonne soirée!

Marie-Ève Bonenfant

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7043  
Courriel : [marie-eve.bonenfant@mcc.gouv.qc.ca](mailto:marie-eve.bonenfant@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

**TABLEAU SYNTHÈSE MCC - CRUE PRINTANIÈRE 2019**

Véronique Poulin, DSLJCN

Mise à jour le: 10 mai 2019, 11:44

		Section pour les Directions régionales			Section réservée à la DGP et Immobilisation
Nom du bien culturel	État du nettoyage	Type de sinistre	Demande placée à leurs assurances?	Demande placée au Ministère de la Sécurité publique?	Les types d'aides possibles et le processus à suivre
Biens culturels touchés	Non débuté/Débuté/ En cours/Terminé	À mettre à jour S.V.P.	OUI, NON ou À DÉFINIR	OUI, NON ou À DÉFINIR	
Église de Sainte-Marie	Débuté	Peu d'eau au sous-sol. Peu de dommages. Une expertise sera réalisée. Visite du MCC le 13 mai.	Non	Non	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Maison Montpellier-dit-Beaulieu	Non débuté, toujours inondée	Bien affecté, car il y a un peu d'eau au sous-sol. Plusieurs mesures ont été prises pour limiter les impacts (sable, pompes, etc.). Beaucoup d'eau sur le terrain.	À définir	À définir	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Manoir Taschereau	En cours	Bien fortement endommagé, en plus du terrain et de la plaque. Ne serait pas assuré pour ce type de dommage. Une demande d'aide pourrait être déposée au MCC.	À définir	Oui	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Maison Pierre-Lacroix	Débuté	Bien fortement endommagé, en plus du terrain. Les fondations pourraient être menacées. Visite du MCC le 13 mai.	À définir	À définir	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Château-Beauce	Non débuté	Bien fortement endommagé. Sous-sol inondé, déversement d'huile. Les autorités du MCC ont été interpellées. RAM en cours.		Oui	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.

Presbytère de St-Joseph	NA	Un peu d'eau au sous-sol.Pas de dommage significatif.	NA	NA	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
-------------------------	----	--	----	----	---

Section pour les Directions régionales					Section réservée à la DGP et Immobilisation
Nom du bien culturel	État du nettoyage	Type de sinistre	Demande placée à leurs assurances?	Demande placée au Ministère de la Sécurité publique?	Les types d'aides possibles et le processus à suivre
Biens culturels à risque	Non débuté/Débuté/ En cours/Terminé	À mettre à jour S.V.P.	OUI, NON ou À DÉFINIR	OUI, NON ou À DÉFINIR	
Site patrimonial du Fort-Senneville	À définir	Selon la carte du MSP, le fort (vestiges hors-sol) serait inondé. Aucun contact avec les propriétaires.	À définir	À définir	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Pont Félix-Gabriel-Marchand	Non débuté	Avant la crue printanière, le pont classé subissaient des travaux de la part du MTQ, son propriétaire. Le niveau d'eau de la rivière continue d'atteindre des niveaux historiques et continue de menacer le pont. Aucune action n'est possible pour l'instant. Le MTQ devra attendre la fin de la crue pour analyser s'il y a eu des bris.	À définir	À définir	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.



Section pour les Directions régionales					Section réservée à la DGP et Immobilisation
Nom du bien culturel	État du nettoyage	Type de sinistre	Demande placée à leurs assurances?	Demande placée au Ministère de la Sécurité publique?	Les types d'aides possibles et le processus à suivre
Biens culturels dans secteur problématique	Non débuté/Débuté/ En cours/Terminé	À mettre à jour S.V.P.	OUI, NON ou À DÉFINIR	OUI, NON ou À DÉFINIR	
Maison Beaurepaire	NA	NA	NA	NA	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Maison Simon-Fraser	NA	Inondations à proximité. Pas de bris pour le moment. Risque faible.	NA	NA	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Site patrimonial Le Ber-Le Moyne (Musée de Lachine)	NA	Inondations à proximité. Pas de bris pour le moment. Risque faible.	NA	NA	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Site archéologique Fort-Lorette	NA	Pas de bris pour le moment. Risque faible.	NA	NA	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Moulin de Pointe-Claire	NA	NA	NA	NA	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Site patrimonial déclaré du Bois-de-Saraguay	NA	Selon la carte du MSP, la zone boisée du Bois-de-Saraguay est inondée. Masis aucun bris.	NA	NA	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.
Maison Joseph-Charlebois	NA	Maison non inondée, mais isolée par les inondations.	NA	NA	Une demande d'autorisation devra être transmise au Ministère si des travaux doivent être réalisés sur le bien.

		Section pour les Directions régionales			Section réservée à la DGP et Immobilisation
Nom du bien culturel	État du nettoyage	Type de sinistre	Demande placée à leurs assurances?	Demande placée au Ministère de la Sécurité publique?	Les types d'aides possibles et le processus à suivre
Autres faits saillants	Non débuté/Débuté/ En cours/Terminé	À mettre à jour S.V.P.	OUI, NON ou À DÉFINIR	OUI, NON ou À DÉFINIR	
Bibliothèque municipale / Scott	Débuté	Bibliothèque inondée et fermée. Possible réouverture à la fin de l'été 2019	À définir	À définir	Aucune demande d'autorisation au Ministère est requise pour ce bien.
Maison J-A Vachon	Débuté	Le sous-sol a été inondé. Les impacts sont très mineurs. Un simple nettoyage serait nécessaire et est débuté.	Non	Non	Aucune demande d'autorisation au Ministère est requise pour ce bien.
Gare Vallée-Jonction	À définir	La gare a été inondée. La municipalité n'est pas en mesure de vérifier l'envergure des dommages à l'heure actuelle.	À définir	À définir	Aucune demande d'autorisation au Ministère est requise pour ce bien.
Musée régional D'Argenteuil	NA	Aucun, pour le moment.	NA	Non	Aucune demande d'autorisation au Ministère est requise pour ce bien.
Site du patrimoine d'Oka	NA	Aucune information pour le moment.	NA	Non	Aucune demande d'autorisation au Ministère est requise pour ce bien.
Bibliothèque d'Oka	NA	Bris de 2017. Fermée depuis ce temps.	NA	Non	Aucune demande d'autorisation au Ministère est requise pour ce bien.
Bibliothèque Honorius-Provost / Sainte-Marie	NA	Un peu d'eau au sous-sol. Pas d'enjeu majeur de rapporté.	NA	Non	Aucune demande d'autorisation au Ministère est requise pour ce bien.

**CONTEXTE :**

Le centre-ville de Sainte-Marie et son cœur historique ont été fortement touchés par l'inondation survenue le 20 avril 2019. Au total, trois immeubles classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ont été inondés à des degrés variables, soit l'église de Sainte-Marie, la maison Pierre-Lacroix et le manoir Taschereau, en plus d'un immeuble sous avis d'intention de classement, plus précisément le château Beauce.

La crue de la rivière Chaudière a également inondé quelques centaines de bâtiments, dont certains figurent parmi les plus anciens de Sainte-Marie et de la Beauce. Une zone d'intervention spéciale a été décrétée par le gouvernement du Québec pour contrôler la reconstruction des bâtiments situés en zone inondable. À Sainte-Marie, la zone délimitée couvre l'ensemble du centre-ville et du noyau historique. Selon les dommages causés aux bâtiments concernés, on évalue actuellement à environ 300 le nombre de bâtiments pour lesquels aucun permis de rénovation ne peut être émis et qui seront donc démolis.

**MESSAGES-CLÉS :**

Le ministère de la Culture et des Communications est préoccupé par la préservation du patrimoine bâti endommagé par les inondations d'avril 2019. Le MCC est en lien avec les autres ministères concernés pour assurer une action gouvernementale cohérente ainsi que la prise en charge des enjeux patrimoniaux dans les décisions qui sont prises dans ce contexte particulier.

Le MCC a offert son accompagnement aux propriétaires des biens patrimoniaux classés affectés par l'inondation afin de trouver des solutions permettant de remettre ces biens en état. Au total, trois immeubles classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ont été inondés à des degrés variables, soit l'église de Sainte-Marie, la maison Pierre-Lacroix et le manoir Taschereau, en plus d'un immeuble sous avis d'intention de classement, plus précisément le château Beauce.

La responsabilité du MCC est d'abord d'assurer la protection des immeubles patrimoniaux classés qui sont sous sa juridiction. Le MCC suit de près le cas de chaque bâtiment concerné.

Les Villes et municipalités ont des pouvoirs similaires à ceux de la ministre en vertu de la LPC. Elles peuvent également contribuer de façon efficace à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. La Ville de Sainte-Marie dispose d'outils lui permettant de prioriser les interventions et d'éclairer la prise de décision en matière de patrimoine bâti.

Ceci dit, la question de la préservation du patrimoine, dans le contexte de l'inondation du centre-ville de Sainte-Marie, ne peut être étudiée isolément, sans considérer d'autres facteurs tels que la sécurité civile, la salubrité et la sécurité des bâtiments, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Le MCC est déjà en contact avec le MAMH et le MSP pour tenter de concilier les différents enjeux soulevés par les démolitions prévues au centre-ville de Sainte-Marie, notamment la préservation des bâtiments d'intérêt patrimoniaux.

Le MCC prendra plus amplement connaissance des propositions faites par le GIRAM pour favoriser la préservation du patrimoine bâti de Sainte-Marie affecté par l'inondation.

Rappelons également que le MCC travaille activement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur la protection du patrimoine bâti. Nous échangeons aussi avec plusieurs partenaires municipaux afin de renforcer concrètement le soutien et l'accompagnement offert aux municipalités et aux MRC en ce qui concerne la conservation des éléments du patrimoine d'intérêt local et régional.

## Jean-François Drapeau

---

**De:** Claude Rodrigue  
**Envoyé:** 3 février 2021 07:18  
**À:** Linda Tremblay  
**Cc:** Nathalie Pitre; Annie Goudreault; Sylvain Lizotte; Jean-François Drapeau  
**Objet:** Re: Manoir Tacshereau - Faits saillants et messages clés

Merci!

Nathalie: tu prends la suite ?

Envoyé de mon iPhone

Le 3 févr. 2021 à 07:17, Linda Tremblay <Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Nous n'avons aucun commentaire.

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

**De:** Sylvain Lizotte <Sylvain.Lizotte@mcc.gouv.qc.ca>  
**Date:** 3 février 2021 à 07:14:17 HNE  
**À:** Annie Goudreault <Annie.Goudreault@mcc.gouv.qc.ca>, Linda Tremblay <Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca>  
**Cc:** Jean-Francois Drapeau <Jean-Francois.Drapeau@mcc.gouv.qc.ca>  
**Objet: Tr : Manoir Tacshereau - Faits saillants et messages clés**

Rien à ajouter pour ces lignes.

Sylvain

### Sylvain Lizotte

Direction générale du patrimoine  
 Ministère de la Culture et des Communications  
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7284  
 Courriel : [sylvain.lizotte@mcc.gouv.qc.ca](mailto:sylvain.lizotte@mcc.gouv.qc.ca)  
 Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

<0.60A.jpeg>

[<0.18BA.jpeg>](#)

[<0.210A.jpeg>](#)

[<0.28AA.jpeg>](#)

----- Transféré par Sylvain Lizotte/225/QC/MCC le 2021-02-03 07:13 -----

De : Claude Rodrigue/225/QC/MCC  
 A : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC  
 Cc : Annie Goudreault/MONTE/MTL/MCC@MCC, Sylvain Lizotte/225/QC/MCC@MCC, Nathalie Pitre/1435/MTL/MCC@MCC, Catherine Bruhmuller/CHAU/QC/MCC@MCC  
 Date : 2021-02-03 07:09  
 Objet : Manoir Taschereau - Faits saillants et messages clés

---

Bonjour Linda,

Des faits saillants et messages clés pour validation de ta direction attendu chez Dominique pour 7 h 45.

Merci de ta collaboration

## QUESTION / OBJET

### Manoir Taschereau

730, rue Notre-Dame Nord, Sainte-Marie

## 1- FAITS SAILLANTS

- Le manoir Taschereau est un immeuble patrimonial classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le classement vise à la fois le bâtiment (intérieur/extérieur) et son terrain. Il appartient à un propriétaire privé.
- Selon certains médias beaucerons et de la région de Québec, il est la proie des flammes depuis mardi en fin de soirée. Selon les premières informations disponibles, le bâtiment subira de lourds dommages. Le directeur du Service des incendies de Sainte-Marie, Serge Fecteau, aurait également mentionné à un média local que la toiture du bâtiment s'était effondrée à l'intérieur et que pratiquement rien n'a pu être sauvé.
- Rappelons que ce bâtiment avait aussi été inondé de façon importante au sous-sol et au rez-de-chaussée le 20 avril 2019. L'abri d'auto et la terrasse ont également été endommagés.

- [REDACTED]

- [REDACTED]

- Le Ministère travaillait depuis avec les ministères concernés pour assurer sa préservation dans le contexte du décret instaurant une zone d'intervention spéciale qui prévoit qu'il est impossible de reconstruire un bâtiment dont les dommages dépassent 50 % du coût

de reconstruction à neuf. L'évaluation précise des dommages n'était pas connue.

- • Le manoir Taschereau est une résidence monumentale construite au début du XIXe siècle dans l'esprit palladien et modifiée au milieu du XXe siècle. Le manoir en bois de deux étages, coiffé d'un toit à croupes, présente un plan rectangulaire duquel se détache un imposant portique central terminé par un fronton. Un abri d'auto ainsi qu'une annexe sont greffés de part et d'autre du bâtiment. Il est érigé dans la ville de Sainte-Marie, face à la rivière Chaudière.
- Le manoir Taschereau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec la famille Taschereau. Cette dynastie de seigneurs, juges et hommes politiques et religieux s'illustre par sa contribution à l'établissement de la seigneurie de Sainte-Marie, son rôle dans le développement de la Nouvelle-Beauce et son engagement politique et religieux. Le manoir Taschereau présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale.

## 2- MESSAGES-CLÉS

- Le Ministère se mettra rapidement en contact ce matin avec le propriétaire et la Ville de Sainte-Marie pour connaître l'importance et l'étendue des dommages.
- Dès que ce sera possible, il se rendra sur place pour évaluer si des composantes du bâtiment ou des biens mobiliers du Manoir peuvent être être sauvé.
- Depuis l'inondation du bâtiment, le Ministère accompagnait le propriétaire pour trouver une façon de remettre le bâtiment en état.
- Le manoir Taschereau est admissible à une aide financière provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) pour des travaux de restauration. L'aide maximale est de 40 % du coût des dépenses admissibles.

Nom du rédacteur : Claude Rodrigue

Nom de la direction : Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

*Mise à jour : 3 février 2021*

### Claude Rodrigue

Directeur  
 Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
 Ministère de la Culture et des Communications  
 225 Grande Allée Est  
 Québec (Québec) G1R 5G5  
 418 380-2346, poste 7046

Courriel : [claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

<0.4A62.jpeg>

[<0.5D12.jpeg>](#)

## Jean-François Drapeau

---

**De:** Linda Tremblay  
**Envoyé:** 3 février 2021 06:37  
**À:** Jean-François Drapeau  
**Cc:** Annie Goudreault  
**Objet:** Fwd: Incendie majeur au manoir Taschereau a Ste-Marie

Pour information et pour arrimage avec Sylvain.

Envoyé de mon iPad

Début du message transféré :

**De:** Dominique Malack <Dominique.Malack@mcc.gouv.qc.ca>  
**Date:** 3 février 2021 à 06:36:13 HNE  
**À:** Nathalie Pitre <Nathalie.Pitre@mcc.gouv.qc.ca>  
**Cc:** Annie Goudreault <Annie.Goudreault@mcc.gouv.qc.ca>, Claude Rodrigue <Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca>, Linda Tremblay <Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca>, Sylvain Lizotte <Sylvain.Lizotte@mcc.gouv.qc.ca>  
**Objet: RE: Incendie majeur au manoir Taschereau a Ste-Marie**

Oui merci. Pour 7h45 svp. Merci

### Dominique Malack

Sous-ministre adjointe du développement culturel et du patrimoine

Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine  
 Ministère de la Culture et des Communications  
 225, Grande Allée Est, bloc B, 1er étage  
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2356, poste 7121  
 Courriel : [dominique.malack@mcc.gouv.qc.ca](mailto:dominique.malack@mcc.gouv.qc.ca)  
 Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Suivez-nous   

Nathalie Pitre---2021-02-03 06:29:47---Bon matin Claude m'apprends à l'instant cette nouvelle. Le Manoir serait complètement détruit: nous

De : Nathalie Pitre/1435/MTL/MCC  
 A : Dominique Malack/225/QC/MCC@MCC  
 Cc : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC, Annie Goudreault/MONTE/MTL/MCC@MCC, Sylvain Lizotte/225/QC/MCC@MCC, Claude Rodrigue/225/QC/MCC@MCC, Sylvain Lizotte/225/QC/MCC@MCC  
 Date : 2021-02-03 06:29  
 Objet : Incendie majeur au manoir Taschereau a Ste-Marie

---

Bon matin

Claude m'apprends à l'instant cette nouvelle. Le Manoir serait complètement détruit: nous allons suivre le tout et vous faire parvenir des faits saillants :

: <https://mabeauce.com/incendie-majeur-au-manoir-taschereau-a-sainte-marie/>



<http://www.coolfm.biz/nouvelle/5045-les-flammes-emportent-le-manoir-taschereau-de-sainte-marie>

Nathalie  
Envoyé de mon iPhone

Type de bien : Immobilier  
 Statut BD : Inscrit au Registre (statut individuel)  
 Diffusion RPCQ : Oui Diffusion adresse : Oui  
 Justification de la non-diffusion :

## Biens associés

### Comprend

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
99092	Plaque du cardinal Taschereau	CL	SIP

## Données spatiales

### Adresses

Région administrative : 12 - Chaudière-Appalaches  
 MRC : La Nouvelle-Beauce  
 Municipalité : Sainte-Marie  
 Circonscription électorale : Beauce-Nord  
 No et odonyme : 730, rue Notre-Dame Nord  
 Superficie : 200 m<sup>2</sup>

### Cadastre du Québec

<i>Circonscription foncière</i>	<i>Numéro de lot</i>	<i>État</i>
Beauce	3 253 255 (Complet)	Actuel

### Cadastre

<i>Circonscription foncière</i>	<i>Division cadastrale</i>	<i>Désignation secondaire</i>	<i>Numéro de lot</i>	<i>État</i>
Beauce	Paroisse de Sainte-Marie	Absent	631-6	Antérieur

Longitude			Latitude			Type coordonnées	Type point	Type datum
-71	2'	1.444"	46°	26'	39.422"	GPS	Centroïde	NAD83

## Matricules

26030634478508000000000

## Gestion des propriétaires

Type	Identifiant	Intervenant	Identifiant Répondant	Part
Propriétaire	154591			

Aliénation - Gestion documentaire (COBA) : 14231-5426

## Statuts actuels - Sommaire

St. princ.	Statut	Catégorie	Autorité	Date	Histo.
X	Déclassement	Immeuble patrimonial	Ministre de la Culture et des Communications	2022-06-09	(2)

### • Déclassement - Immeuble patrimonial (Statut principal)

Autorité : Ministre de la Culture et des Communications  
 No inscription au Registre : III-165  
 Gestion doc. (COBA) : 14216-1741357  
 Terrain protégé : Non-applicable  
 Bâtiment visé : Non applicable

Date principale	Type	Date
X	Date de signature par le ministre	2022-06-09

### Historique du statut

Statut	Catégorie	Autorité	Date
Déclassement	Immeuble patrimonial	Ministre de la Culture et des Communications	2022-06-09

<b>Statut</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Autorité</b>	<b>Date</b>
Avis d'intention de déclassement	Immeuble patrimonial	Ministre de la Culture et des Communications	2021-09-16
Classement	Immeuble patrimonial	Ministre de la Culture et des Communications	1978-02-14

### Motifs

Le présent avis de déclassement vise à retirer le statut juridique de classement associé au manoir Taschereau, puisque ce bien patrimonial est disparu;  
Le manoir Taschereau a été classé le 14 février 1978. Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, il a été lourdement endommagé par un incendie, puis il a été considéré comme irrécupérable. La démolition des restes du manoir a été autorisée le 3 novembre 2021 et a été réalisée le 18 novembre 2021.

### Description légale

Le manoir Taschereau, sis au 730, rue Notre-Dame Nord, dans la ville de Sainte-Marie, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (3 253 255) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

## • Avis d'intention de déclassement - Immeuble patrimonial (Statut antérieur)

Autorité : Ministre de la Culture et des Communications  
Gestion doc. (COBA) : 14216-1741357  
Terrain protégé : Non  
Bâtiment visé : Extérieur et intérieur

<b>Date principale</b>	<b>Type</b>	<b>Date</b>
X	Date de signature par le ministre	2021-09-16

### Motifs

Le manoir Taschereau a été classé le 14 février 1978. Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir a été lourdement endommagé par un incendie. Il est conséquemment irrécupérable et ne peut pas faire l'objet d'une restauration.

### Description légale

Le manoir Taschereau, sis au 730, rue Notre-Dame Nord, dans la ville de Sainte-Marie, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (3 253 255) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce

### Valeur patrimoniale

Le manoir Taschereau a été classé le 14 février 1978. Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir a été lourdement endommagé par un incendie. Il est conséquemment irrécupérable et ne peut pas faire l'objet d'une restauration.

Source: Ministère de la Culture et des Communications, 2021.

## • Classement - Immeuble patrimonial (Statut antérieur)

Autorité : Ministre de la Culture et des Communications  
No inscription au Registre : III-165  
Gestion doc. (COBA) : 14216-1741357  
Terrain protégé : Non  
Bâtiment visé : Extérieur et intérieur

<i>Date principale</i>	<i>Type</i>	<i>Date</i>
X	Date de signature par le ministre	1978-02-14

### Motifs

« 1810. Construction de dimensions imposantes de tradition georgienne faite de pièce sur pièce et recouverte, à l'origine, de planches à déclin. De nouveaux revêtements et ornements ajoutés vers 1944 donnèrent à cette propriété monumentale une allure néo-classique dans le goût de cette époque. »

Extrait de la description du monument historique au registre des biens culturels enregistrée le 13 mars 1978.

«[...] pour les motifs suivants : Cette maison, construite en 1810, a toujours appartenu à la famille Taschereau qui est celle, notamment, du premier ministre Louis-Alexandre Taschereau et du cardinal Élzéar-Alexandre Taschereau. Ses dimensions monumentales en font un bâtiment exceptionnel pour sa région. »

Extrait de l'avis d'intention émis par le ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, le 15 septembre 1977.

« La maison Taschereau doit son nom à la famille qui l'a fait construire vers 1810 et qui l'habite depuis. Contrairement à ce que la tradition a pu laisser croire, elle ne fait pas partie du domaine de la seigneurie Taschereau. Elle est donc distincte du manoir qui a, par ailleurs, existé non loin de là et dont les vestiges furent démolis vers 1956.

ATTENDU un rapport de la Direction de l'Inventaire selon lequel la maison Taschereau consiste en une construction de pièce sur pièce de dimensions fort imposantes, qui était, à l'origine, recouverte de planches à déclin. Ayant toujours conservé sa vocation résidentielle, elle n'a pas subi de transformation majeure à l'intérieur. En effet, les modifications les plus importantes qui datent de 1944, n'ont pas affecté la structure du bâtiment mais en ont seulement modifié l'apparence. Les murs des côtés et du devant furent alors recouverts de contre-plaqué et décorés de pilastres ainsi que de frontons et de seuils aux fenêtres. En façade, le fronton déjà existant fut prolongé et on ajouta un portail de deux étages orné de balustres et de colonnes. Par la suite, on ajouta, de part et d'autre du corps principal, un abri d'auto et une annexe avec terrasse sur le toit.

Ces travaux, exécutés dans le goût néo-classique de l'époque, donnèrent à la maison l'allure qu'on lui connaît maintenant. L'aménagement et les dimensions du terrain sur lequel elle est située, au coeur du village de Sainte-Marie de Beauce, à côté de l'église, de même que son environnement, confèrent à l'ensemble de la propriété un caractère monumental et lui assurent une certaine atmosphère d'intimité.

Si le caractère architectural de cette maison a été grandement modifié au cours des années, une très forte tradition s'est par contre manifestée dans la volonté de la conserver au sein de la famille Taschereau. Le propriétaire actuel, Me Rémy G. Taschereau, sollicite son classement pour rendre hommage à cette célèbre famille et pour être en mesure d'entretenir sa propriété et de la léguer à ses descendants. »

Extrait du procès-verbal de la réunion de la Commission des biens culturels du Québec tenue les 3 et 4 novembre 1977.

Subdivision 6 du lot 631 (631-6) du cadastre officiel de la ville de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce.

### Valeur patrimoniale

Le manoir Taschereau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec la famille Taschereau. Cette dynastie de seigneurs, juges et hommes politiques et religieux s'illustre par sa contribution à l'établissement de la seigneurie de Sainte-Marie, son rôle dans le développement de la Nouvelle-Beauce et son engagement politique et religieux. Le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832) fait construire cette résidence et son fils, Elzéar-Alexandre (1820-1898), qui deviendra le premier cardinal canadien, y est né. Le neveu de ce dernier, Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), premier ministre du Québec de 1920 à 1936, y a également séjourné l'été durant son enfance. Le manoir Taschereau n'a jamais été un manoir seigneurial, mais il a parfois été identifié comme tel parce que son propriétaire initial était titulaire de la seigneurie de Linière, située de l'autre côté de la rivière Chaudière.

Le manoir Taschereau présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Cette résidence en pièce sur pièce construite de 1809 à 1811, imposante par son volume et sa composition, présente des éléments inspirés du palladianisme anglais, un style alors en vogue. Plus d'un siècle après, soit en 1944, elle voit son apparence extérieure modifiée de façon importante. La façade et les murs latéraux sont décorés d'éléments néogrecs d'ordre ionique, tout comme l'abri d'auto et l'annexe, greffés de part et d'autre du bâtiment. De plus, des frontons sont ajoutés aux ouvertures du rez-de-chaussée ainsi qu'un portique avec galerie à balustres. L'ancien fronton central de la façade est alors réutilisé pour couronner le portique et est orné aux armoiries de la famille Taschereau. L'architecture du manoir se compare à celle des prestigieuses résidences et villas de l'élite anglo-saxonne et témoigne des influences et des goûts anglais diffusés au Québec durant le XIXe siècle.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2004.

### Éléments caractéristiques

Les éléments clés du manoir Taschereau liés à ses valeurs historique et architecturale comprennent, notamment :

- sa situation face à la rivière Chaudière, à proximité de la chapelle Sainte-Anne;
- son implantation sur un vaste terrain, en retrait de l'ancien chemin Royal;
- son volume, dont le plan rectangulaire, le corps de logis imposant (en pièce sur pièce), le toit à croupes (couvert de tôle à baguettes) aux larmiers légèrement retroussés;
- la disposition symétrique et régulière des ouvertures en façade.
- l'ornementation des ouvertures, dont les denticules, les frontons, les pilastres et les entablements;
- l'annexe contre le mur latéral droit, coiffée d'une véranda avec balustrade;
- le portique central, à deux étages, surmonté d'un fronton, avec balcon à balustrade à l'étage;
- la décoration d'inspiration classique, notamment l'entablement et la frise denticulée ainsi que les chapiteaux ioniques des colonnes et des pilastres.

### Informations historiques

Catégorie fonctionnelle :	Fonction résidentielle (Villas et maisons bourgeoises (domaine))
Dates :	1809 - 1811 (Construction) 1944 (Rénovation) 2019-04-19 (Inondation/Fuite d'eau) 2021-02-02 - 2021-02-03 (Incendie)
Période :	Le Régime britannique (1760 à 1867)

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
11636	Taschereau, Jean-Thomas (1778-11-26 - 1832-06-14)	Occupant(e) <-> Lieu d'occupation
8006	Taschereau, Louis-Alexandre (1867-03-05 - 1952-07-06)	Résident(e) occasionnel(le) <-> Lieu de résidence secondaire [Attesté(e)]
8004	Taschereau, Elzéar-Alexandre (1820-02-17 - 1898-04-12)	

### Documents bibliographiques

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>
290218	Commission des biens culturels du Québec. Répertoire des motifs des biens classés et reconnus (document interne). Québec, 2003. s.p.
290123	GENËT, Nicole. « Maison Taschereau ». Commission des biens culturels du Québec. Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I. Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 435.

### Synthèse historique

Le manoir Taschereau est bâti entre 1809 et 1811 pour le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832), à proximité du manoir seigneurial (démoli en 1956). Cette famille de seigneurs, juges et hommes politiques et religieux s'est illustrée dans l'histoire du Québec par sa contribution à l'établissement de la seigneurie de Sainte-Marie, son rôle dans le développement de la Nouvelle-Beauce et son engagement politique et religieux. Le fils du seigneur, Elzéar-Alexandre (1820-1898), qui deviendra le premier cardinal canadien, est né dans cette maison. Le neveu de ce dernier, Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), premier ministre du Québec de 1920 à 1936, y a également séjourné l'été durant son enfance. Le manoir Taschereau n'a jamais été un manoir seigneurial, mais il a parfois été identifié comme tel parce que son propriétaire initial était titulaire de la seigneurie de Linière, située de l'autre côté de la rivière Chaudière.

Construit dans l'esprit du palladianisme anglais, un style en vogue au début du XIXe siècle, le manoir voit son apparence extérieure modifiée de façon importante en 1944. La façade et les murs latéraux sont décorés d'éléments d'inspiration ionique, tout comme l'abri d'auto et l'annexe, ajoutés de part et d'autre du bâtiment. De plus, le fronton au centre de la façade est réutilisé pour couronner le nouveau portique.

Le manoir Taschereau est classé en 1978. Ayant toujours conservé une fonction résidentielle privée, il est devenu un gîte en 1999.

Le 19 avril 2019, le manoir Taschereau a été l'objet d'une inondation. Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir a été lourdement endommagé par un incendie. Considérés comme étant irrécupérables, les vestiges ont été démolis plus tard dans l'année.

Le manoir Taschereau a été déclassé en 2022.

### Inventaires associés

- **Portrait des immeubles et des sites patrimoniaux classés (2021 - 2022)**

- **Inventaire des lieux de résidence des premiers ministres décédés du Québec (2019 - )**

### Évaluation / Inspection

Source de l'inventorisation du bien parmi les résidences des premiers ministres du Québec décédés : SMITH, Frédéric. Les résidences des premiers ministres du Québec. 2002, 113 p. Rapport de recherche (non publié) produit pour le compte de la Commission de la capitale nationale du Québec.

- **Tournée d'inspection des biens patrimoniaux classés (2018) (2018)**

### Données descriptives

État physique : Bon

État d'authenticité : Bon

Le bâtiment est généralement en bon état, mais certaines composantes extérieures sont endommagées par l'eau et certaines interventions antérieures nuisent à la valeur architecturale du bâtiment. Le revêtement extérieur en panneaux de bois de contreplaqué est légèrement endommagé par l'humidité. Certaines composantes en bois devront également être repeintes à court terme. Une fenestration et certaines portes contemporaines ne correspondent pas aux ouvertures d'origine. Enfin des gouttières en aluminium et le passage de fils électriques pour des équipements de sécurité affectent quelque peu l'authenticité du bien. Voir le rapport de visite (carnet de santé) au dossier.

Plan au sol : Rectangulaire

Nombre d'étages : 2

Groupement : Détaché

Matériaux structuraux : Indéterminé

Annexes : Autre

Saillies : Balcon  
Perron  
Terrasse

### **Fondations - matériaux**

### **État**

Béton	Passable
-------	----------

Pierre	Passable
--------	----------

### **Toit - forme**

### **Matériau dominant**

### **État**

En pavillon	Tôle pincée	Excellent
-------------	-------------	-----------



<i>Porte principale</i>	<i>Type de porte</i>	<i>Sous-type</i>	<i>État</i> <sup>21</sup>
X	bois massif		Bon

<i>Fenêtres - forme</i>	<i>Type</i>	<i>État</i>
Rectangulaire	Contemporaine	Bon

## Documents multimédias

### Images (18)



Manoir Taschereau (démoli). Vue avant

Pierre-André Corriveau 2018, © Ministère de la Culture et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue d'angle arrière

Pierre-André Corriveau 2018, © Ministère de la Culture et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Autre vue d'angle avant

Pierre-André Corriveau 2018, © Ministère de la Culture et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue latérale

Pierre-André Corriveau 2018, © Ministère de la Culture et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue arrière

Pierre-André Corriveau 2018, © Ministère de la Culture et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue d'angle avant

Pierre-André Corriveau 2018, © Ministère de la Culture et des Communications



Sainte-Marie - Maison de Jean-Thomas Taschereau -  
1920  
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Manoir Taschereau (démoli). Vue aérienne  
© Pierre Lahoud 2004



Manoir Taschereau (démoli). Vue avant

Jean-François Rodrigue 2005, © Ministère de la Culture  
et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue avant

Marie-Claude Côté 2003, © Ministère de la Culture et  
des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue latérale

Marie-Claude Côté 2003, © Ministère de la Culture et  
des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue latérale

Jean-François Rodrigue 2005, © Ministère de la Culture  
et des Communications



Manoir Taschereau (démoli)

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Manoir Taschereau (démoli)

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Manoir Taschereau (démoli). Vue d'angle

Mathieu Tanguay 2021, © Ministère de la Culture et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue avant

Mathieu Tanguay 2021, © Ministère de la Culture et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue d'angle

Mathieu Tanguay 2021, © Ministère de la Culture et des Communications



Manoir Taschereau (démoli). Vue d'angle arrière

Mathieu Tanguay 2021, © Ministère de la Culture et des Communications



## FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

<b>Action visée</b>	<b>Pour information</b> <input type="checkbox"/>	<b>Pour approbation / signature</b> <input checked="" type="checkbox"/>
---------------------	--	---

Références	
N° de la requête (RAM) :	41464
Nom du requérant :	Bruno Boisvert
Objet :	Déclassement et autorisation de démolition du manoir Taschereau

### Faits saillants / Historique du dossier

- Le manoir Taschereau est un immeuble patrimonial classé depuis le 14 février 1978.
- Le manoir a servi de résidence jusqu'en 1999, puis de gîte touristique, et enfin de résidence secondaire.
- Le manoir Taschereau a fait l'objet d'une inondation en 2019, puis d'un incendie en 2021.
- Le Ministère considère que le manoir Taschereau est irrécupérable.

### Analyse / Problématique / Enjeux

#### Description

Le manoir Taschereau est une résidence monumentale construite entre 1809 et 1811. Le manoir en bois de deux étages, coiffé d'un toit à croupes, présente un plan rectangulaire duquel se détache un imposant portique central terminé par un fronton.

Le manoir est situé au 730, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie

La valeur foncière du bâtiment est fixée à 103 700 \$ et celle du terrain à 140 000 \$

#### Intérêt patrimonial

Le manoir Taschereau présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale :

- Ce manoir est associé à la famille Taschereau, une dynastie de seigneurs et d'hommes de loi, politiques et religieux qui se sont illustrés dans l'histoire du Québec. Il a été construit pour le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832); Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898), premier cardinal canadien, y est né; le premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), y a séjourné pendant son enfance.
- Ce manoir a été construit entre 1809 et 1811 dans l'esprit du palladianisme anglais et a été modifié dans un style néogrec d'ordre ionique en 1944.
- L'architecture monumentale de ce manoir se compare à celle des prestigieuses résidences et villas de l'élite britannique; elle témoigne des influences et des goûts diffusés au Québec durant le XIXe siècle.

#### Inondation de 2019

Le 20 avril 2019, la rivière Chaudière est sortie de son lit et a inondé plusieurs localités beauceronnes, dont le centre-ville de Sainte-Marie. Le sous-sol et le rez-de-chaussée du manoir Taschereau ont été endommagés par cette crue printanière. Cette inondation a entraîné la mise en place d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) décrétée par le gouvernement du Québec, le manoir Taschereau se trouvant à l'intérieur des limites de cette zone. La ZIS prévoit diverses dispositions, dont une visant à empêcher la reconstruction d'un immeuble dont les dommages causés par une inondation dépassent 50% du coût neuf de construction. Pour sa part, la Ville de Sainte-Marie a adopté une réglementation plus contraignante que la ZIS qui empêche la reconstruction d'un bâtiment lorsque les dommages dépassent le tiers de sa valeur foncière. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]. Le Ministère était notamment en discussion avec le MAMH et le MSP pour tenter de

permettre la reconstruction du bâtiment malgré la réglementation municipale l'empêchant. En 2020,

Le Ministère a également offert au propriétaire de payer l'expertise d'un ingénieur pour évaluer la faisabilité d'une immunisation et établir les coûts de restauration du bâtiment. [REDACTED]

### Incendie de 2021

Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir Taschereau a été endommagé par un incendie d'origine criminelle. Le Ministère a inspecté le manoir le 17 février 2021 pour constater que les murs extérieurs du bâtiment avaient résisté, mais que le toit et une cheminée s'étaient effondrés par l'intérieur et que l'ensemble des structures en bois du rez-de-chaussée et de l'étage avaient été carbonisé.

Le Ministère considère que le manoir Taschereau ne peut pas faire l'objet d'une restauration sans qu'il soit totalement reconstruit. Voir le rapport joint à cette fiche.

### Demande du propriétaire

### Déclassement et autorisation de démolition

La Loi sur le patrimoine culturel prévoit que les effets du classement suivent le bien patrimonial classé tant que celui-ci n'a pas été déclassé. Cette disposition implique que le propriétaire du manoir Taschereau devra transmettre une demande d'autorisation pour démolir son bien s'il désire procéder d'ici la signature de l'avis de déclassé. En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, une personne peut être autorisée à démolir en tout ou en partie un bien patrimonial classé.

### Aspects financiers (si applicable)

s. o.

### Étapes à venir

- 1) Décision des autorités
- 2) Préparation de l'avis d'intention de déclassé
- 3) Signature de l'avis d'intention et des documents afférents
- 4) Transmission de l'avis aux intervenants concernés
- 5) Rencontre d'information avec le propriétaire

### Recommandation / Conclusion

Le Ministère recommande le déclassé du manoir Taschereau.

Le Ministère recommande également d'autoriser la démolition des éléments subsistants du manoir Taschereau si le propriétaire présente une demande à cet effet d'ici la fin du processus de déclassé.

### Messages-clés

s. o.

<b>Préparée par :</b>	Jean-François Drapeau, registraire du patrimoine culturel, avec la collaboration de Pierre-André Corriveau de la Direction de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches
<b>Unité administrative :</b>	Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
<b>Approuvée par :</b>	Bruno Boisvert, directeur
<b>Date / mise à jour :</b>	15 juillet 2021

---

## MANOIR TASCHEREAU



730, rue Notre-Dame Nord  
Sainte-Marie (Québec)

Février 2021

Relevé effectué par : Mathieu Tanguay, architecte (MCC)  
Pierre-André Corriveau, conseiller en développement culturel (MCC)

Date du relevé : 17 février 2021

---

***Rapport d'inspection après sinistre***

<b>1 - SOMMAIRE EXÉCUTIF</b>	<b>3</b>
<b>1 - IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE</b>	<b>4</b>
<b>2 - IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE</b>	<b>5</b>
<b>3 - HISTORIQUE DU BÂTIMENT</b>	<b>6</b>
<b>4 - VALEURS PATRIMONIALES</b>	<b>7</b>
<b>5 - INFORMATIONS CONTEXTUELLES</b>	<b>8</b>
<b>6 - DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE</b>	<b>9</b>
<b>7 - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>11</b>

## *Rapport d'inspection après sinistre*

### **1 — SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Le manoir Taschereau a été bâti entre 1809 et 1811 pour le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832), dans l'esprit du palladianisme anglais et a été modifié de façon importante dans un style néogrec d'ordre ionique en 1944. Son intérêt patrimonial est principalement attribuable à sa valeur historique découlant de son association avec la famille Taschereau, Jean-Thomas Taschereau (1778-1832), Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898) ainsi que Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), premier ministre du Québec de 1920 à 1936.

Depuis 1999, année où le bâtiment a été converti en gîte, le manoir Taschereau a fait l'objet de nombreux travaux de restauration, dont plusieurs avec l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications. Il est à noter que le manoir Taschereau durant cette période a été affecté par plusieurs inondations sans occasionner de dommages importants. Le 20 avril 2019, une inondation majeure est survenue le long de la rivière Chaudière, inondant le centre-ville de Sainte-Marie. Le manoir Taschereau a été fortement endommagé lors de cette crue qui a inondé le sous-sol et le rez-de-chaussée sur une hauteur d'environ 60 centimètres. La restauration du bâtiment était depuis compromise par la réglementation municipale adoptée à la suite des inondations de 2019.

Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir Taschereau a été lourdement endommagé par un incendie. En outre, bien que les murs extérieurs ne se soient pas écroulés, la charpente de la toiture s'est effondrée à l'étage et l'ensemble des structures du rez-de-chaussée et de l'étage ont été endommagés par le feu. À la suite d'une inspection qui a été réalisée sur les lieux le 17 février 2021, le Ministère considère que l'immeuble est irrécupérable et ne peut être restauré sans qu'il soit totalement reconstruit (voir Annexe 1). À cet égard, il recommande d'autoriser la démolition de l'immeuble pour des fins de sécurité du public si le propriétaire dépose une demande d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour raser le bâtiment.

**En bref, la valeur patrimoniale du manoir Taschereau est principalement attribuée à sa valeur historique par association avec la famille Taschereau.**



---

## *Rapport d'inspection après sinistre*

### **1 — IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE**

**1.1 Nom légal :** Manoir Taschereau

**1.2 Localisation :** 730, rue Notre-Dame Nord, Sainte-Marie (Québec)

**1.3 Cadastre :** 3 253 255 (Cadastre du Québec)

**1.4 Évaluation municipale**

*Bâtiment* : 103 700 \$

*Terrain* : 140 000 \$

*Ensemble* : 243 700 \$

**1.5 Statut légal :** Classement — Immeuble patrimonial (14 février 1978)

### **2 — IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

**2.1 Nom du propriétaire :** [REDACTED]

## *Rapport d'inspection après sinistre*

### 3 — HISTORIQUE DU BÂTIMENT

Le manoir Taschereau est une résidence monumentale construite au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'esprit palladien et modifiée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Le manoir en bois de deux étages, coiffé d'un toit à croupes, présente un plan rectangulaire duquel se détache un imposant portique central terminé par un fronton. Un abri d'auto ainsi qu'une annexe sont greffés de part et d'autre du bâtiment. Érigé dans la ville de Sainte-Marie, face à la rivière Chaudière, le manoir est situé à proximité de la chapelle Sainte-Anne.

Le manoir Taschereau est bâti entre 1809 et 1811 pour le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832), à proximité du manoir seigneurial (démoli en 1956). Cette famille de seigneurs, juges et hommes politiques et religieux s'est illustrée dans l'histoire du Québec par sa contribution à l'établissement de la seigneurie de Sainte-Marie, son rôle dans le développement de la Nouvelle-Beauce et son engagement politique et religieux. Le fils du seigneur, Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898), qui deviendra le premier cardinal canadien, est né dans cette maison. Le neveu de ce dernier, Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), premier ministre du Québec de 1920 à 1936, y a également séjourné l'été, durant son enfance. Le manoir Taschereau n'a jamais été un manoir seigneurial, mais il a parfois été identifié comme tel parce que son propriétaire initial était titulaire de la seigneurie de Linière, située de l'autre côté de la rivière Chaudière.

Construit dans l'esprit du palladianisme anglais, un style en vogue au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le manoir voit son apparence extérieure modifiée de façon importante en 1944. La façade et les murs latéraux sont décorés d'éléments d'inspiration ionique, tout comme l'abri d'auto et l'annexe, ajoutés de part et d'autre du bâtiment. De plus, le fronton au centre de la façade est réutilisé pour couronner le nouveau portique.



Le manoir Taschereau en 1925, avant les importantes modifications apportées en 1944 (source MNBAQ).

## Rapport d'inspection après sinistre



Le manoir Taschereau en 2018, peu avant l'inondation d'avril 2019 (source Pierre-André Corriveau, MCC)

Le manoir Taschereau est classé en 1978. Ayant toujours conservé une fonction résidentielle privée, il est devenu un gîte en 1999, puis une maison de tourisme dans les années 2000.

### 4 — VALEURS PATRIMONIALES

Le manoir Taschereau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique découlant de son association avec la famille Taschereau. Cette dynastie de seigneurs, juges et hommes politiques et religieux s'illustre par sa contribution à l'établissement de la seigneurie de Sainte-Marie, son rôle dans le développement de la Nouvelle-Beauce et son engagement politique et religieux. Le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832) fait construire cette résidence et son fils, Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898), qui deviendra le premier cardinal canadien, y est né. Le neveu de ce dernier, Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), premier ministre du Québec de 1920 à 1936, y a également séjourné l'été, durant son enfance. Le manoir Taschereau n'a jamais été un manoir seigneurial, mais il a parfois été identifié comme tel parce que son propriétaire initial était titulaire de la seigneurie de Linière, située de l'autre côté de la rivière Chaudière.

Le manoir Taschereau présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Cette résidence en pièce sur pièce construite de 1809 à 1811, imposante par son volume et sa composition, présente des éléments inspirés du palladianisme anglais, un style alors en vogue. Plus d'un siècle après, soit en 1944, elle voit son apparence extérieure modifiée de façon importante. La façade et les murs latéraux sont décorés d'éléments néogrecs d'ordre ionique, tout comme l'abri d'auto et l'annexe, greffés de part et d'autre du bâtiment. De plus, des frontons sont ajoutés aux ouvertures du rez-de-chaussée ainsi qu'un portique avec galerie à balustres. L'ancien fronton central de la façade est alors réutilisé pour couronner le portique et est orné aux armoiries de la famille Taschereau. L'architecture du manoir se compare à celle des prestigieuses résidences et villas de l'élite anglo-saxonne et témoigne des influences et des goûts anglais diffusés au Québec durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Les éléments clés du manoir Taschereau liés à ses valeurs historique et architecturale comprennent, notamment :

- sa situation face à la rivière Chaudière, à proximité de la chapelle Sainte-Anne;
- son implantation sur un vaste terrain, en retrait de l'ancien chemin Royal;

## ***Rapport d'inspection après sinistre***

- son volume, dont le plan rectangulaire, le corps de logis imposant (en pièce sur pièce), le toit à croupes (couvert de tôle à baguettes) aux larmiers légèrement retroussés;
- la disposition symétrique et régulière des ouvertures en façade;
- l'ornementation des ouvertures, dont les denticules, les frontons, les pilastres et les entablements;
- l'annexe contre le mur latéral droit, coiffée d'une véranda avec balustrade;
- le portique central, à deux étages, surmonté d'un fronton, avec balcon à balustrade à l'étage;
- la décoration d'inspiration classique, notamment l'entablement et la frise denticulée ainsi que les chapiteaux ioniques des colonnes et des pilastres.

## **5 — INFORMATIONS CONTEXTUELLES**

### **4.1 Antérieures à 2019**

Jusqu'à l'inondation du 20 avril 2019, le manoir Taschereau a fait l'objet d'un entretien rigoureux. De nombreux travaux ont été réalisés sur l'immeuble depuis 1999, année où le manoir a été converti en gîte par sa propriétaire précédente, [REDACTED] :

1999 — Restauration de chambres; travaux dans une salle de bains à l'étage; restauration de trois pièces au rez-de-chaussée (murs et planchers) et ajout de services sanitaires.

2000 — Restauration de chambres et ajout de salles de bain.

2001 — Restauration de l'escalier principal du salon.

2004 — Travaux de peinture extérieure sur les quatre côtés du bâtiment; réparation du solarium; reconstruction de la véranda arrière.

2005 — Rénovation d'une salle de bain; restauration de deux cheminées; réparation de trois lucarnes et changement de fenêtres.

2006 — Travaux de peinture et installation d'un papier peint dans le corridor à l'étage.

2007 — Réfection de la toiture en tôle; réparation des 18 fausses colonnes sur la façade.

2010 — Installation d'une balustrade au-dessus de l'annexe latérale; remplacement de la porte donnant sur la terrasse de l'annexe.

2012 — Travaux intérieurs et extérieurs (menuiserie, ajout de soutènement au plancher du rez-de-chaussée et fondations).

2013 — Travaux de restauration des finis intérieurs à réaliser pour faire suite au redressement du plancher du rez-de-chaussée.

2015 — Rénovation de la cuisine.

Le manoir Taschereau a également reçu de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications à plusieurs reprises durant cette même période pour des travaux de restauration : en 1998-1999, 1999-2000, 2001-2002, 2004-2005, 2005-2006, 2007-2008 et 2014-2015.

Il est à noter que le manoir Taschereau durant cette période a été affecté par plusieurs inondations (la dernière en 2017), mais que celles-ci se limitaient toujours au sous-sol du bâtiment. D'ailleurs, le sous-sol était inoccupé et disposait des équipements requis pour évacuer l'eau des crues printanières.

### **4.2 Les suites des inondations de 2019**

Le 20 avril 2019, une inondation majeure est survenue le long de la rivière Chaudière, inondant le centre-ville de Sainte-Marie à un niveau rarement atteint. Le manoir Taschereau a été fortement endommagé lors de cette crue qui a inondé le sous-sol

## *Rapport d'inspection après sinistre*

et le rez-de-chaussée sur une hauteur d'environ 60 centimètres à partir du niveau du plancher. Les glaces ont également emporté l'abri d'auto et le patio du manoir.

[REDACTED]. Les planchers de bois franc du rez-de-chaussée ont été enlevés et le bas des murs a été dégarni à plusieurs endroits, d'autres murs étant seulement percés par des ouvertures visant à favoriser la ventilation entre les cloisons. Une visite du Ministère effectuée dans les jours suivant le sinistre semblait indiquer que le manoir avait été nettoyé et asséché adéquatement.

[REDACTED] à [REDACTED]. Une problématique réglementaire a toutefois ralenti les démarches de remise en état du bâtiment. Le manoir Taschereau avait subi des dommages dépassant le seuil fixé par la Ville de Sainte-Marie permettant de délivrer un permis de construction municipal. Sans une intervention du gouvernement du Québec, le manoir était ainsi impossible à restaurer.

Le manoir Taschereau a été inondé une seconde fois en 2019, plus précisément le 1<sup>er</sup> novembre, lors d'une crue automnale causée par de fortes pluies. Cette inondation s'est toutefois limitée au sous-sol et n'a pas causé de dommages supplémentaires.

[REDACTED]. Les échanges entre le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation se sont poursuivis en 2020 dans l'optique de trouver une solution.

### **4.2 Incendie de 2021**

Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir Taschereau a été détruit par un incendie d'origine criminelle. Aux termes de ce sinistre, le bâtiment a été lourdement endommagé. En outre, la toiture s'est effondrée, l'étage s'est entièrement embrasé et le rez-de-chaussée n'a pas été beaucoup plus épargné. Les murs extérieurs sont néanmoins demeurés debout.

Pour constater plus en détail les dommages, nous avons effectué un relevé photographique (Annexe 1) sur les lieux le 17 février 2021.

## **Rapport d'inspection après sinistre**

### **5 - DESCRIPTION ET ÉTAT DE L'IMMEUBLE**

L'inspection sur les lieux qui a été réalisée le 17 février 2021 à la suite de l'incendie du manoir Taschereau, survenu dans la nuit du 2 au 3 février 2021, nous a permis de constater l'ampleur des dommages. En outre, la charpente et la couverture de la toiture en croupe, ainsi qu'une souche de cheminée en brique se sont effondrées au niveau de l'étage. Bien qu'il n'ait pas été possible d'accéder à l'intérieur du bâtiment lors du relevé, il a été possible d'observer à l'intérieur du bâtiment à travers les ouvertures de l'étage ainsi qu'au rez-de-chaussée par deux ouvertures situées dans les baies latérales de la porte avant. Ces observations ont permis de valider que l'ensemble des structures en bois de l'étage et du rez-de-chaussée constitué de poutres, de colonnes, de colombages, des planches du plancher de l'étage ont été profondément carbonisés par l'incendie. Les modénatures, les chapiteaux ioniques, les frises et les fascias en partie haute de l'immeuble, ainsi que certains cadres de fenêtre et parements en clin de bois sur la façade arrière ont été endommagés par l'incendie (voir Annexe 1). Ces dommages causés par l'incendie s'additionnent à ceux occasionnés par les inondations de 2019. Les planchers de bois franc du rez-de-chaussée avaient dû être retirés en raison des dommages causés par l'eau, certaines cloisons intérieures avaient été dégarnies pour permettre l'assèchement du bâtiment et les fondations nécessitaient des réparations, voire une reconstruction complète afin d'immuniser le bâtiment contre les inondations.

Lors de notre inspection, nous avons pu constater que l'ensemble de la décoration d'inspiration classique était avant l'incendie généralement en bonne condition, mais de faible qualité architecturale; par exemple, les pilastres étant faits de contreplaqué de 1/2 pouce peint. Les interventions réalisées en 1944 ont mené à la modification de l'architecture d'origine de style palladien. Bien que la valeur architecturale du bâtiment ait été reconnue au moment du classement du manoir Taschereau, en 1978, on peut affirmer que la valeur architecturale du manoir Taschereau était plutôt en accompagnement de sa valeur historique.

Devant ce constat, le Ministère considère que l'immeuble est irrécupérable et ne peut être restauré sans qu'il soit totalement reconstruit. À cet égard, il recommande d'autoriser la démolition de l'immeuble pour des fins de sécurité du public si son propriétaire dépose une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour raser le bâtiment.

### **7 — CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Le manoir Taschereau a été bâti entre 1809 et 1811 pour le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832), dans l'esprit du palladianisme anglais et a été modifié de façon importante dans un style néogrec d'ordre ionique en 1944. Les modifications apportées en 1944 ont fait perdre de nombreux éléments d'origine de cette résidence d'époque dont sa galerie en façade avec sa belle charpente, son pignon, ainsi que les volets en façade. Les interventions réalisées ont consisté à venir appliquer un décor de style néogrec d'ordre ionique, notamment en ajoutant des chapiteaux ioniques des colonnes et des pilastres, ainsi que des entablements avec frises denticulées sur l'immeuble d'intérêt patrimonial; ce qui en a réduit la valeur architecturale.

La valeur patrimoniale du manoir Taschereau est principalement attribuée à sa valeur historique par association avec la famille Taschereau, Jean-Thomas Taschereau (1778-1832), Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898) ainsi que Louis-Alexandre Taschereau (1867— 1952), premier ministre du Québec de 1920 à 1936. Sa valeur architecturale se situe plutôt en accompagnement de sa valeur historique.

Depuis 1999, le manoir Taschereau a fait l'objet de nombreux travaux de restauration, dont plusieurs ont été réalisés par le biais de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications. Le bâtiment était donc occupé et entretenu jusqu'à l'inondation du 20 avril 2019.

Bien que le manoir Taschereau ait été doté d'équipements visant à évacuer l'eau des crues printanières inondant régulièrement le sous-sol, la nature exceptionnelle de l'inondation du 20 avril 2019 a engendré des dommages importants en inondant le sous-sol et le rez-de-chaussée sur une hauteur d'environ 60 centimètres. Aucun travail de rénovation n'avait été effectué depuis.

L'inspection du 17 février 2021 sur les lieux, à la suite de l'incendie du manoir Taschereau survenu dans la nuit du 2 au 3 février 2021, a permis de constater l'ampleur des dommages et de valider que l'ensemble des structures en bois

---

## *Rapport d'inspection après sinistre*

a été profondément endommagé par l'incendie. Le Ministère considère donc que l'immeuble est irrécupérable et ne peut être restauré sans qu'il soit totalement reconstruit. Conséquemment, on recommande d'autoriser la démolition de l'immeuble pour des fins de sécurité du public si son propriétaire dépose une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour raser le bâtiment.



---

*Rapport d'inspection après sinistre*

**ANNEXE 1**

**PHOTOGRAPHIES**



1) Manoir Taschereau après incendie vu de l'ouest.



2) Manoir Taschereau après incendie vu de l'ouest. La charpente et la couverture de la toiture se sont effondrées au niveau de l'étage.



## Rapport d'inspection après sinistre



- 3) Manoir Taschereau après incendie vu du sud. On peut apercevoir de l'extérieur que la partie haute de l'étage, constituée notamment du fronton et de la corniche, a été incendiée.



- 4) Manoir Taschereau après incendie vu sous le fronton. On peut apercevoir la charpente de la toiture au niveau de l'étage.

## Rapport d'inspection après sinistre



- 5) Manoir Taschereau après incendie vu sous le portique. On peut apercevoir un amoncellement de débris issu du travail des pompiers.



- 6) Manoir Taschereau après incendie vu sous le fronton. Le plafond du fronton ayant été découpé par les pompiers, on peut apercevoir la charpente incendiée.

## Rapport d'inspection après sinistre



- 7) Manoir Taschereau après incendie vu sous le fronton. Détails des modénatures, chapiteaux ioniques, frises et fascias endommagés par l'incendie.



- 8) Manoir Taschereau après incendie vu de l'étage. On remarque que l'incendie a fait disparaître la toiture et une section du plafond de l'étage ainsi qu'avoir endommagé les structures de l'étage.

## Rapport d'inspection après sinistre



- 9) Manoir Taschereau après incendie vu de l'étage. On remarque derrière le haut de la fenêtre découpé par les pompiers que l'incendie a endommagé les structures de l'étage.



- 10) Manoir Taschereau après incendie vu du rez-de-chaussée. On remarque derrière le pilastre découpé par les pompiers que la structure a été profondément endommagée par le feu.

*Rapport d'inspection après sinistre*



11) Manoir Taschereau après incendie vu du rez-de-chaussée. Idem détail.



12) Manoir Taschereau après incendie vu du rez-de-chaussée. Idem détail.

## Rapport d'inspection après sinistre



- 13) Manoir Taschereau après incendie vu de l'étage. On remarque que l'incendie a fait disparaître la toiture et une section du plafond de l'étage.



- 14) Manoir Taschereau après incendie vu du nord. On peut apercevoir de l'extérieur que l'étage a été incendié.

## *Rapport d'inspection après sinistre*



- 15) Manoir Taschereau après incendie vu de l'étage. L'incendie a fait disparaître la toiture et le plafond de l'étage.



## *Rapport d'inspection après sinistre*

- 16) Manoir Taschereau après incendie vu de l'étage. L'incendie a carbonisé les structures des charpentes, ainsi que le cadre de fenêtre et le parement en clin de bois.



- 17) Manoir Taschereau après incendie vu de l'étage à l'extrémité sud-est. On remarque que l'incendie a carbonisé les structures des charpentes, ainsi que le cadre de fenêtre et le parement en clin de bois.





## *Rapport d'inspection après sinistre*

18) Manoir Taschereau après incendie vu de l'étage à l'extrémité sud-est. Idem.



19) Manoir Taschereau après incendie vu du rez-de-chaussée et de la fondation. L'eau issue des inondations ou celle qui a été utilisée pour éteindre l'incendie a gelé et déformé le parement arrière.



## *Rapport d'inspection après sinistre*

- 20) Manoir Taschereau après incendie vu du sud. On peut apercevoir de l'extérieur que la toiture avec sa charpente ont disparu et que l'étage a été incendié.



- 21) Manoir Taschereau après incendie vu du sud. On peut apercevoir que la souche de la cheminée a été démolie.



## *Rapport d'inspection après sinistre*

- 22) Manoir Taschereau après incendie vu sur la façade ouest à l'étage. La découpe des pompiers permet de voir le clin de bois mouluré de l'ancien parement avant sa transformation en 1944 dans son style néogrec d'ordre ionique.



- 23) Manoir Taschereau après incendie vu de l'intérieur du rez-de-chaussée. Cette photo permet de valider que l'ossature en bois du rez-de-chaussée a également été fortement endommagée par l'incendie.

## *Rapport d'inspection après sinistre*



- 24) Manoir Taschereau après incendie vu de l'intérieur du rez-de-chaussée. L'ensemble de la structure constituée de poutres, de colonnes, de colombages, des planches du plancher de l'étage ont été carbonisées par l'incendie.



## *Rapport d'inspection après sinistre*

- 25) Manoir Taschereau après incendie vu de l'intérieur du rez-de-chaussée. L'ensemble des poutres et des planches du plancher de l'étage ont été carbonisées par l'incendie.



- 26) Manoir Taschereau après incendie vu de l'intérieur du rez-de-chaussée. Détail de la carbonisation des colonnes.



## *Rapport d'inspection après sinistre*

- 27) Manoir Taschereau après incendie vu de l'intérieur du rez-de-chaussée. L'ensemble de la structure incluant ce cadre de porte a été carbonisé par l'incendie.



- 28) Manoir Taschereau après incendie vu de l'intérieur du rez-de-chaussée. L'absence de toiture a occasionné une accumulation de neige jusqu'au rez-de-chaussée.



## *Rapport d'inspection après sinistre*

- 29) Manoir Taschereau après incendie vu de l'intérieur du rez-de-chaussée. Cette photo illustre une ancienne cloison en plâtre sur lattis endommagée par l'incendie.



- 30) Manoir Taschereau après incendie vu de l'intérieur du rez-de-chaussée. Cette photo illustre une poutre et des planches en bois massif profondément carbonisé par l'incendie.

## FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	<input type="checkbox"/> Pour information	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation / signature
	<input type="checkbox"/> Pour rencontre ministre	<input type="checkbox"/> Pour rencontre sous-ministre

No de la RAM :	41900
Nom du requérant :	Bruno Boisvert
Objet :	Avis d'intention de déclassement du manoir Taschereau

### Raison pour laquelle cette fiche est présentée aux autorités et ce qui leur est demandé

L'objectif de cette fiche est la signature d'un avis d'intention de déclassement pour le manoir Taschereau.

### Faits saillants / Historique du dossier

- Le manoir Taschereau est un immeuble patrimonial classé depuis le 14 février 1978.
- Le manoir Taschereau a fait l'objet d'une inondation en 2019, puis d'un incendie en 2021.
- Le Ministère considère que le manoir Taschereau est irrécupérable.
- Les autorités ont approuvé la recommandation du Ministère de déclasser le manoir Taschereau le 23 juillet 2021 (RAM 41464).

### Analyse / Problématique / Enjeux

#### Description

Le manoir Taschereau est une résidence monumentale construite entre 1809 et 1811. Le manoir en bois de deux étages, coiffé d'un toit à croupes, présente un plan rectangulaire duquel se détache un imposant portique central terminé par un fronton.

Le manoir est situé au 730, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie.

#### Intérêt patrimonial

Le manoir Taschereau présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale :

- Ce manoir est associé à la famille Taschereau, une dynastie de seigneurs et d'hommes de loi, politiques et religieux qui se sont illustrés dans l'histoire du Québec. Il a été construit pour le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832); Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898), premier cardinal canadien, y est né; le premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), y a séjourné pendant son enfance.
- Ce manoir a été construit entre 1809 et 1811 dans l'esprit du palladianisme anglais et a été modifié dans un style néogrec d'ordre ionique en 1944.
- L'architecture monumentale de ce manoir se compare à celle des prestigieuses résidences et villas de l'élite britannique; elle témoigne des influences et des goûts diffusés au Québec durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

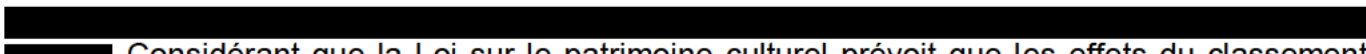

#### Incendie de 2021

Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir Taschereau a été endommagé par un incendie d'origine criminelle. Le Ministère a inspecté le manoir le 17 février 2021 pour constater que les murs extérieurs du bâtiment avaient résisté, mais que le toit et une cheminée s'étaient effondrés par l'intérieur et que l'ensemble des structures en bois du rez-de-chaussée et de l'étage avaient été carbonisé.

Le Ministère considère que le manoir Taschereau ne peut pas faire l'objet d'une restauration sans qu'il soit totalement reconstruit.

Le manoir a aussi été l'objet d'une inondation en 2019.

#### Demande du propriétaire

-  Considérant que la Loi sur le patrimoine culturel prévoit que les effets du classement suivent le bien patrimonial classé tant que celui-ci n'a pas été déclassé, .



██████. Les autorités ont approuvé la recommandation du Ministère d'autoriser la démolition du manoir Taschereau le 23 juillet 2021 (RAM 41464).

#### Aspects financiers (si applicable)

S. O.

#### Étapes à venir

- 1) Signature de l'avis d'intention et des documents afférents
- 2) Transmission de l'avis d'intention aux intervenants concernés
- 3) Rencontre d'information avec le propriétaire
- 4) Avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec

#### Recommandation / Conclusion

Le Ministère recommande la signature de l'avis d'intention de déclassement du manoir Taschereau et des documents afférents.

Le Ministère procédera à la transmission des documents signés par la ministre qui seront déposés dans Diapason dès que la requête sera approuvée par les autorités et retournée au secteur.

#### Messages-clés

- Malgré la démolition prochaine du manoir Taschereau, le Ministère demeure soucieux de rappeler éventuellement l'histoire du manoir Taschereau et sa présence à Sainte-Marie.

<b>Préparée par :</b>	Jean-François Drapeau, registraire, avec la collaboration d'Alyson Blaquière et de Pierre-André Corriveau
<b>Unité administrative :</b>	Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
<b>Unités collaboratrices :</b>	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
<b>Approuvée par :</b>	Bruno Boisvert
<b>Date / mise à jour :</b>	31 août 2021

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE  
DÉCLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**MANOIR TASCHEREAU**

**(SAINTE-MARIE)**

La ministre de la Culture et des Communications,  
M<sup>ME</sup> NATHALIE ROY, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle a l'intention de procéder au déclassement de ce bien patrimonial :

Le manoir Taschereau, sis au 730, rue Notre-Dame Nord, dans la ville de Sainte-Marie, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (3 253 255) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le manoir Taschereau a été classé le 14 février 1978. Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir a été lourdement endommagé par un incendie. Il est conséquemment irrécupérable et ne peut pas faire l'objet d'une restauration.

La ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE toute personne intéressée peut, dans les soixante (60) jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'elle prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au déclassement de ce bien patrimonial;

QUE si le déclassement de ce bien se réalise, il prendra effet à compter de la date de l'avis de déclassement;

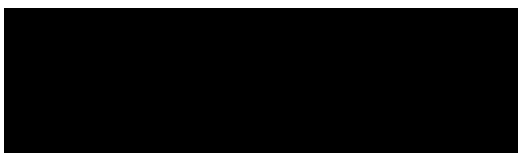
QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de déclassement n'est pas transmis au propriétaire du bien ou à celui qui en a la garde, dans un délai d'un an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de deux ans à

- 2 -

compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

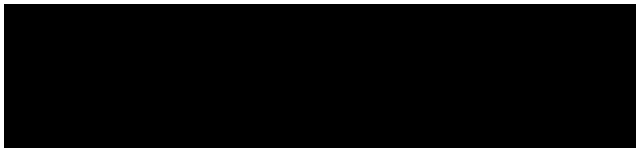
Fait à Québec, ce 16 septembre 2021.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

Québec, le 16 septembre 2021



Monsieur,

Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le manoir Taschereau qui a été détruit par un incendie en février 2021. Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention de déclassement que j'ai signé à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ce projet de déclassement. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de cet avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer l'avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de cet avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation de l'avis d'intention. Le déclassement prendra effet à compter de la date de signature de l'avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel, à [clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca). Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

p. j.

N/Réf. : 41900



Gouvernement du Québec  
Ministre de la Culture et des Communications  
Députée de Montarville

Québec, le 16 septembre 2021

Monsieur Gaétan Vachon  
Maire  
Ville de Sainte-Marie  
270, avenue Marguerite-Bourgeoys  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

Monsieur le Maire,

Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le manoir Taschereau qui a été détruit par un incendie en février 2021. Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention de déclassement que j'ai signé à cet effet.

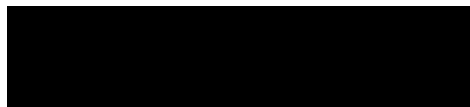
Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ce projet de déclassement. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de cet avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer l'avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de cet avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation de l'avis d'intention. Le déclassement prendra effet à compter de la date de signature de l'avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel, à cette adresse : [clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca). Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

p. j.

N/Réf. : 41900

Québec  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est  
Bloc A, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Téléphone : 418 380-2310  
Télécopieur : 418 380-2311  
[www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Montréal  
Édifice Le Wilder  
1435, rue de Bleury, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 2H7  
Téléphone : 514 873-2137  
Télécopieur : 514 873-0980



Gouvernement du Québec  
Ministre de la Culture et des Communications  
Députée de Montarville

Québec, le 16 septembre 2021

Monsieur Luc Provençal  
Député de Beauce-Nord  
452, boulevard Vachon Nord  
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M1

Cher collègue,

Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le manoir Taschereau, situé dans la circonscription de Beauce-Nord, qui a été détruit par un incendie en février 2021. Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention de déclassement que j'ai signé à cet effet.

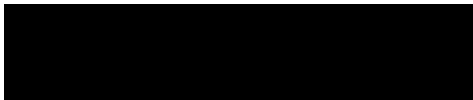
Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ce projet de déclassement. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de cet avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer l'avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de cet avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation de l'avis d'intention. Le déclassement prendra effet à compter de la date de signature de l'avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec le personnel de mon cabinet. Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

p. j.

N/Réf. : 41900

Québec  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est  
Bloc A, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Téléphone : 418 380-2310  
Télécopieur : 418 380-2311  
[www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Montréal  
Édifice Le Wilder  
1435, rue de Bleury, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 2H7  
Téléphone : 514 873-2137  
Télécopieur : 514 873-0980

Québec, le 16 septembre 2021

Monsieur André Lamontagne  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches  
200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Cher collègue,

Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le manoir Taschereau, situé dans la région de la Chaudière-Appalaches, qui a été détruit par un incendie en février 2021. Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention de déclassement que j'ai signé à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ce projet de déclassement. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de cet avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer l'avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de cet avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation de l'avis d'intention. Le déclassement prendra effet à compter de la date de signature de l'avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec le personnel de mon cabinet. Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

p. j.

N/Réf. : 41900

**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC**

---

**ATTRIBUTION D'UN STATUT JURIDIQUE****Avis de déclassement du manoir Taschereau comme immeuble patrimonial classé**

Conformément à l'article 36 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le Conseil du patrimoine culturel du Québec émet un avis à la ministre de la Culture et des Communications sur le déclassement du manoir Taschereau comme immeuble patrimonial (Sainte-Marie).

**Sur proposition dûment appuyée, le Conseil :****21-19 : FORMULE UN AVIS FAVORABLE AU DÉCLASSEMENT DU MANOIR TASCHEREAU COMME IMMEUBLE PATRIMONIAL (SAINTE-MARIE)**

Classé le 14 février 1978, le manoir Taschereau est une résidence monumentale construite au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'esprit palladien et modifié au milieu du XX<sup>e</sup> siècle (fig. 1). Il est situé dans la ville de Sainte-Marie et il présente un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale.


Le bâtiment a subi d'importants dommages à la suite de deux inondations en 2019 puis il a été lourdement endommagé par un incendie en 2021.

C'est donc à regret que le Conseil émet un avis favorable au déclassement du manoir Taschereau puisque, selon le rapport d'expertise, le bâtiment est irrécupérable en plus d'être situé dans une zone inondable.

**Le Conseil recommande d'évaluer la possibilité de perpétuer la mémoire de la famille Taschereau, comme il s'agit de la résidence qui a accueilli plusieurs générations de cette illustre famille.**

La présidente,

Le 16 décembre 2021



Line Ouellet



Figure 1



2) Manoir Taschereau après incendie vu de l'ouest. La charpente et la couverture de la toiture se sont effondrées au niveau de l'étage.

En haut : vue de la façade avant du manoir Taschereau (photographie prise en 2018)

Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec

En bas : vue de la façade après l'incendie de février 2021

Source : Ministère de la Culture et des Communications, « Rapport d'inspection après sinistre », 17 février 2021, p. 11

## FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	<input type="checkbox"/> Pour information	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation / signature
	<input type="checkbox"/> Pour rencontre ministre	<input type="checkbox"/> Pour rencontre sous-ministre

No de la RAM :	44463
Nom du requérant :	Bruno Boisvert
Objet :	Déclassement du manoir Taschereau

### Raison pour laquelle cette fiche est présentée aux autorités et ce qui leur est demandé

L'objectif de cette fiche est de permettre à la ministre de procéder au déclassement du manoir Taschereau en signant les documents à cet effet.

### Faits saillants / Historique du dossier

- Le manoir Taschereau est un immeuble patrimonial classé depuis le 14 février 1978.
- Le manoir a fait l'objet d'une inondation en 2019, puis d'un incendie en 2021. Le Ministère considère depuis l'incendie que le bien patrimonial est irrécupérable.
- Les autorités ont approuvé la recommandation du Ministère de déclasser le manoir Taschereau le 23 juillet 2021 (RAM 41464). Le 16 septembre 2021, la ministre a signé l'avis d'intention de déclassement du manoir Taschereau. Cet avis a été transmis au propriétaire et aux intervenants concernés le lendemain (RAM 41900).
- Le 28 juillet 2021, le propriétaire a demandé l'autorisation de démolir les restes du manoir, ce qui lui a été accordé le 3 novembre suivant. Les vestiges ont été démolis le 18 novembre 2021.
- Le 16 décembre 2021, le Conseil du patrimoine culturel du Québec s'est prononcé en faveur du déclassement du manoir Taschereau.
- L'avis d'intention de déclassement du manoir Taschereau arrive à échéance le 17 septembre 2022.
- Le déclassement de ce bien patrimonial figure dans la priorisation des statuts (RAM 43129).

### Analyse / Problématique / Enjeux

#### Description

Le manoir Taschereau était une résidence monumentale construite entre 1809 et 1811. La résidence bois de deux étages, coiffée d'un toit à croupes, présentait un plan rectangulaire duquel se détachait un imposant portique central terminé par un fronton.

Le manoir était situé au 730, rue Notre-Dame Nord, à Sainte-Marie.

#### Intérêt patrimonial

Le manoir Taschereau présentait un intérêt patrimonial pour ses valeurs historique et architecturale :

- Ce manoir était associé à la famille Taschereau, une dynastie de seigneurs et d'hommes de loi, politiques et religieux qui se sont illustrés dans l'histoire du Québec. Il avait été construit pour le seigneur Jean-Thomas Taschereau (1778-1832); Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898), premier cardinal canadien, y était né; le premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), y avait séjourné pendant son enfance.
- Ce manoir avait été construit entre 1809 et 1811 dans l'esprit du palladianisme anglais et avait été modifié dans un style néogrec d'ordre ionique en 1944.
- L'architecture monumentale de ce manoir se comparait à celle des prestigieuses résidences de l'élite britannique; elle témoignait des influences et des goûts diffusés au Québec durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

#### Incendie de 2021

Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, le manoir Taschereau a été endommagé par un incendie d'origine criminelle. Le Ministère a inspecté le manoir le 17 février 2021 pour constater que les murs extérieurs

du bâtiment avaient résisté, mais que le toit et une cheminée s'étaient effondrés par l'intérieur et que l'ensemble des structures en bois du rez-de-chaussée et de l'étage avaient été carbonisé.

Le Ministère considère que le manoir Taschereau ne peut pas faire l'objet d'une restauration sans qu'il soit totalement reconstruit.

Le manoir avait aussi été l'objet d'une inondation en 2019.

### Autorisation de démolir

Le Ministère lui a accordé cette autorisation le 3 novembre suivant. Les vestiges ont été démolis le 18 novembre 2021.

### Déclassement du manoir Taschereau

La Loi sur le patrimoine culturel prévoit que les effets du classement suivent le bien patrimonial classé tant que celui-ci n'a pas été déclassé.

Pour procéder au déclassé du manoir Taschereau, la ministre a signé l'avis d'intention de déclassé du manoir Taschereau le 16 septembre 2021. Elle peut maintenant compléter le processus de déclassé en signant un avis à cet effet.

### Aspects financiers (si applicable)

s. o.

### Étapes à venir

1. Décision et signature des documents légaux et des lettres de transmission
2. Transmission des documents aux intervenants concernés
3. Publications obligatoires de l'avis dans un journal et dans la *Gazette officielle du Québec*

### Recommandation / Conclusion

Le Ministère recommande la signature de l'avis de déclassé du manoir Taschereau et des documents afférents.

Le Ministère procédera à la transmission des documents signés par la ministre qui seront déposés dans Diapason dès que la requête sera approuvée par les autorités et retournée au secteur.

### Messages-clés

s. o.

<b>Préparée par :</b>	Jean-François Drapeau, registraire, avec la collaboration d'Anne-Sophie Blanchet et de Pierre-André Corriveau
<b>Unité administrative :</b>	Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
<b>Unités collaboratrices :</b>	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
<b>Approuvée par :</b>	Bruno Boisvert
<b>Date / mise à jour :</b>	26 mai 2022

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE DÉCLASSEMENT  
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**MANOIR TASCHEREAU  
(SAINTE-MARIE)**

La ministre de la Culture et des Communications, M<sup>ME</sup> NATHALIE ROY, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle décline cet immeuble patrimonial :

Le manoir Taschereau, sis au 730, rue Notre-Dame Nord, dans la ville de Sainte-Marie, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (3 253 255) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le présent avis de déclassement vise à retirer le statut juridique de classement associé au manoir Taschereau, puisque ce bien patrimonial est disparu;

Le manoir Taschereau a été classé le 14 février 1978. Dans la nuit du 2 au 3 février 2021, il a été lourdement endommagé par un incendie, puis il a été considéré comme irrécupérable. La démolition des restes du manoir a été autorisée le 3 novembre 2021 et a été réalisée le 18 novembre 2021.

La ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce déclassement prend effet à compter de la date du présent avis;

QU'une mention du déclassement sera inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 9 juin 2022.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES**

**MANOIR TASCHEREAU  
(SAINTE-MARIE)**

Le bien patrimonial connu autrefois comme étant le manoir Taschereau ne possède plus d'éléments caractéristiques.

Fait à Québec, ce 9 juin 2022.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

Québec, le 9 juin 2022



Monsieur,

Je désire vous faire part de ma décision de déclasser le manoir Taschereau qui a été détruit par un incendie en février 2021, puis démoli en novembre 2022. Vous trouverez ci-joint l'avis de déclassement ainsi que la liste des éléments caractéristiques que j'ai signés à cet effet.

La mention de ce déclassement a été inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca).

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel, à [claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca). Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

p. j.

N/Réf. : 44463

Québec, le 9 juin 2022

Monsieur Gaétan Vachon  
Maire  
Ville de Sainte-Marie  
270, avenue Marguerite-Bourgeoys  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

Monsieur le Maire,

Je désire vous faire part de ma décision de déclasser le manoir Taschereau qui a été détruit par un incendie en février 2021, puis démoli en novembre 2022. Vous trouverez ci-joint l'avis de déclassement que j'ai signé à cet effet.

La mention de ce déclassement a été inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca).

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel, à cette adresse : [clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca). Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

p. j.

N/Réf. : 44463

Québec, le 9 juin 2022

Monsieur Luc Provençal  
Député de Beauce-Nord  
452, boulevard Vachon Nord  
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M1

Cher collègue,

Je désire vous faire part de ma décision de déclasser le manoir Taschereau qui a été détruit par un incendie en février 2021, puis démoli en novembre 2022. Vous trouverez ci-joint l'avis de déclassement que j'ai signé à cet effet.

La mention de ce déclassement a été inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca).

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec le personnel de mon cabinet. Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,

  
**NATHALIE ROY**

p. j.

N/Réf. : 44463



Québec, le 9 juin 2022

Monsieur André Lamontagne  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches  
200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Cher collègue,

Je désire vous faire part de ma décision de déclasser le manoir Taschereau qui a été détruit par un incendie en février 2021, puis démoli en novembre 2022. Vous trouverez ci-joint l'avis de déclassement que j'ai signé à cet effet.

La mention de ce déclassement a été inscrite au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca).

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec le personnel de mon cabinet. Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



**NATHALIE ROY**

p. j.

N/Réf. : 44463

Direction générale du patrimoine

Québec, le 15 juin 2022


Madame Hélène Gagné  
Greffière  
Ville de Sainte-Marie  
270, avenue Marguerite-Bourgeoys  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

Madame la Greffière,

Je vous transmets, conformément à l'article 36 de la Loi sur le patrimoine culturel, l'avis de déclassement du manoir Taschereau qui a été signé par la ministre de la Culture et des Communications, M<sup>me</sup> Nathalie Roy.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel, à cette adresse : [clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca). Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame la Greffière, mes salutations distinguées.



Jean-François Drapeau  
Registraire du patrimoine culturel

p. j.

N/Réf. : 44463

Québec  
Édifice Guy-  
Frégault  
Rez-de-chaussée,  
bloc C  
225, Grande Allée  
Est  
Québec (Québec)  
G1R 5G5  
Téléphone : 418  
380-2352  
Télécopieur : 418  
380-2336  
[www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Montréal  
Édifice Le Wilder  
1435, rue de Bleury, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 2H7  
Téléphone : 514 873-0011  
Télécopieur : 514 864-2448

Direction générale du patrimoine

Québec, le 15 juin 2022


Monsieur Mario Caron  
Greffier-trésorier  
MRC La Nouvelle-Beauce  
268, rue d'Assise, bureau 103  
Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0

Monsieur le Greffier-Trésorier,

Je vous transmets, conformément aux articles 36 et 178 de la Loi sur le patrimoine culturel, l'avis de déclassement du manoir Taschereau qui a été signé par la ministre de la Culture et des Communications, M<sup>me</sup> Nathalie Roy.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel, à cette adresse : [claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca](mailto:claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca). Je vous invite aussi à consulter notre site Internet au [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier-Trésorier, mes salutations distinguées.



Jean-François Drapeau  
Registraire du patrimoine culturel

p. j.

N/Réf. : 44463

Québec  
Édifice Guy-  
Frégault  
Rez-de-chaussée,  
bloc C  
225, Grande Allée  
Est  
Québec (Québec)  
G1R 5G5  
Téléphone : 418  
380-2352  
Télécopieur : 418  
380-2336  
[www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Montréal  
Édifice Le Wilder  
1435, rue de Bleury, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 2H7  
Téléphone : 514 873-0011  
Télécopieur : 514 864-2448

Direction générale du patrimoine

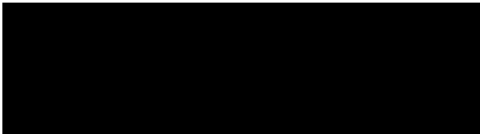
Québec, le 15 juin 2022

Madame Anik Dorval  
Avocate  
Direction des affaires juridiques  
Culture et Communications  
Éducation et Enseignement supérieur  
1035 rue de la Chevrotière, 16e étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame,

Je vous transmets l'avis de déclassement du manoir Taschereau pour inscription au registre foncier.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Jean-François Drapeau  
Registraire du patrimoine culturel

p. j.

N/Réf. : 44463

Québec  
Édifice Guy-  
Frégault  
Rez-de-chaussée,  
bloc C  
225, Grande Allée  
Est  
Québec (Québec)  
G1R 5G5  
Téléphone : 418  
380-2352  
Télécopieur : 418  
380-2336  
[www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

Montréal  
Édifice Le Wilder  
1435, rue de Bleury, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 2H7  
Téléphone : 514 873-0011  
Télécopieur : 514 864-2448